

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Mardi 20 janvier 2004, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Monique Cahannes, M. Alain Marquet, M^{me} Alexandra Rys et M. Damien Sidler.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 8 janvier 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 20 janvier et mercredi 21 janvier 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. J'excuse l'absence de M. le conseiller administratif Tornare pour la séance de demain, mercredi 21 janvier 2004, due à un voyage à l'étranger.

J'annonce le dépôt de l'interpellation urgente I-106 de MM. Marc-André Rudaz, Roland Crot et M^{me} Nelly Hartlieb, intitulée: «Tarifs des TPG». Nous traiterons de l'urgence à 20 h 30.

3. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du bureau du Conseil municipal en remplacement de M. Roberto Broggin, démissionnaire.

Le président. Je demande à M^{me} Claudine Gachet, secrétaire, de bien vouloir lire la lettre de démission de M. Broggin.

Lecture de la lettre:

Saint-Gervais, le 18 décembre 2003

Monsieur le président,

Par la présente, je vous prie d'accepter ma démission de mon poste de secrétaire du bureau du Conseil municipal.

En effet, le groupe des Verts m'a désigné pour être chef de groupe dès janvier 2004 en succession de M. Damien Sidler qui a assumé cette fonction durant deux années et demie.

Le cumul des deux fonctions n'étant guère compatible, ni souhaitable, les Verts proposeront au Conseil municipal de désigner M^{me} Sarah Klopmann pour me succéder au bureau, selon le principe voulu par notre règlement qui veut que chaque groupe siégeant au Conseil municipal de la Ville de Genève soit représenté par un de ses membres.

C'est avec regret que je quitte en cours d'année le bureau et je conserverai un excellent souvenir de mon passage au «perchoir» du Conseil municipal. Ce siège élevé, selon *Le Petit Robert*, où l'on est perché, juché. D'où l'interjection familière: «Descends de ton perchoir!» Ce que je fais.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, l'expression de ma meilleure considération.

Roberto Brogginì
Secrétaire

Le président. Cette élection est tacite, mais, pour la forme, je demande au groupe des Verts de me confirmer le nom de la personne qu'il désigne pour le bureau.

M. Roberto Brogginì (Ve). Nous vous suggérons la candidature de M^{me} Sarah Klopmann.

M^{me} Sarah Klopmann est élue tacitement.

4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de la petite enfance en remplacement de M^{me} Anja Wyden, démissionnaire (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B).

Le président. Je fais donner lecture, par M^{me} Claudine Gachet, secrétaire, de la lettre de M^{me} Wyden, adressée à M^{me} Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal.

Lecture de la lettre:

Genève, le 20 novembre 2003

Madame,

Par la présente, je vous confirme ma démission du conseil de fondation de la Fondetec ainsi que de la Commission consultative de la petite enfance. Ma démission intervient suite à un changement professionnel qui entraîne une incompatibilité entre mes responsabilités professionnelles et les deux mandats qui m'ont été confiés.

Comme M. Gérard Deshusses vous en a certainement informée, Roger Deneys me succédera dans le conseil de fondation de la Fondetec et M^{me} Martine Sumi siégera dans la Commission consultative de la petite enfance.

En espérant que ces changements ne représentent pas un surplus de travail administratif trop important, je vous prie de bien vouloir transmettre ma démission à qui de droit, afin que mes successeurs puissent être formellement élus lors de la séance du Conseil municipal du 2 décembre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Anja Wyden

Le président. Il s'agit d'une élection tacite, mais, pour la forme, je demande néanmoins au Parti socialiste de bien vouloir m'annoncer son candidat. Madame Salerno, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Merci, Monsieur le président. Il s'agit d'une candidate et non d'un candidat: c'est M^{me} Martine Sumi, très active au sein du Parti socialiste, qui préside notamment la section Ville de Genève et qui travaille au Service pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes.

*M^{me} Martine Sumi est élue tacitement.***5. Questions orales.**

M. Didier Bonny (DC). Ma question s'adresse à M. André Hediger, mais également à M. Christian Ferrazino. En tant que conseillers municipaux, nous

avons tous reçu une lettre des délégués des agents municipaux concernant la diminution de leur prime mensuelle. Je pense donc, puisque tous les conseillers municipaux ont été interpellés par cette lettre, qu'il serait nécessaire que le Conseil administratif puisse nous fournir une explication à ce sujet. Je le remercie par avance.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Comme il s'agit d'une décision unanime du Conseil administratif, je peux vous répondre, Monsieur Bonny. Les agents municipaux ont été engagés avec un certain salaire et des conditions d'engagement très claires, mais, suite à une erreur, ils ont touché une indemnité à laquelle ils n'avaient pas droit pendant plusieurs mois. Après réflexion, le Conseil administratif a décidé que l'erreur n'étant pas imputable aux agents municipaux il ne leur réclamerait pas le remboursement de ces indemnités et leur ferait cadeau de ce montant supplémentaire. Je rappelle que ce montant ne fait pas partie de leur revenu et des indemnités prévues dans le statut. C'est alors que certains agents municipaux ont considéré que cette indemnité leur était due et ils ont demandé qu'elle leur soit encore octroyée dans le futur.

Après une nouvelle discussion, le Conseil administratif a maintenu sa décision, considérant que, s'il y avait une revalorisation du statut des agents municipaux à faire, cela devait passer par une demande de réévaluation, une analyse du Service des ressources humaines, puis une décision du Conseil administratif, mais qu'il n'était pas question de le faire uniquement suite à une pétition. Cela poserait un problème de discrimination vis-à-vis du reste du personnel de la Ville et, surtout, un problème de fonctionnement des institutions.

Nous avons donc considéré que nous avions fait un cadeau aux agents municipaux et nous avons été surpris de voir que, non seulement nous n'en étions pas remerciés, mais que nous avions affaire à une revendication supplémentaire. Je crois exprimer là l'avis du Conseil administratif.

M. Pierre Losio (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Je l'avais déjà posée au début du mois de décembre et, suite à la réponse qui m'avait été donnée, je m'attendais à trouver dans mes chaussures, sous le sapin, le magnifique organigramme qu'on m'avait promis, que j'avais déjà demandé le 29 août à la commission des finances. Il s'agit donc de l'organigramme du Secrétariat général que, par la voix de son maire, le Conseil administratif m'avait promis au mois de décembre 2003.

Je me permets de reposer une deuxième fois la question pour savoir s'il est possible d'obtenir cet organigramme ou si, comme me l'a soufflé un de mes col-

lègues, le Conseil administratif se moque de moi – mais il me l’a dit en d’autres termes que je ne répéterai pas ici... Ma question est de savoir si on se moque de moi ou s’il est possible d’obtenir cet organigramme que j’attends depuis la fin du mois d’août 2003.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je réponds au nom du Conseil administratif. Nous sommes, comme vous, assez énervés par cette longue attente concernant un organigramme d’une partie de notre administration, à savoir le Secrétariat général, mais vous allez le recevoir demain, puisque nous l’avons enfin reçu hier soir par e-mail. Nous sommes donc satisfaits, l’accouchement a été long et pénible, mais demain nous allons pouvoir transmettre cet organigramme à tous les conseillers municipaux.

M^{me} Hélène Ecuyer (T). Ma question s’adresse au Conseil administratif. Tout à l’heure, j’ai appris par hasard que le poste de police du Bourg-de-Four allait être fermé. Que compte faire le Conseil administratif, comment pense-t-il réagir vis-à-vis du Conseil d’Etat au sujet de cette fermeture?

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame Ecuyer, vous me l’apprenez. Malgré les discussions que j’ai régulièrement avec M^{me} Spoerri au sujet des agents de ville, je ne savais pas que le poste de police du Bourg-de-Four allait fermer. Je vais me renseigner.

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Ma question s’adresse à M. Hediger. Avec l’augmentation des effectifs des agents municipaux et des agents de sécurité municipaux, les amendes d’ordre se sont multipliées. Si les amendes d’ordre ne sont pas encaissées dans les délais fixés, elles sont transmises à un service de l’Etat et sont transformées en contraventions, avec tout le travail que cela implique. Aujourd’hui, ce service est débordé et c’est pourquoi le Conseil d’Etat propose au Grand Conseil une modification de la loi sur la police lui permettant, pour une durée déterminée, de déléguer par convention ce travail à des communes qui le demandent, dont la Ville de Genève.

En admettant que le Grand Conseil accepte cette modification et que le Conseil d’Etat permette à la Ville de Genève de s’occuper de ces dossiers, le Service des agents de ville et du domaine public a-t-il l’effectif administratif nécessaire pour absorber ce travail?

M. André Hediger, conseiller administratif. Madame Hartlieb, nous pouvons faire ce travail, puisque nous le faisons auparavant sur la base d'une convention. Puis, suite au recours au Tribunal fédéral, cette convention a été annulée; il existe actuellement la loi de 2001 sur la police, votée par le Grand Conseil, selon laquelle la Ville de Genève n'a plus la possibilité de transformer les amendes d'ordre en P.-V. Au niveau statistique, 70% des citoyens en infraction payaient leur amende dans le mois. Il restait donc 30% d'amendes non payées mais, comme nous avions la possibilité d'envoyer un rappel une fois le mois écoulé, nous parvenions encore à encaisser environ 20% des amendes.

Avec la loi de 2001 sur la police, nous n'avons désormais plus la possibilité d'envoyer un rappel; nous devons donc tous les mois passer un certain nombre d'amendes d'ordre au contentieux du Département de justice, police et sécurité. J'ai eu un entretien à ce sujet avec M^{me} Spoerri, qui s'est déclarée entièrement d'accord de donner à nouveau la possibilité aux communes d'envoyer des rappels; cette demande est d'ailleurs actuellement en discussion au Grand Conseil. M^{me} Spoerri va même plus loin en proposant que la Ville de Genève puisse à nouveau transformer les amendes d'ordre en P.-V. Grâce à l'informatique, c'est un travail facile, qui offrira de nouvelles rentrées d'argent par rapport aux amendes restées actuellement impayées.

M. Michel Chevrolet (DC). Messieurs, qu'est donc devenue l'horloge fleurie de Saint-Petersbourg? Pour ma part, je le sais, parce que j'ai reçu dans ma boîte aux lettres le *Gagarine Times*, qui est le journal russo-romand. Je vais vous expliquer ce qui s'est passé avec cette horloge fleurie, symbole de l'amitié entre nos deux villes, en citant un article paru dans ce journal. Katia Skila, cinéaste à Saint-Petersbourg, écrit: «Tant qu'a duré l'été cette amitié est restée sans nuages, l'horloge indiquant l'heure aux Pétersbourgeois tout fiers de leur coin de Genève. Mais l'automne et le minimalisme pétersbourgeois ont mis fin à l'idylle. La première victime fut l'une des aiguilles. Ayant sans doute décidé de vérifier si l'aiguille n'était pas en or, un citoyen l'a tordue, irrémédiablement. Puis les chiffres fleuris ont commencé à perdre leurs pétales, sont devenus illisibles. Les autorités ont alors préféré tout enlever, et le cadran est devenu un rond de terre nue battu par l'interminable pluie pétersbourgeoise. L'horloge, en guise de protestation, s'est arrêtée. On l'a réparée. Mais elle s'est à nouveau arrêtée et elle n'a plus bougé depuis. Morale de cet épisode, écrit Katia Skyla, tout le monde aime recevoir des cadeaux, mais on ne sait pas toujours quoi en faire. Il faudrait sans doute se mettre d'accord avant sur qui en prendra soin, celui qui offre ou celui qui reçoit.»

La question que je voulais vous poser, Messieurs les conseillers administratifs, c'est combien a coûté cette horloge et si vous êtes au courant de cette situation.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Bien sûr, nous sommes au courant et nous allons envoyer M. Revillod, qui avait déjà été sur place avant que l'horloge fleurie de Saint-Pétersbourg soit construite, pour essayer de trouver des solutions. Il est vrai que nous avons eu quelques problèmes avec les Russes qui voulaient, par exemple, remplacer par du granit tout ce qui était flore. Vous conviendrez que ce n'est pas forcément dans la philosophie de l'horloge fleurie de Genève.

Je peux vous assurer que, dès que le printemps russe, qui ne correspond pas au nôtre, sera revenu, nous enverrons M. Revillod – grand spécialiste, au Service des espaces verts et de l'environnement, des problèmes de l'horloge fleurie – à Saint-Pétersbourg pour trouver des solutions.

L'horloge fleurie a coûté à peu près 150 000 francs. Cela n'a rien à voir avec l'horloge fleurie qui existe à Abou Dhabi, qui a coûté 750 000 francs, mais ce montant a été payé par les Emirats, la Ville de Genève n'ayant donné que 30 000 francs pour le mécanisme. C'est donc une somme relativement modeste et cela permet aussi... (*Remarque.*) Oui, M. Couchepin, en tant que président de la Confédération, a offert des horloges dans toute la ville de Saint-Pétersbourg. D'ailleurs, M. le maire a eu l'occasion de les voir au mois de juillet 2003. Proportionnellement, elles ont coûté beaucoup plus cher aux contribuables suisses.

Nous avons estimé qu'un montant de 150 000 francs pour une horloge fleurie correspondait à ce que nous devons donner à Saint-Pétersbourg avec qui, vous le savez, nous avons des relations qui remontent à la nuit des temps.

M. René Grand (S). Ma question s'adresse à M. le maire. Au mois d'avril 2002, une séance de concertation a eu lieu pour le projet de l'immeuble rue de Lyon 99, baptisé depuis «La cage aux lions», qui a réuni les habitants et des professionnels. Ce groupe a très bien fonctionné et a pu élaborer, avec les services de la Ville, des projets; ceux-ci ont été repris, retouchés et ce travail s'est terminé à la fin du mois de juin 2003. Depuis, plus de nouvelles et les habitants se demandent ce qui se passe pour l'aménagement intérieur, car l'aménagement extérieur a commencé. Ma question vise donc à savoir ce qu'il en est de l'aménagement intérieur de cet immeuble et je vous remercie par avance de votre réponse.

M. Christian Ferrazino, maire. Monsieur Grand, je peux vous confirmer que la réfection extérieure de l'immeuble sera terminée vraisemblablement d'ici au mois d'avril 2004. Par contre, et j'avais déjà évoqué cette situation dans ce plénum en décembre dernier, nous, le Conseil administratif, avons demandé aux habitants et à nos collaborateurs de revoir un peu leurs exigences. Effectivement,

ce qui avait été demandé dans le cadre de ces séances de concertation auxquelles vous avez fait allusion, Monsieur Grand – par exemple trois cuisines avaient été demandées – se montait à des sommes excessives. Nous avons donc souhaité reprendre la discussion avec les principaux intéressés et nos collaborateurs.

J'ai le plaisir de vous informer que cela n'a pas été en vain, puisque le crédit auquel nous sommes en train de mettre les dernières touches a été substantiellement réduit par rapport au montant initial qui nous avait été proposé. D'ailleurs, vous serez saisis très prochainement de ce crédit qui nous permettra de réaliser l'aménagement intérieur des locaux. Le retard apporté à rédiger cette proposition vient du caractère un peu excessif des demandes qui avaient été formulées. Heureusement, nous avons trouvé un terrain d'entente qui semble satisfaire les habitants et les associations avec qui nous sommes en contact.

Maintenant, il restera au Conseil municipal à se déterminer sur ce projet; vous devriez voter ce crédit vraisemblablement lors des séances du mois de mars.

M. Lionel Ricou (DC). Ma question s'adresse à M. Hediger. J'ai déjà eu l'occasion de la poser lors de la séance du 2 décembre 2003, mais, M. Hediger étant absent ce soir-là, apparemment elle ne lui a pas été transmise.

Ma question est liée au parking jouxtant le stade de football de Vessy. Ce parking est régulièrement occupé par les pendulaires et le mercredi, lorsque les parents viennent accompagner leurs enfants aux entraînements de football, il n'y a pas de place, le parking étant rempli de voitures appartenant aux pendulaires.

Je demande à M. Hediger s'il a déjà entendu parler de ce problème et, dans l'affirmative, quelles mesures il pense prendre pour y remédier.

M. André Hediger, conseiller administratif. Monsieur Ricou, j'ai déjà entendu parler de ce problème, puisque je réunis régulièrement les membres des clubs, notamment ceux du Bout-du-Monde, de Vessy et aussi le club de tennis Drizia-Miremont.

L'automne passé, les présidents de ces clubs ont demandé que le parking bénéficie d'une tolérance de quatre heures, comme celui du parc des Eaux-Vives. J'ai écrit dans ce sens à l'Office des transports et de la circulation (OTC), qui ne m'a pas encore fourni de réponse à ce jour.

Au début du mois de décembre 2003, j'ai à nouveau eu une réunion avec les utilisateurs du stade de Vessy. En me rendant sur place dans la matinée, j'ai constaté que ce parking était utilisé par les pendulaires. J'ai redemandé à l'OTC

de nous donner une autorisation de stationnement d'une durée de quatre heures. Je me préoccupe donc de cette situation, mais je demeure dans l'attente d'une réponse de l'OTC à ce sujet.

M. Pierre Maudet (R). Ma question porte sur la journée du 6 décembre 2003, qui a vu deux événements majeurs se dérouler à Genève. Le premier était le vote du budget 2004 de la Ville, nous étions tous concernés; le deuxième était la traditionnelle course de l'Escalade. A la lecture de la presse, j'ai cru comprendre qu'il s'était passé un petit incident en matière d'usage du domaine public ce jour-là. Je souhaiterais revenir sur cette question, parce que la presse ne nous a pas informés sur l'épilogue de cette affaire, sans doute retenue au Québec, ou ailleurs, à suivre quelque magistrat...

J'aimerais que vous puissiez nous répondre sur la question de savoir qui a décidé d'interdire l'usage de la cour du Palais Eynard ce jour-là, contrairement aux années précédentes. Est-ce une décision du Conseil administratif, d'un magistrat ou d'un service, et sur quoi se base cette décision?

J'ai encore une question subsidiaire. Est-ce que cette décision sera maintenue l'année prochaine ou déciderez-vous de revenir sur vos pas et de continuer à permettre, lors de la course de l'Escalade, que la cour soit une aire d'accueil où les parents peuvent récupérer leurs enfants?

M. André Hediger, conseiller administratif. Au mois de septembre 2003, le Conseil administratif a pris la décision de ne plus donner d'autorisation de stationnement dans les deux cours du Palais Eynard ni devant les escaliers, pour les manifestations ayant lieu dans le parc des Bastions.

La course de l'Escalade prenant année après année plus d'ampleur, des aménagements supplémentaires sont nécessaires dans le parc des Bastions. Nous avons répondu aux organisateurs de cette manifestation que nous ne donnions plus l'autorisation d'utiliser les deux cours du Palais Eynard et qu'ils devaient trouver une autre solution. Ensuite est arrivé cet incident lié à la récupération des enfants, suite à la course des petits. Je me suis expliqué avec le président, M. Botani, et nous trouverons une solution pour l'année prochaine afin que les parents puissent retrouver leurs enfants sans difficulté et qu'ils ne revivent pas l'incident de cette année. En effet, j'ai été abordé à ce sujet par de nombreux parents qui ont mis un certain temps à retrouver leurs enfants.

M. Georges Queloz (L). Ma question s'adresse à M. Tornare. J'aimerais savoir quand celui-ci va répondre à la question que je lui ai posée lors de la séance

du 4 novembre 2003, concernant le personnage qui a élu domicile au rond-point de Rive. Cette question intéresse tous les membres du Conseil municipal, ainsi que les personnes qui suivent nos débats à la télévision. Nous avons droit à une réponse, et pas uniquement en aparté, comme M. Tornare a prétendu le faire lors de la séance du 4 novembre 2003.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Monsieur Queloz, je sais que vous vous êtes un peu répandu dans votre quartier en prétendant que je ne voulais pas vous répondre, parce que je savais des choses que je ne voulais pas divulguer dans ce plénum. C'est totalement faux! Une fois de plus, vos brèves de comptoir se fondent sur des illusions et pas des réalités. Simplement, je n'ai pas à parler du diagnostic médical de cette personne en plénum, parce que, comme pour n'importe quel citoyen, c'est un secret médical qui n'a pas à être divulgué sur les antennes de TV Léman bleu. Les citoyens, vos copains qui prétendent – comme vous me l'avez dit l'autre jour – que je veux taire la vérité fantasment complètement.

En revanche, je peux vous dire que j'ai alerté les services de la Ville et de l'Etat pour essayer de convaincre ce monsieur d'intégrer un abri ou un studio que nous pourrions mettre à sa disposition. Il s'avère que des SDF collaborent avec les services municipaux et cantonaux et acceptent cela, mais que d'autres ne le veulent pas. En l'occurrence, non seulement cette personne ne veut pas être suivie médicalement, mais elle n'accepte pas non plus le logis que nous lui proposons.

Je sais que, dans des Etats totalitaires, soit d'extrême gauche, soit d'extrême droite, ce genre de personnage était mis dans un camp. Ce n'est pas la façon de faire d'une ville démocratique, elle essaie plutôt de persuader la personne. M. Ackermann, le responsable du Square-Hugo, continue à discuter avec cette personne, qui n'est ni agressive ni méchante. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce n'est pas un spectacle très agréable pour les touristes et les passants qui attendent le bus au rond-point de Rive, mais c'est une personne qui n'est pas dangereuse.

Nous allons trouver une solution, mais en essayant de faire de la prévention et non pas de jouer la matraque, comme vous voulez le faire à tout moment. Ce n'est pas notre philosophie dans le domaine social, c'est peut-être la vôtre, mais pas la mienne!

M. François Sottas (AdG/SI). Ma question concerne les Rues-Basses et s'adresse à M. Ferrazino. L'été passé, M. Ferrazino a présenté un projet pour la place Longemalle, qui ne permettait plus d'accéder si facilement aux Rues-

Basses. J'aimerais savoir si ce projet va bientôt être voté et s'il va être exécuté encore cette année, parce que cela devient urgent.

J'ai une question subsidiaire concernant un endroit qui se situe à quelques mètres. La rotonde du rond-point de Rive a été refaite et les signaux au sol du «Cédez le passage» en faveur des transports publics ont été enlevés, étant donné que c'est maintenant un «Tourner à gauche» – comme on dit. Les conducteurs de tram avaient demandé l'inscription au sol de ces signes, car c'est plus évident pour les automobilistes. Maintenant, le passage pour les trams est plus difficile et j'aimerais savoir pourquoi ces signes ont été enlevés et si on ne pourrait pas les remettre.

Enfin, je ne vais pas aborder aujourd'hui les problèmes de la ligne du tram 13 sur la rue de Lausanne, parce que je ne veux pas parler d'un sujet qui fâche!

Le président. Monsieur Sottas, je vous rappelle que les conseillers municipaux n'ont droit qu'à une seule question et je vous remercie de respecter cette règle. Monsieur le maire, vous avez la parole.

M. Christian Ferrazino, maire. Merci, Monsieur le président. Monsieur Sottas, je vais répondre à votre question, qui a deux volets. Premièrement, pour la place Longemalle, je vous rappelle que nous avons lancé un concours d'aménagement concernant trois places: la place Longemalle, la place Simon-Goulart et la place du Pré-l'Evêque, pour un aménagement définitif, et non pas l'aménagement provisoire que vous connaissez déjà et qui sera prochainement réalisé. Pour la place Longemalle, le résultat du concours devrait être présenté d'ici quelques semaines, soit à la fin février, soit au début mars.

Les travaux pourront-ils commencer cette année? Cela m'étonnerait, car, une fois que nous aurons retenu un projet dans le cadre de ce concours, il faudra encore le chiffrer et, ensuite, présenter dans ce plénum le crédit de réalisation. Mais, en tout cas, notre volonté est d'accélérer l'aménagement de ces trois places, en particulier celle de Longemalle pour le danger qu'elle représente et que vous avez souligné à plusieurs reprises dans cette enceinte. La présentation du projet se fera ce printemps au plus tard, le crédit de réalisation vous sera vraisemblablement présenté cet automne, pour nous permettre d'effectuer les travaux en été 2005. Tout cela dans le cadre d'une prévision optimiste, puisque, comme vous le savez, à Genève il y a certaines associations – certaines plus que d'autres – qui font recours systématiquement contre les projets de la Ville de Genève, avec le succès que vous savez! Reste que cela retarde souvent la réalisation de nos projets d'une année, voire de deux ans si ce n'est pas trois. C'est donc dans le cadre d'une vision optimiste du calendrier que j'annonce ces travaux pour 2005.

Questions orales

Deuxièmement, pour le rond-point de Rive je partage totalement vos griefs. La situation est assez dangereuse, pas seulement pour les trams, mais également pour les voitures, les deux-roues et les piétons. Je vous rappelle que la signalisation routière est de la compétence du Canton, en particulier de l'Office des transports et de la circulation. Mes services discutent actuellement avec les responsables de l'Office cantonal des transports et de la circulation pour tenter de trouver une solution qui, à défaut d'être idéale, soit moins mauvaise que celle que nous connaissons aujourd'hui. Vraisemblablement, cela passera, pensons-nous, par l'installation de feux qui permettraient de donner la priorité aux trams et aux bus, puisque de nombreux bus passent également à cet endroit. Là encore, cela a un coût et celui-ci incombe au Canton, comme la décision de procéder à la pose de ces installations. Pour nous, ce serait la meilleure solution. Si le Canton n'a pas les moyens d'installer ces feux, il faudra en tout cas qu'il nous propose une solution qui permette d'assurer une meilleure sécurité que celle que nous connaissons aujourd'hui.

M. Roberto Brogini (Ve). Ma question s'adresse à M. Muller – c'est le concierge de Saint-Gervais qui vous parle, Monsieur Muller! Au mois de décembre 2003, nous avons voté la proposition PR-256 pour la rénovation de l'immeuble situé au 16, rue Jean-Jacques-Rousseau. Dans cet immeuble, il y a des habitants, qui ont d'ailleurs différents statuts. A ce jour, ces gens ne savent toujours pas que les crédits ont été votés et que les travaux vont débiter, j'imagine, incessamment. J'aimerais savoir si une information est faite aux habitants des immeubles que l'on rénove, de quelle manière ils sont relogés et de quelle manière la Gérance immobilière municipale gère ces dossiers.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. A moi de vous retourner une question, Monsieur Brogini: s'agit-il de l'Action civique intempestive? (*Dénégation de M. Brogini.*) Je vous répondrai demain.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'ai une question relative au monument des combattants de la guerre d'Espagne, qui se trouve à la rue Dancet. Deux sculptures ont été érigées à cet endroit et l'espace est aujourd'hui encombré de deux-roues, motorisés ou non. J'aimerais savoir quel magistrat, entre M. Ferrazino et M. Hediger, je dois interpeller pour que la place soit libérée des deux-roues. Cela ne vaut pas la peine d'avoir fait une célébration et érigé un monument si, pour finir, l'endroit devient un nouveau parking à deux-roues, notamment scooters et motos.

M. Christian Ferrazino, maire. Ce problème nous a été fréquemment signalé et nous avons examiné la situation. L'endroit où se trouve cette sculpture de Manuel Torres, qui a été érigée en souvenir des brigadistes suisses qui se sont engagés durant la guerre d'Espagne, est régulièrement pris d'assaut par des motos. Indépendamment des taches d'huile qui témoignent du passage de ces motos, le spectacle qui est donné n'est largement pas satisfaisant, sans parler du fait que, dans le cadre de la présentation de l'œuvre, on est en droit de demander une intervention un peu plus musclée de la part des gendarmes et des agents de ville.

Cela n'ayant pas donné le résultat escompté, nous avons examiné si nous pouvions intervenir au niveau de l'aménagement physique des lieux. Quelques potelets ont été installés, mais ils sont maintenant utilisés pour favoriser le stationnement de ces deux-roues motorisés, ce qui va donc à l'encontre du but recherché. On nous a demandé pourquoi nous n'encadrerions pas ce monument avec des chaînes. Nous ne voulons pas faire un monument mortuaire comme on peut en trouver sur certaines places françaises, ce n'est pas l'objectif de la réalisation. De plus, pour intervenir de manière physique sur le lieu il faut avoir l'accord du sculpteur et du comité de l'association qui a porté ce projet avec la Ville de Genève. Or tant le sculpteur que l'association nous ont dit qu'ils ne souhaitaient pas qu'on intervienne par des mesures de cette nature.

C'est dire que je ne peux vous fournir que le début de la réponse. La solution serait d'intervenir avec la gendarmerie et les agents de ville. Mon collègue André Hediger vient de me confirmer que nous redemanderons une intervention plus régulière dans ce lieu, afin que les mauvaises habitudes qui ont été prises se modifient pour tenir compte de la qualité de l'endroit et du message que nous avons souhaité adresser.

Le président. Les trente minutes dévolues aux questions orales étant écoulées, je passe au point suivant de notre ordre du jour.

J'annonce le dépôt d'une résolution urgente R-62 de M. Roberto Broggin, M^{me} Sandrine Salerno, MM. Alain Dupraz et Jacques Mino, intitulée: «Pour une vraie desserte des TPG aux Pâquis». Je ferai voter l'urgence de cet objet à 20 h 30, tout comme celle de l'interpellation que j'ai annoncée tout à l'heure.

6. Proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 370 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et de son annexe situé à la rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1, quai des Forces-Motrices, parcelle 86, feuille 4, commune de Genève, section Plainpalais (PR-315).

Préambule

Le 13 mars 1962, le Conseil administratif approuve l'acquisition, pour le prix de 360 000 francs, de la parcelle 86, feuille 4, section Plainpalais, rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1, quai des Forces-Motrices, d'une surface de 279 m², alors propriété de la SI place des Volontaires et Coulouvrenière 15.

Cette parcelle représentait un intérêt évident pour la Ville de Genève, parce qu'elle est située sur le tracé du futur quai élargi, rive gauche, et qu'en conséquence une importante partie de sa superficie était destinée à être réunie au domaine public en vue du réaménagement du quai des Forces-Motrices.

Dans sa séance du 15 juin 1962, le Conseil municipal vote la proposition du Conseil administratif N° 199, du 20 mars 1962, en vue de l'acquisition du capital-actions de la SI place des Volontaires et Coulouvrenière 15.

Edifié en 1893, le bâtiment subit sa dernière rénovation importante en 1946, soit il y a cinquante-sept ans. Aujourd'hui très dégradé, il nécessite donc une intervention lourde.

Afin de procéder à l'étude de sa rénovation, un crédit d'étude de 200 000 francs a été déposé par le Conseil administratif dans sa proposition N° 300, soumise le 11 novembre 1997; cette proposition a été votée par le Conseil municipal le 11 février 1998.

Notice historique

La place des Volontaires est ancienne; elle tient son nom des volontaires de la milice genevoise, alors que c'est la couleuvrine qui serait à l'origine du nom Coulouvrenière. De militaire, le secteur a progressivement évolué vers des activités industrielles: usine à gaz et fonderie (vers 1840), puis usine de dégrossissage d'or (1881) et forces motrices (1883-1892); ces deux derniers édifices,

conservés, constituent le front bâti, l'un au sud, l'autre à l'ouest, de la place des Volontaires.

En 1892, la commune de Plainpalais mit en vente les parcelles bordant la place au nord; à cet endroit, Louis-Victor Brolliet, nouveau propriétaire et entrepreneur de ferblanterie, devait faire construire un immeuble de logement (le 15, rue de la Coulouvrenière) ainsi qu'un atelier de zinguerie (15 bis). Il s'adressa à l'architecte Henri Juvet (1854-1905), qui venait de terminer l'imposant bâtiment à tourelles dominant le pont de la Coulouvrenière à l'ouest; Juvet réalisera plus tard les mairies-école de Perly et Genthod, la polyclinique du Mail, puis le conservatoire du jardin botanique appelé la Console.

Le rez-de-chaussée de l'immeuble Brolliet accueillit un café, tenu par Eugène Sanglerat, affectation qui entraîna la mise en place d'une marquise. Jusqu'au milieu du XX^e siècle, il compte trois étages d'appartements surmontés de combles s'inscrivant dans une toiture de forme pavillonnaire. L'intervention de Maurice Braillard, en 1946, transformant les combles en espace d'habitation, modifia fortement la superstructure; la toiture, précédemment à quatre pans, devint une toiture en bâtière, dotée de deux grandes lucarnes en attique, et la façade donnant sur la place des Volontaires prit un air néo classique par le traitement en fronton de sa partie supérieure. Les salles de bains furent introduites lors de cette campagne de travaux. L'essentiel du bâtiment de Juvet est toutefois conservé; il présente une modénature modeste, limitée aux chaînages d'angle, aux encadrements faiblement profilés, au cordon séparant rez et étages. A l'intérieur, on note l'escalier tournant avec sa rambarde en ferronnerie et les portes palières ajourées. Quant au café, il est décoré de peintures de J. Ferrero, réalisées vers 1900, représentant le Brésil et Rio de Janeiro.

L'atelier de zinguerie, construit en même temps que l'immeuble, se présentait à l'origine comme un petit pavillon, avec toiture à quatre pans, muni d'une grande porte axée côté place, qui existe toujours. Il a été agrandi dès 1899 et doté de nouveaux percements.

L'immeuble Brolliet et l'atelier ont été acquis par la Ville de Genève en 1962, en vue du réaménagement du quai des Forces-Motrices.

Concertation avec la population

Deux séances d'information ont eu lieu sur place les 18 avril et 17 mai 2000 pour informer les locataires et les exploitants des arcades des travaux envisagés.

Conformément à l'article 13 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), les locataires et exploitants des arcades ont été avertis par courrier le 15 octobre 2002 des travaux envisagés.

Exposé des motifs

Depuis la dernière rénovation très importante entreprise en 1946, seuls quelques travaux d'entretien mineurs ont été exécutés à ce jour.

Compte tenu de leur importance, les travaux de rénovation s'effectueront sans la présence des locataires; seuls les exploitants des arcades resteront sur place pendant la rénovation, les travaux prévus dans leurs locaux ne justifiant pas de les déplacer.

Obligations légales et de sécurité

La réalisation de ces travaux répond d'une part à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment, aux termes des normes en matière de responsabilité civile, plus particulièrement l'article 58 CO, et d'autre part à celle d'assurer la sécurité des locataires et des passants. Elle s'inscrit en outre dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. Vu la pénurie de logements, cette volonté est rappelée dans le discours de législature 2003-2007.

Description de l'ouvrage et caractéristiques

Bâtiment principal

De forme rectangulaire, le bâtiment d'habitation est mitoyen sur toute la hauteur de sa façade est ainsi qu'au niveau du rez-de-chaussée de sa façade nord. Son architecture est très sobre. L'immeuble est moins élevé que les bâtiments avoisinants (environ de deux niveaux), de construction plus récente.

L'accès aux logements des étages est situé en façade sud; les commerces sont localisés côté rue de la Coulouvrenière pour la petite arcade, et angle place des Volontaires-rue de la Coulouvrenière pour le café.

Le bâtiment est composé de six niveaux (un sous-sol et cinq niveaux hors sol, le dernier étant situé dans les combles).

La façade du rez-de-chaussée est en roche avec de larges ouvertures pour les vitrines.

On note la présence d'une marquise vitrée sur la façade ouest (place des Volontaires), qui abrite la terrasse du café.

Les quatre niveaux supérieurs sont occupés par des appartements. Les fenêtres, trois par façade et par niveau, sont de forme rectangulaire. La façade est

crépi, les encadrements des fenêtres sont en roche ou molasse; les angles sont traités avec un chaînage, aujourd'hui exécuté en ciment. Des volets en bois équipent chacune de ces ouvertures.

Une corniche marque le passage entre la façade et la toiture. Elle est interrompue sur la façade ouest pour les fenêtres du 4^e étage, qui semblent avoir été créées plus récemment, les encadrements des fenêtres étant d'une facture différente. D'autre part, on note la présence d'un petit balcon, élément unique pour le bâtiment.

Le toit, recouvert d'ardoises, est à deux pans; de grandes lucarnes ont été créées pour permettre la pose de fenêtres pour l'appartement du 4^e étage.

La distribution aux différents niveaux, du sous-sol au 4^e étage, se fait par un escalier situé en façade nord et éclairé par des fenêtres.

Un escalier de service (échelle de meunier) permet de relier le café au sous-sol.

Bâtiment bas (annexe)

Ce corps de bâtiment a certainement été réalisé en deux étapes.

On note la présence d'un mur intérieur avec de larges ouvertures (certainement d'anciennes fenêtres).

Aujourd'hui, les deux volumes ont été traités de façon à donner l'aspect d'un volume unique.

La façade donnant sur la place des Volontaires est percée de fenêtres et d'une porte permettant l'accès au dépôt. Ce bâtiment est recouvert d'un toit métallique à très légères pentes.

Descriptif des travaux

1.0 Sous-sol

1.1 Chauffage

Les travaux nécessaires au changement de chaudière seront effectués.

1.2 Introduction gaz et eau

Les travaux nécessaires aux deux introductions seront réalisés dans les sous-sols, y compris la nouvelle nourrice et le départ des colonnes montantes.

1.3 Un local de comptage électrique rassemblant tous les compteurs sera réalisé en sous-sol.

- 1.4 Hormis les positions susmentionnées, aucun autre travail ne sera prévu dans les sous-sols.
- 1.5 Aucune buanderie ne sera aménagée.
- 1.6 Les locaux loués au restaurant et à l'entreprise sanitaire Grosch sont maintenus en l'état.
- 1.7 Les caves ne seront pas modifiées, à l'exception de la zone nécessaire pour le local de comptage.

2.0 Rez-de-chaussée

2.1 Café

Le W.-C., situé dans le couloir du bâtiment, sera supprimé.
Un W.-C. mixte sera exécuté dans la zone café, y compris sas et lavabo.

2.2 Le café et sa cuisine resteront en l'état actuel.

2.3 Il n'est pas prévu d'intervention dans la réception du magasin de l'entreprise sanitaire, ni dans les dépôts ateliers du rez-de-chaussée.
Seul le raccordement aux colonnes montantes des deux W.-C. et du lavabo existant est prévu.
Les parois ne seront pas modifiées.

2.4 La porte d'accès aux dépôts ateliers depuis le quai des Forces-Motrices sera obstruée.

2.5 Les volets métalliques d'origine des cinq arcades ne seront pas remis en état. Ils seront laissés tels quels dans les caissons.

2.6 L'entrée et la montée d'escalier seront rafraîchies (peinture uniquement).
Les marches de l'escalier seront conservées en l'état.

3.0 Appartements 1^{er}, 2^e et 3^e étages

De façon générale, les appartements ne seront pas modifiés quant à leur distribution d'origine.
Seules les installations sanitaires et électriques seront refaites à neuf.

3.1 Salles de bains

Les zones des salles de bains et des W.-C. seront refaites à neuf, soit: installation sanitaire, colonnes de chute, eau chaude, eau froide et appareils.

Le carrelage sera recollé sur le sol, les caisses siphoniques seront supprimées.

Les faïences seront piquées et remplacées.

3.2 Cuisines

L'installation d'écoulement eau chaude-eau froide et la robinetterie seront refaites.

Les blocs cuisine seront conservés tels quels, soit: évier en grès et menuiserie.

Un nouveau carrelage sera collé sur le sol existant.

Les faïences existantes seront remplacées.

3.3 Tous les appartements seront repeints, soit: boiseries, parois et plafonds.

Les papiers peints seront arrachés et remplacés par du papier en paille d'avoine.

Les parquets seront poncés et vitrifiés.

Les menuiseries seront révisées.

Les radiateurs seront conservés, ainsi que les distributions; seule une colonne montante sera réalisée à neuf depuis la chaufferie pour alimenter les zones prévues de cuisine.

3.4 L'électricité sera entièrement refaite à neuf (en apparent).

3.5 Les menuiseries extérieures seront conservées. Une double fenêtre avec simple vitrage sera posée dans l'embrasure extérieure (fenêtre à repeindre).

4.0 Appartement 4^e étage

4.1 L'appartement du 4^e étage sera conservé tel quel.

L'accès toiture ne sera pas modifié.

L'ancienne buanderie servira de local disponible pour l'immeuble.

L'ensemble des chambres et réduits seront conservés tels quels.

La petite cuisinette existante dans le séjour sera supprimée et deviendra un réduit.

4.2 Les sanitaires, W.-C. séparés et bains W.-C. seront refaits à neuf, de façon semblable aux salles de bains déjà décrites.

4.3 La cuisine sera également refaite dans les mêmes conditions que les appartements inférieurs.

4.4 Les fenêtres et la porte-fenêtre seront remplacées par des fenêtres en sapin à peindre.

5.0 Façades

- 5.1 Les fonds de façades seront entièrement piqués, dégrossis, crépis et peints.
- 5.2 Les encadrements des fenêtres ainsi que les chaînages seront remplacés, cela pour les pierres détériorées, soit: piquage des molasses et remplacement par des pierres de savonnière. En effet, il est constaté que les deux tiers des pierres de taille ont déjà été remplacés par des encadrements en savonnière.
- 5.3 Les pierres de taille situées sur la partie basse de l'immeuble seront conservées en roche blanche et seront hydrosablées.
- 5.4 Les volets seront réparés, changés à neuf pour certains et repeints.
- 5.5 Les pierres blanches des arcades au rez-de-chaussée seront hydrogom-mées.
- 5.6 Les arcades rez-de-chaussée en serrurerie seront repeintes et ne subiront aucune modification.
- 5.7 Les volets des arcades seront laissés en l'état.
- 5.8 Les vitrages des arcades ne seront pas modifiés.
- 5.9 La porte d'accès depuis le quai des Forces-Motrices sera supprimée.
- 5.10 La marquise d'avant-toit du café sera conservée et repeinte (les verres ne seront pas changés).

6.0 Toiture

- 6.1 La toiture sera entièrement isolée.
- 6.2 Les avant-toits, les vire-vents et les retours décoratifs seront refaits à neuf.
- 6.3 La couverture d'ardoises sera remplacée par une nouvelle couverture d'ar-doises.
- 6.4 Toute la ferblanterie sera réalisée en cuivre étamé, y compris les des-centes en façade. Les lucarnes seront réalisées en revêtement de cuivre étamé.
- 6.5 Les cheminées seront piquées et refaites à neuf, y compris les treillis.
- 6.6 Aucun travail sur le mur mitoyen de l'immeuble voisin ne sera réalisé.
- 6.7 La charpente ne sera pas modifiée.

7.0 Bâtiment bas (annexe)

7.1 Un chaînage sera exécuté afin d'éviter toutes les fissures existant actuellement.

7.2 Le fond de façade sera piqué, dégrossi et crépi.

7.3 La couverture sera entièrement refaite à neuf, la charpente métallique et le recouvrement en tôle type Montana.

Conception énergétique

1. Enveloppe:

Les murs, de forte épaisseur et en contact avec l'air extérieur, ne sont pas isolés. Des doubles fenêtres à l'ancienne, équipées de simples vitrages, seront posées en parallèle avec les fenêtres existantes afin de limiter les pertes et réduire les nuisances sonores.

2. Besoins en chaleur:

Les besoins en chaleur et en eau chaude sanitaire seront assurés par une chaudière à gaz d'une puissance de 54 kW, installée en lieu et place de la chaudière actuelle du restaurant.

Un nouveau réseau avec distribution verticale alimentera l'ensemble de l'immeuble avec piquage à chaque niveau sur le réseau de radiateurs existant.

Les réseaux et corps de chauffe existants sont conservés en l'état afin de réduire les coûts.

Ventilation:

Il s'agit d'installer deux réseaux d'extraction avec ventilateur en toiture pour les locaux sanitaires et les cuisines.

Sanitaire:

La production d'eau chaude sanitaire pour les logements et le restaurant sera assurée par un bouilleur combiné, raccordé à la chaudière. Pour l'arcade / atelier sanitaire, les installations ne seront pas modifiées.

Afin de limiter la consommation d'eau, la robinetterie sera équipée de systèmes de limitation de débit et les chasses d'eau des W.-C. auront une contenance de six litres, avec double commande.

Electricité:

Les appareils et installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage de la cage d'escalier par l'installation de détecteurs de présence ou de boutons poussoirs avec temporisation.

Programme et surfaces

Programme existant:

Arcades	2				
Atelier – dépôt (annexe)	1				
Logement par étage 1 ^{er}	1 appartement	6 pièces	total:	6 pièces	
2 ^e	2 appartements	3 pièces	total:	6 pièces	
3 ^e	2 appartements	3 pièces	total:	6 pièces	
4 ^e	1 appartement	3,5 pièces	total:	3,5 pièces	
Total				21,5 pièces	
Nombre d'étages courants				4	
Rez – sous-sol					
Bâtiment: 3743 m ³ (selon norme SIA 416)					

Surfaces brutes:

Bâtiment:

Dépôts, ancienne buanderie, chaufferie, caves (sous-sol)	194,79 m ²
Arcades, cuisine, café, W.-C. (rez-de-chaussée)	281,65 m ²
Appartements (étages 1 à 4)	518,16 m ²
Total	994,60 m ²

Surfaces nettes:

	m ²	m ²	m ²
<i>Bâtiment principal:</i>			616,50 total
<u>Sous-sol:</u>			97,70
– cave restaurant			43,00
– caves immeuble + dégagements	50,50		
– escaliers	4,20		

Rez-de-chaussée: 109,90

– café	47,60
– escaliers	2,00
– W.-C.	1,60
– arcade	40,80
– couloir + escalier	17,90

1^{er} étage: 103,60

Appartement 6 pièces	93,40
– cuisine	10,80
	9,40
– chambres	14,00
	14,10
	11,40
	9,90
– salle de bains	4,30
– W.-C.	1,90
– réduit	0,80
– dégagement	16,80
Cage d'escalier	10,20

2^e étage: 102,10

Appartement 3 pièces	45,00
– cuisine	9,90
– chambres	14,40
– séjour	15,70
– salle de bains	3,30
– dégagement	1,70
Appartement 3 pièces	46,90
– cuisine	9,80
– chambres	11,30
– séjour	13,70
– salle de bains	3,10
– réduit	1,90
– dégagement	7,10
Cage d'escalier	10,20

SÉANCE DU 20 JANVIER 2004 (après-midi)
Proposition: rénovation du 15, rue de la Coulouvrenière

3693

3^e étage: 102,10

Appartement 3 pièces	45,00
– cuisine	9,90
– chambres	14,40
– séjour	15,70
– salle de bains	3,30
– dégagement	1,70
Appartement 3 pièces	46,90
– cuisine	9,80
– chambres	11,30
– séjour	13,70
– salle de bains	3,10
– réduit	1,90
– dégagement	7,10
Cage d'escalier	10,20

4^e étage: 101,10

Appartement 3 1/2 pièces	75,30
– cuisine	7,80
– chambres	19,80
– séjour	24,50
– salle de bains	5,40
– hall 1	1,90
– hall 2	3,90
– réduit	3,70
– réduit	5,30
– réduit	3,00
Cage d'escalier	10,20
Accès toiture	8,20
Grenier	7,40

Bâtiment bas (annexe): 170,10 total

Sous-sol: 38,50

– ancienne buanderie	7,20
– chaufferie	7,00
– dépôt cave	24,30

Rez-de-chaussée:

131,60

– cuisine café	13,50
– W.-C. dépôt	1,60
– dépôt 1	75,40
– dépôt 2	38,80
– escalier accès sous-sol	2,30

Estimation des coûts selon code CFE*Position*

<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montants</i>	<i>Montants TTC</i>
A	<u>Terrain</u>	PM	PM
	Parcelle 86, feuille 4, commune de Genève-Plainpalais, coût déjà amorti.		
		HT	HT
B	<u>Travaux préparatoires</u>		121 801
B.1	Défrichages, démolitions, démontages, abattages	83 302	
B.2	Adaptations définitives d'ouvrages existants	18 140	
B.3	Adaptations définitives des conduites et des voies de circulation existante	11 888	
B.5	Adaptation provisoire d'ouvrages existants	5 671	
B.6	Adaptations provisoires des conduites et des voies de circulation	2 800	
C	<u>Installation de chantier</u>		124 955
C.0	Installations générales de chantier	55 645	
C.1	Echafaudages de façades	24 000	
C.2	Autres échafaudages	45 310	
D	<u>Fondations (bâtiment)</u>		21 885
D.3	Canalisations	21 885	
E	<u>Gros œuvre (bâtiment)</u>		681 779
E.0	Dalles, escaliers, balcons	21 885	
E.1	Toiture	250 316	
E.3	Parois extérieures des sous-sols	1 220	
E.4	Parois extérieures rez-de-chaussée et étages	218 020	
E.5	Fenêtres et portes extérieures	132 519	

SÉANCE DU 20 JANVIER 2004 (après-midi)
Proposition: rénovation du 15, rue de la Coulouvrenière

3695

E.6	Parois intérieures	5 695	
E.7	Prestations complémentaires	52 124	
I	<u>Installations techniques</u>		305 684
I.0	Courant fort	93 995	
I.1	Télécommunication, sécurité	6 940	
I.2	Chauffage	64 329	
I.3	Ventilation, conditionnement d'air	19 500	
I.4	Sanitaire	120 920	
M	<u>Aménagements intérieurs</u>		243 385
M.0	Travaux complémentaires généraux	14 037	
M.1	Cloisons portes intérieures	21 590	
M.2	Eléments de protection	9 928	
M.3	Revêtements de sols	43 555	
M.4	Revêtements de parois	112 912	
M.5	Plafonds	25 280	
M.6	Equipements fixes	8 090	
M.8	Prestations complémentaires Régies de second œuvre (plâtrerie, peinture) pour interventions sur installations	7 993	
B – M	Sous-total 1		1 499 489
V	<u>Frais secondaires</u>		67 750
V.0	Frais secondaires généraux	30 700	
V.2	Autorisations, taxes	6 400	
V.3	Indemnisation de tiers	30 650	
W	<u>Honoraires</u>		417 658
W.1	Honoraires travaux préparatoires <i>Honoraires architecte, ingénieur civil et ingénieurs spécialisés</i>	32 964	
W.2	Honoraires ouvrages <i>Honoraires architecte, ingénieur civil et ingénieurs spécialisés</i>	384 694	
B – W	Sous-total 2		1 984 897

X	<u>Comptes d'attente et marge d'évolution du projet</u> <i>~10 % appliqué sur B à M + W : 1 917 147</i>	191 715
B – X	Coût total de la construction (HT)	2 176 612
Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) <i>7,6 % appliquée sur les positions B à X</i>	165 423
B – Z	Coût total de la construction (TTC)	2 342 035
ZZ	<u>Frais administratifs et financiers</u>	
ZZ0	Information, concertation <i>0,5% de B-W, min. 15 000</i>	15 000
ZZ1	Honoraires de promotion <i>(5% de B-Z + ZZ0: 2 357 035)</i>	117 852
ZZ2	Intérêts intercalaires* <i>((B-Z) + ZZ0 + ZZ1)] / 2 x durée en mois/12 x Taux DSF (3,25% + 0,5%)</i> <i>2 474 887 X 18 X 3,75 %</i> <i>2 12</i>	69 606
ZZ3	Fonds d'art contemporain <i>1% de ((B-Z) + ZZ0 + ZZ1 + ZZ2): 2 544 493 = 25 445, admis à</i>	25 507
A-ZZ	Coût général de l'opération	2 570 000

A déduire:

–	Crédit d'étude PR N° 300, voté le 11 février 1998:	200 000
	Total du crédit demandé:	2 370 000

* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, qui est toujours en vigueur, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant: du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté jusqu'à la date estimée de la mise en exploitation des locaux. Le calcul ci-dessus a été fait sur cette base.

Validité des coûts

L'Institut pour l'économie de la construction (IEC), mandaté par la Ville de Genève, a vérifié les montants du devis général de mai 2001.

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation du coût» sont ceux du devis général du mois de mai 2001 et ne comprennent aucune variation.

Valeurs statistiques (m²-m³-occupants, selon norme SIA 416)

Le volume restauré est de 3743 m³, ce qui, rapporté aux chapitres de C, D, E, I, M et W2, donne 471 francs/m³. Le prix à la pièce après rénovation pour 21,5 pièces est de 81 971 francs.

Le coût, surface de plancher, est de 1771 francs pour 995 m²; le coût, surface utile, est de 2558 francs pour 689 m².

Subventions

Le bâtiment ne présente pas de qualités patrimoniales suffisantes pour que les travaux de rénovation puissent être subventionnés.

Autorisation de construire

Ce projet de restauration est au bénéfice de l'autorisation de construire N° 98170-5, délivrée le 7 mai 2003 par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et publiée le 12 mai 2003 dans la *Feuille d'avis officielle*.

Fixation des loyers après travaux

Comme expliqué dans le préambule de la présente proposition, l'immeuble a bénéficié d'une dernière rénovation importante en 1946, soit il y a plus d'un demi-siècle. Le bâtiment est donc caractérisé actuellement par un très long retard dans son entretien. Pour cette raison, il se justifie de considérer qu'une part majoritaire du coût de la remise en état doit être dévolue, pour le calcul des loyers, à un entretien différé, non répercutable sur les loyers. Dans le plan financier du 19 août 2002 ci-annexé, 36% des travaux est donc rentabilisé et répercuté sur les loyers sous forme d'une majoration de ceux-ci.

L'amortissement se fait sur trente ans.

Le calcul des hausses de loyer tient compte de l'application de la LDTR ainsi que des règles de la jurisprudence du Tribunal fédéral relatives aux dispositions du Code des obligations sur les loyers.

On notera enfin que le plan financier ci-annexé est partie intégrante de l'autorisation de construire N° 98170-5.

Délais

Le délai référendaire écoulé, et sous réserve de la libération des appartements, les travaux pourront démarrer six mois après le vote du Conseil municipal et dureront dix-huit mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est le printemps 2006.

Régime foncier

La parcelle 86, feuille 4, commune de Genève, section Plainpalais, est propriété de la Ville de Genève. Elle est située en deuxième zone de construction.

Référence au programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 12.58.01 pour le montant de 200 000 francs (PR 300) et le numéro 12.58.02 du 20^e programme financier quadriennal 2002-2005 pour un montant de 2 300 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

	TTC	TTC
Charge financière:		11 400
– Frais de chauffage (montant annuel, à la charge des locataires)	8 000	
– Achat d'eau et d'électricité (à la charge de la gérance immobilière municipale)		
eau	env. 2 300	
électricité (communs)	env. 1 100	
Charge financière annuelle sur 2 370 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 30 annuités		<u>124 900</u>
Soit au total:		136 300

Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est le Service de la gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 370 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et de son annexe situé à la rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1, quai des Forces-Motrices, parcelle 86, feuille 4, commune de Genève, section Plainpalais.

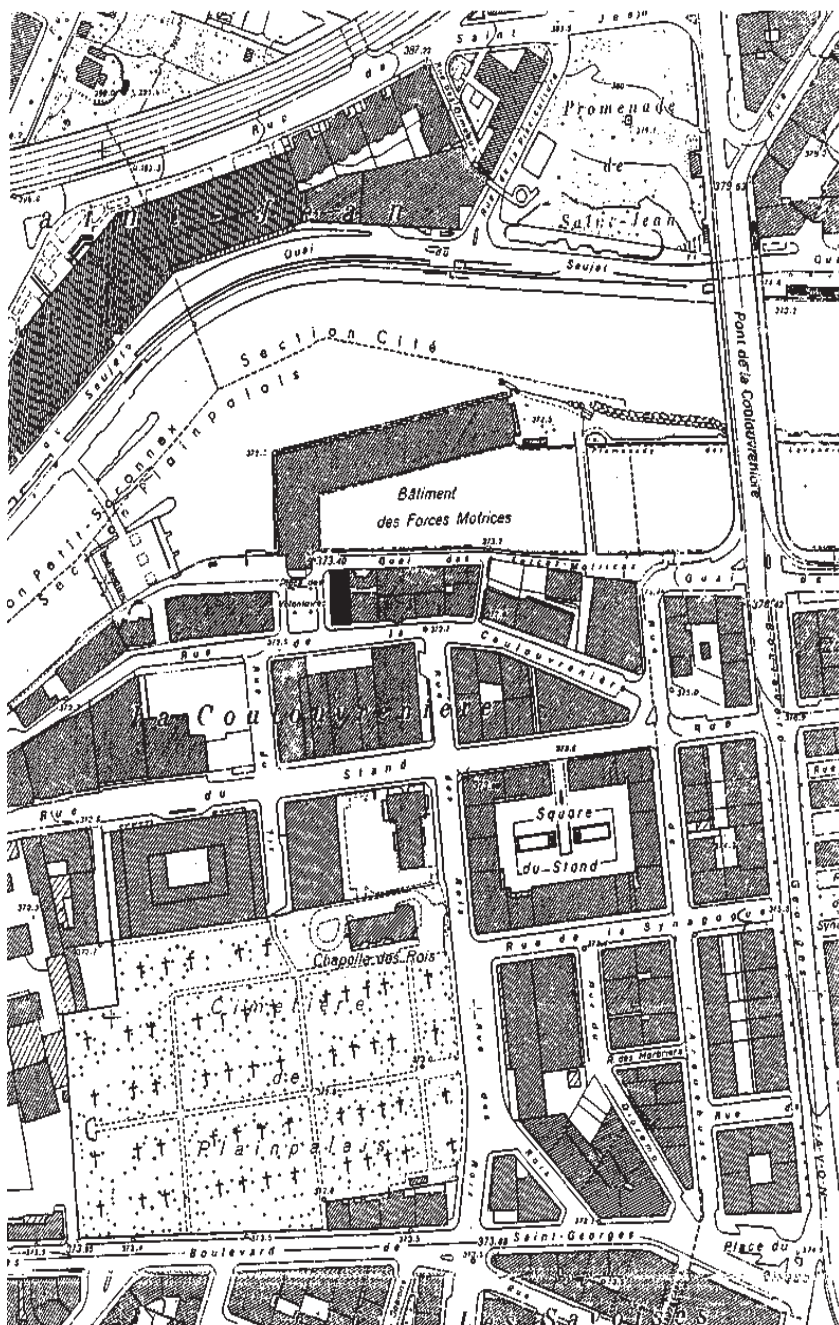
Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 370 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 25 507 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude de la proposition PR-300 voté le 11 février 1998, soit un montant total de 2 570 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2006 à 2035.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

Annexes: – Plan de situation
– Façade ouest
– Photographie
– Plan financier





VILLE DE GENÈVE

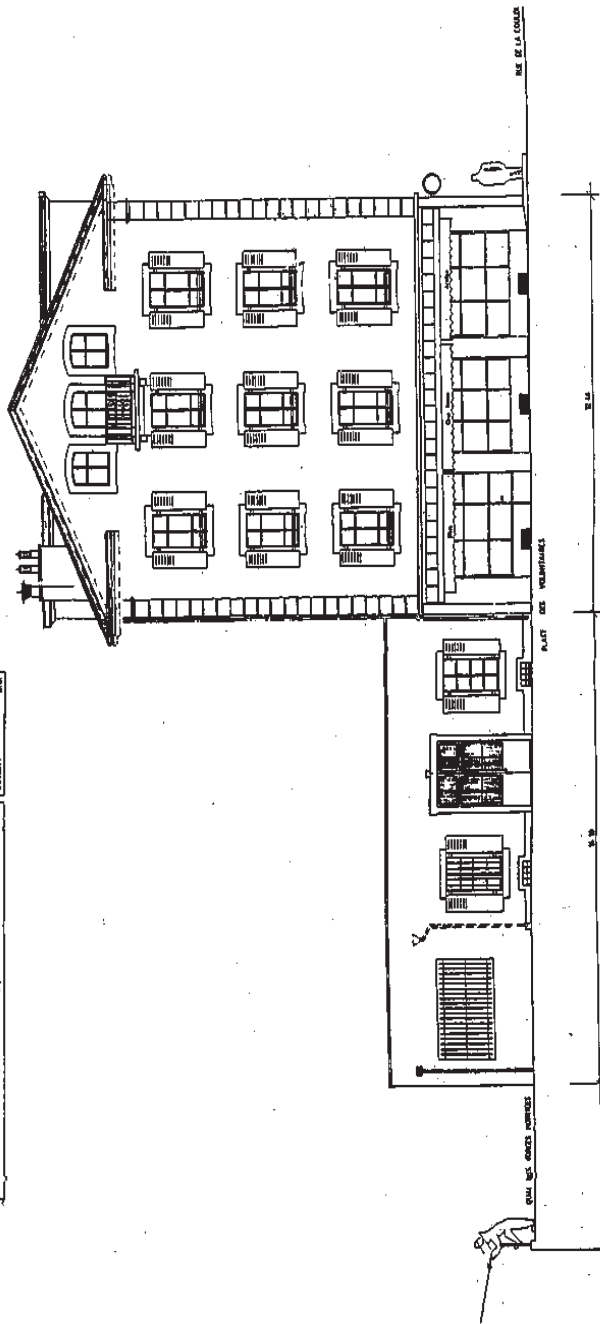
SERVICE D'ARCHITECTURE
Rue de l'Industrie 4 - 1201 Genève 3
Tél. 022/1183100 - Fax 022/1183105

RENOVATION D'UN IMMEUBLE LOCATIF
ET DE SON ANNEXE

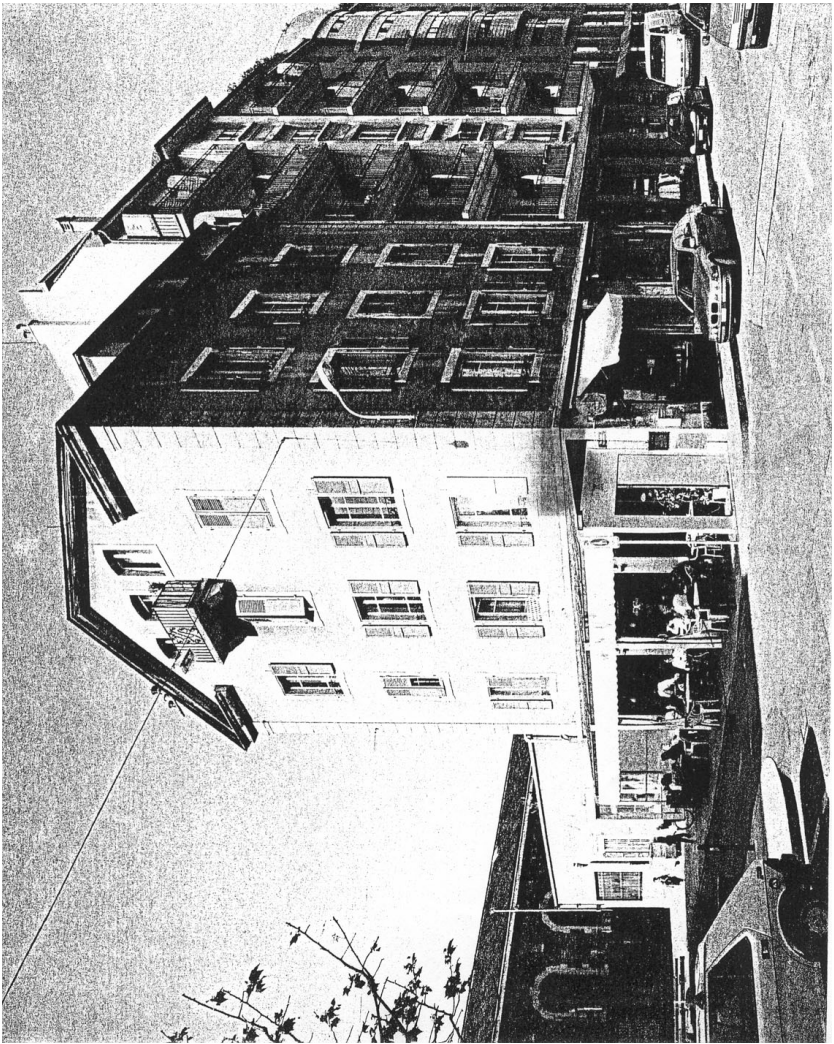
Rue de la Confédération 15 - plan des façades 1

546	F
100	31

Cote:	
Echelle:	
Date:	01.03.2000
Version:	1.0



Façade Ouest



RUE DE LA COULOUVRENIERE 15

PLAN FINANCIER

Travaux rentabilisés à 36% et amortis sur 30 ans

A. LOCAUX CONTENUS DANS LE BATIMENT

Arcades	m2	110.00
Atelier	m2	120.00
Dépôts	m2	72.00
Logements	pièces	21.5

B. INVESTISSEMENT

Coût de la construction	2'335'280
(y compris intérêts intercalaires 2'292'300/2x12/12x3,75%)	
Dont le 36% représente	840'701
Montant des travaux à prendre en considération	840'701

C. EXPLOITATION

Taux de rendement (3,75%+0.5%) / 2	2.13%			123'173
Amortissement sur 30 ans	3.33%			
Charges d'exploitation	0.55%			
Rendement total des travaux	6.00%	x	840'701 =	50'477
Etat locatif actuel				72'696
Etat locatif après travaux				123'173

D. ETAT LOCATIF

Arcades	m2	110.00	x	275.00	30'250	123'173
Atelier	m2	120.00	x	175.00	21'000	
Dépôts	m2	72.00	x	100.00	7'200	
Logements	pièces	21.5	x	3'010.0	64'723	
Total					123'173	



12 mai 2000 /

16 août 2002

M. Christian Ferrazino, maire. Mesdames et Messieurs, je prends rapidement la parole pour vous présenter ce nouveau projet de rénovation d'un immeuble appartenant à la Ville de Genève. Cette proposition s'inscrit dans notre volonté commune de procéder à une revalorisation de notre parc immobilier.

Il s'agit d'un immeuble qui n'a pas fait l'objet de réfection depuis plus de cinquante ans et dans cette proposition nous citons l'état dans lequel ses différentes structures se trouvent. C'est ce qu'on appelle une rénovation lourde, qui impliquera, bien entendu, le départ des locataires durant les travaux. Il n'est pas concevable qu'ils restent, étant donné la nature importante des interventions, dont vous avez la liste détaillée dans la proposition.

Nous vous demandons d'accepter cette proposition et de la renvoyer à la commission des travaux où nous pourrions, avec nos collaborateurs, vous expliquer plus en détail de quoi il en retourne, afin qu'en séance plénière vous votiez ce crédit et la revalorisation de cet immeuble qui en a bien besoin.

Préconsultation

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Le Parti socialiste est évidemment ravi de la politique menée en matière de rénovation du patrimoine bâti. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce projet dans la mesure où, effectivement, il s'agit d'une rénovation dite légère, qui permet d'offrir en ville de Genève des standards différents, donc des loyers différents pour une population ayant des revenus différents.

Nous nous félicitons également du fait que le budget ait été établi sur la base de la méthode du code des frais par éléments (CFE), qui permet une maîtrise de la construction. Par la suite, nous aimerions qu'il y ait une plus grande attention aux coûts qui ont été annoncés, car, selon nous, après une première lecture de ce projet, la méthode a été appliquée, mais les coûts nous semblent encore trop élevés. Nous nous réjouissons donc du travail qui sera fait à la commission des travaux et qu'il y ait une vérification minutieuse qui permette réellement d'appliquer cette politique avec laquelle nous sommes en complet accord.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

7. Proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-316).

Préambule

Depuis les années 1980, les bibliothèques scientifiques de la Ville de Genève cataloguent leurs ouvrages dans la base de données du Réseau romand des bibliothèques (RERO), qui regroupe les fonds des principales institutions universitaires et scientifiques de Suisse occidentale. Ce catalogue compte aujourd'hui plus de 3,5 millions de références. Il est accessible sur le web. Il fait partie des instruments de recherche indispensables à la communauté scientifique suisse et internationale. En termes de catalogage annuel, la Ville de Genève est un des plus importants partenaires de RERO.

Les deux bibliothèques concernées par cette proposition, la Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) et celle des Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), bénéficient toutes deux d'une grande renommée. La première est la plus importante de Suisse dans son domaine, la deuxième est une référence mondiale en botanique systématique et en floristique. Malheureusement, leurs fonds acquis avant l'informatisation ne sont pas encore répertoriés dans RERO ou ne le sont que très partiellement. Il est temps de parachever la mise à niveau de ces bibliothèques en intégrant leurs anciens fichiers dans la base de données RERO. Cette conversion rétrospective est en cours depuis plusieurs années à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU). Aujourd'hui, dans le monde entier, presque toutes les bibliothèques scientifiques touchées par la question ont mis sur pied de telles opérations.

Exposé des motifs

L'informatisation de ces deux bibliothèques – intervenue respectivement en 1985 et 1984 – ne concernait que le catalogage des nouvelles acquisitions dans RERO: les catalogues traditionnels sur fiches n'ont plus été alimentés. Ainsi gelés, ils n'ont cependant rien perdu de leur utilité. Ils restent indispensables aux utilisateurs, puisqu'ils représentent la seule possibilité d'accès aux ouvrages acquis avant 1985. Contrairement à certains domaines scientifiques où la durée d'intérêt d'un article ou d'un livre est très courte, les fonds non répertoriés dans RERO de ces deux bibliothèques garderont encore longtemps leur valeur et leur actualité.

Avec les années, cette situation pose cependant d'importants problèmes en matière d'unité des catalogues, de gestion des collections, de conservation, d'accessibilité:

- pour les lecteurs, la recherche est devenue nettement plus complexe et laborieuse vu l'obligation de consulter deux catalogues aux règles différentes. Avec les années, ceux sur fiches sont de plus en plus délaissés alors qu'ils gardent toute leur pertinence;
- l'informatisation intégrale du prêt ne peut être achevée, puisque les fonds non informatisés nécessitent des opérations supplémentaires; les lecteurs doivent toujours rédiger des fiches pour les fonds qu'ils consultent manuellement;
- la conservation de ces collections s'en ressent, puisqu'un bon catalogue est la base même d'une bonne gestion des fonds; les catalogues sur fiches entraînent dangereusement dans leur marginalisation les fonds qu'ils répertorient;
- par le renouvellement naturel du personnel, il devient de plus en plus difficile de maîtriser deux systèmes si différents de catalogues.

Pour assumer leurs missions et gérer leurs collections, il devient donc urgent d'entamer une opération de transfert des anciens catalogues sur fiches dans le catalogue informatisé RERO. Cette conversion permettra d'améliorer:

- le service au public, en rétablissant l'unité des catalogues et en offrant à terme l'accès en ligne intégral aux collections;
- la gestion des catalogues;
- la conservation des collections;
- la mise en valeur scientifique des fonds de ces deux institutions par de nouvelles possibilités d'exploitation.

Les projets de conversion rétrospective des catalogues sur fiches

De telles opérations complexes et toujours de longue haleine doivent être soigneusement organisées en phases successives. Elles doivent aussi préserver une certaine marge de manœuvre afin de faire face aux difficultés inattendues qui ne manquent pas d'arriver. Les planifications présentées ci-dessous profitent de l'expérience faite à la BPU. Elles se basent toutes deux sur quelques principes généraux: haute exigence qualitative, respect des règles de catalogage minimal de RERO, engagement de personnel qualifié local, programmation par étapes, recours à des aides à la saisie (autres bases de données informatisées dont on peut récupérer les notices bibliographiques pour accélérer le travail).

Proposition: Bibliothèque d'art et d'archéologie
et bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques

Pour des raisons de coût, l'indexation de ces notices n'est pas prise en compte. Elle doublerait pratiquement les besoins en personnel.

La Bibliothèque d'art et d'archéologie

Comme évoqué plus haut, la BAA, devant l'urgence du besoin, a déjà commencé cette opération avec son personnel fixe depuis de nombreuses années. Ainsi, les périodiques ont été entièrement recatalogués, les catalogues d'exposition le sont au fur et à mesure de leur sortie en prêt, les monographies le sont également après le catalogage courant. Ce travail est terminé pour la bibliothèque de l'Ariana et a commencé pour celle du Musée d'histoire des sciences. De plus, grâce à ses propres ressources, la BAA a confié à une entreprise spécialisée extérieure la conversion de son catalogue général. Mais il s'agit là d'opérations ponctuelles aux moyens très limités. Une entreprise de grande envergure nécessite des ressources adaptées.

Le recatalogage complet des collections de la BAA demande la mise en machine de plus de 110 000 notices. Afin de maîtriser cette masse, il est nécessaire de procéder par étapes. La priorité porte sur les documents édités entre 1900 et 1985, soit environ 80 000 notices. Il s'agit de la partie des collections la plus sollicitée. Dans un premier temps, 30 000 notices seront converties. Avec les 10 000 déjà en machine, la moitié de cette étape sera ainsi réalisée. Le travail se fera à partir des anciennes fiches de catalogage dans les locaux de la BAA avec du personnel spécialisé.

Les Conservatoire et Jardin botaniques

Quant aux CJB, la même opération porterait sur une masse de 105 000 notices. Il s'agit donc également d'un travail qui s'étalera sur de longues années. La présente proposition considère les 15 000 ouvrages les plus urgents, soit:

- les publications d'auteurs importants, en particulier les Genevois et ceux dont les collections sont déposées aux CJB;
- les imprimés concernant la flore et les catalogues de plantes;
- les ouvrages de botanique systématique et de phytotaxonomie, les traités de botanique;
- ceux de phytogéographie et phytosociologie.

Ces ouvrages seront recatalogués livre en main, en tout cas pour ceux antérieurs à 1960 (pour les plus récents, les fiches de catalogage peuvent faciliter le travail). Cette manière de procéder est plus lente mais plus précise. Elle répond mieux aux besoins scientifiques des CJB et de son public très spécialisé. Comme à la BAA, le travail sera réalisé sur place avec du personnel spécialisé.

Ressources nécessaires

La réalisation de ce projet nécessite du personnel engagé sous contrat de durée déterminée:

BAA

Personnel engagé sous contrat de durée déterminée

<i>Métier</i>	<i>Taux d'activité</i>	<i>Durée en année</i>	<i>Nombre de collab.</i>	<i>Coût</i>
bibliothécaire	50%	2	2	160 000.-
bibliothécaire	25%	2	1	40 000.-

CJB

Personnel engagé sous contrat de durée déterminée

<i>Métier</i>	<i>Taux d'activité</i>	<i>Durée en année</i>	<i>Nombre de collab.</i>	<i>Coût</i>
bibliothécaire	50 %	2	2	160 000.-
bibliothécaire	25 %	2	1	40 000.-
Total				400 000.-

Les deux bibliothèques disposent déjà des places équipées et du matériel. Il est à noter que ce travail répétitif et nécessitant beaucoup d'attention ne peut être réalisé à plein temps.

Une seconde étape, qui tiendra compte des résultats obtenus, est à l'étude pour les années 2006-2010 afin d'achever ces deux opérations de conversion.

Délai des travaux

Le début des travaux est prévu dès l'obtention du crédit et après l'échéance du délai référendaire.

La planification prévoit le déroulement de ces travaux sur les années 2004-2006.

Référence au programme financier quadriennal (PFQ)

Cet objet figure dans le 20^e PFQ, sous la référence 41.21, avec un montant de 400 000 francs.

Budget

Le budget ne concerne que les salaires du personnel spécialisé qui sera engagé pour une durée déterminée.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, se montera à 88 200 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Les services gestionnaires et les services bénéficiaires sont respectivement les Musées d'art et d'histoire et les Conservatoire et Jardin botaniques.

Conclusion

Si le matériel informatique s'use rapidement et inéluctablement, dans notre cas, le véritable capital est constitué par les données bibliographiques. Celles-ci ne vieillissent pas. Elles sont souvent le fruit et le reflet d'intenses travaux de recherche. Elles peuvent être transférées facilement d'un support à l'autre, d'une technologie à l'autre, voire d'un système informatique à l'autre, comme cela a déjà été le cas entre les systèmes Sibil et VTLS. Ces données représentent donc un investissement scientifique et culturel de première valeur.

Cette opération s'inscrit dans le développement naturel des bibliothèques, dans la stratégie de développement des prestations offertes au public et dans l'amélioration de la politique de conservation à long terme du patrimoine culturel et scientifique de la Ville de Genève.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinea 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 400 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la réalisation du projet, soit de 2006 à 2010.

La proposition est renvoyée à la commission des arts et de la culture sans débat de préconsultation.

8. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de 250 000 francs destiné à une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève (PR-317).

1. Préambule

Introduction

Depuis de nombreuses années, les autorités politiques de la Ville de Genève se soucient de la préservation de la qualité de l'environnement. De nombreuses actions ont été entreprises dans différents domaines (Agenda 21, bouquet de transports, écologie à la place de travail, etc.).

En date du 5 septembre 2001, le Conseil administratif a signé la Déclaration de Florence, confirmant ainsi sa volonté de mettre en œuvre un certain nombre d'actions portant sur la mobilité, en particulier sur la politique des déplacements professionnels et sur la qualité du parc de véhicules de la Ville de Genève. Le 5 novembre 2002, le Conseil administratif amendait les missions de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE), en lui confiant, entre autres, les tâches suivantes:

- étudier et suivre les besoins en véhicules de l'administration, afin de déterminer des stratégies de rationalisation du parc, tout en préservant la qualité des prestations;

Proposition: introduction de véhicules propres en Ville de Genève

- étudier, suivre et prospecter le marché, afin d’actualiser en permanence les connaissances de ses membres sur les techniques écologiques et les sources d’énergie ou les carburants qui y sont liés, ainsi que les infrastructures y relatives;
- assurer une veille technique en rapport avec la problématique d’ergonomie, de sécurité, d’adéquation à la Déclaration de Florence, ainsi que le respect de toutes les dispositions légales en matière de véhicules;
- en rapport avec l’acte d’achat, définir une stratégie d’entretien, de maintenance, de recyclage, de revente, ainsi qu’une politique de délégation externe du travail;
- en cas de nécessité impérative et sans possibilité de partage ni de location, procéder au chiffrage budgétaire du remplacement ou de l’acquisition d’un véhicule, en adoptant la solution technologique disponible sur le marché qui permet de respecter, au plus près, la Déclaration de Florence, tout en préservant la qualité des prestations.

Les nouvelles compétences de la COGEVE sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2003.

Le maintien permanent du parc de véhicules, machines et engins dans un état de sécurité et de préservation permanente de l’environnement

Une des préoccupations de la COGEVE consiste à rationaliser le parc existant et à le maintenir à un niveau cohérent avec l’objectif politique du Conseil administratif en matière de protection de l’environnement. La mise à niveau du parc (vieillissant et dépassant largement les normes d’usure et d’amortissements) ne doit pas être pénalisée par un manque permanent d’adaptation et d’amélioration qualitative dudit parc.

Introduction de véhicules propres au sein du parc de la Ville de Genève

Les demandes de crédits successives portant sur le renouvellement partiel de certains véhicules, machines et engins spécifiques ne peuvent, à elles seules, apporter la solution globale qui convient à la volonté des autorités politiques de respecter la Déclaration de Florence à laquelle la Ville de Genève a adhéré.

Pour être rationnel et amener le parc de véhicules et d’engins spécifiques à un niveau environnemental acceptable, il est nécessaire de réaliser une étude portant non seulement sur l’existant, mais qui tienne compte aussi de la volonté politique, des moyens nécessaires à la réalisation de ce projet, tant en matière de finances, d’organisation structurelle et de création des infrastructures adéquates.

La présente demande de crédit devra, en cas d’acceptation, permettre de réaliser une telle étude.

Développement durable et Agenda 21

Plusieurs membres de la COGEVE participent également à la Délégation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève présidée par un membre du Conseil administratif. Dans le même sens, la commission se soucie tout particulièrement de planifier de nouveaux investissements avec une politique de développement durable.

En effet, la COGEVE constate que, pour la majorité des biens figurant dans les différentes propositions de crédits, les dépenses d'entretien cumulées avec les amortissements couvrent ou dépassent largement les investissements de l'époque. Pour le même problème technique, certains objets ont été réparés à plusieurs reprises avec, chaque fois, des vices de fonctionnement qui réapparaissent.

En ce qui concerne plus particulièrement les poids lourds, et toujours dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21, les moteurs des véhicules actuels correspondent généralement aux normes d'émission Euro 0, nettement plus polluants par rapport à la technologie moderne. Dotés d'une motorisation de haut de gamme, les véhicules proposés sont aux normes Euro 3, avec un traitement de l'échappement correspondant à la meilleure conception technique. Le passage à la norme d'émission Euro 2 affichait déjà un gain de 6 à 12%. Selon la norme Euro 3, les moteurs comparables affichent encore un gain supérieur de 10%.

Les nouvelles technologies, qui permettent le respect des valeurs limites des gaz d'échappement selon la norme Euro 4 (valable à partir de 2006), ne peuvent déployer tous leurs effets pour les moteurs diesel (mode de propulsion plus économique que les moteurs à essence) qu'avec du carburant désulfuré.

L'introduction de carburants désulfurés est prévue pour le 1^{er} janvier 2004. Dès lors, les raffineries suisses ont le temps d'adapter leur production et d'apporter ainsi une contribution déterminante au respect de la norme Euro 4.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 conforte le Conseil administratif dans l'idée que les réparations des véhicules et engins particulièrement vétustes ne sont pas rationnelles, tant sur le plan économique qu'environnemental. Ces nouveaux biens permettent la mise en œuvre d'actions «à la source» comme la réduction importante des émissions de gaz d'échappement, des nuisances sonores et de la consommation d'énergies fossiles.

– Les moyens de nos objectifs

La protection de l'environnement et notamment la diminution des émissions de substances polluantes par les véhicules ont un coût. Les objectifs environnementaux de la Ville de Genève doivent être, en tout cas dans un premier temps, assumés par l'administration.

Une synergie devra être cherchée avec d'autres administrations publiques ou entreprises de droit public, afin de relativiser l'importance des investissements.

- Implication personnelle des membres de la COGEVE

Le poids des habitudes sera lourd à déplacer. Les membres de la COGEVE devront faire preuve de persuasion et d'ambition pour faire admettre les solutions qui seront préconisées.

La présente démarche ne peut s'envisager qu'à long terme. L'acceptation du présent crédit est un signe fort, attestant de la volonté des autorités, tant législatives qu'exécutives, d'améliorer la qualité environnementale du parc de véhicules de l'administration municipale.

2. **Déclaration de Florence sur les transports urbains moins polluants**

La teneur de cette déclaration est la suivante:

«Face à la pollution atmosphérique et acoustique de nos villes due aux émissions des véhicules, à ses conséquences néfastes sur la santé des citoyens et à la dégradation de notre héritage culturel et de l'environnement;

»Tenant compte de la nécessité de concrétiser les accords sur les conférences sur l'environnement de Rio de Janeiro et de Kyoto;

»Considérant le droit à la mobilité comme un facteur décisif de la vie dans nos villes, qui doit trouver une réponse prioritaire dans le développement d'un service efficace de transports publics respectueux de l'environnement;

»Connaissant les progrès réalisés par les différents producteurs de véhicules dans le développement de prototypes ou dans la production de véhicules à émissions non polluantes;

»Estimant qu'une coordination efficace des informations provenant des villes européennes peut susciter, organiser et programmer une demande de façon à permettre aux producteurs la construction de véhicules moins polluants et donc d'accélérer la transition des prototypes vers une production de masse;

»Conscients qu'une demande croissante de véhicules à émissions non polluantes devrait permettre aux producteurs d'abaisser les coûts de production et donc de répercuter cette baisse sur les prix de vente des véhicules à émissions nulles ou presque nulles lors de leur acquisition par les autorités publiques, les entreprises ou les privés;

»Admettant que les villes, dans la plupart des cas, n'ont pas la responsabilité directe des routes extra-urbaines, provinciales, régionales ou nationales, mais,

»Prévoyant que l'action conjointe des villes, en permettant de modifier le coût du trafic non polluant, pourra avoir une influence sur la volonté des autorités responsables du trafic de coopérer en vue de l'extension de zones qui seront dévolues à la circulation non polluante;

»Sachant que le projet ALTER (Alternative Traffic in Towns) implique que la ville soussignée

»S'engage, dès que possible, à renouveler son parc de véhicules sur la base d'un niveau de pollution nulle ou presque nulle,

»Mette en œuvre, si possible, des mesures pour adapter ses véhicules à des carburants à niveau de pollution nulle ou presque nulle,

»Introduise et étende graduellement, à l'intérieur de la ville, des aires dont l'accès sera limité aux véhicules à pollution nulle ou presque nulle,

»Décide de façon autonome le choix de la typologie de ses véhicules et la date à partir de laquelle seront appliquées les mesures pour tenir ces trois principaux engagements,

»S'engage à informer ALTER-Europe de la typologie et du nombre de véhicules nécessaires à la réalisation de ces mesures, afin de permettre une demande groupée qui sera transmise aux producteurs et fournisseurs de carburants.

»En référence au texte ci-dessus et en son nom, les soussignés inscrivent solennellement la Ville de Genève comme partie prenante pour atteindre les buts et objectifs indiqués.

»Genève, le 5 septembre 2001

»Les conseillers administratifs:

Pierre Muller Christian Ferrazino Alain Vaissade André Hédiger Manuel Tornare»

3. Etude sur l'intégration de véhicules écologiques dans la flotte de la Ville de Genève

En collaboration étroite avec les membres de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE), ainsi qu'avec les représentants de chaque service concerné, sur la base des informations fournies par la Ville de Genève, une étude doit être réalisée par des spécialistes de haut niveau, dans le domaine de la mobilité et de l'environnement. Cette étude doit permettre à l'administration municipale, par l'intermédiaire de la COGEVE, de:

- améliorer les performances environnementales en préservant la qualité des prestations;
- établir des stratégies de gestion, de maintenance et d'entretien, ainsi que de renouvellement du parc de véhicules et engins spécifiques de la Ville de Genève;
- établir une stratégie environnementale de renouvellement du parc;

Proposition: introduction de véhicules propres en Ville de Genève

- émettre des propositions concrètes de la mise en application des principes de la Déclaration de Florence (cf. point 2);
- améliorer la gestion courante du parc par les services bénéficiaires;
- identifier les impacts environnementaux de l’usage des véhicules en ville de Genève;
- mettre en place les outils nécessaires (formation, mandats, infrastructures, procédures, etc.).

L’entreprise mandatée devra:

- identifier les opportunités d’introduction de véhicules propres ou zéro émissions, dans la flotte de la Ville de Genève;
- étudier différents scénarios d’introduction, en fonction des technologies disponibles ou connues, ainsi qu’en fonction des typologies de véhicules;
- identifier les modifications structurelles ou infrastructurelles impliquées par chaque scénario;
- évaluer le coût de chaque scénario, en différenciant les investissements, les coûts de fonctionnement et les coûts de formation;
- évaluer scientifiquement les avantages écologiques de chaque scénario, sur une base comparative à la situation actuelle et sur une base de mise en conformité réglementaire du parc;
- identifier, pour chaque scénario, les avantages comparatifs et les obstacles à surmonter;
- établir des propositions concrètes de mise en application des scénarios proposés.

Les objectifs de cette étude sont en phase de définition détaillée, ils portent sur:

- l’impact sur l’environnement;
- la proposition d’une réorganisation du parc de véhicules de la Ville de Genève;
- les coûts financiers de l’infrastructure nécessaire à la réalisation du scénario proposé;
- les coûts financiers pour un véhicule et pour une flotte complète;
- etc.

Des contacts préparatoires ont été pris avec l’Observatoire universitaire de la mobilité de l’Université de Genève, qui travaille en collaboration étroite avec le laboratoire d’économie appliquée, avec l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne et avec l’Association transports et environnement.

Dès le moment de la signature du contrat, cette étude pourrait être terminée en cinq mois environ.

Il est à relever que la Ville de Genève possède déjà un grand nombre de données qui pourraient être transmises aux chercheurs. Par ailleurs, certains organismes ont déjà mené des études sur de tels sujets, ils sont donc déjà en possession de renseignements utiles à cette recherche.

4. Programme financier quadriennal

Cet investissement n'émerge pas au programme financier quadriennal, mais il mérite toute l'attention du Conseil municipal, tant est importante l'urgence d'assainir l'ensemble du parc de véhicules appartenant à la Ville de Genève.

5. Budget prévisionnel d'exploitation

Ce mandat n'entraînera pas d'augmentation des charges de fonctionnement.

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,75% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, elle atteindra 89 660 francs.

6. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Service gestionnaire: Service des achats, pour le compte de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE).

Service bénéficiaire: Service des achats, pour le compte de la Commission de gestion des véhicules (COGEVE).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinea 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs destiné à une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 3 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2007.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

9. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 553 600 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale - tranche 2004 (PR-318).

Introduction

But

La présente proposition est destinée à assurer le financement du mobilier standard, des machines de bureau et des équipements de nettoyage de l'administration municipale, pour lesquels le Service des achats est le service compétent.

Depuis l'année 2001, la présente proposition regroupe l'ensemble des demandes de renouvellement ou d'acquisition dont les coûts sont supérieurs à 10 000 francs par objet.

Définition

Le plan de renouvellement annuel pour le mobilier standard, les machines de bureau et les équipements de nettoyage fait partie, à concurrence de 1 000 000 de francs pour 2004, du 20^e programme financier quadriennal (PFQ) de la Ville de Genève.

Historique

Les précédentes tranches du plan de renouvellement annuel ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante:

- plan de renouvellement extraordinaire voté le 16 décembre 1987. Proposition PR-343 du 17 mars 1987. Ouverture d'un crédit de 3 900 000 francs;
- plan de renouvellement annuel (tranche 2000) voté le 23 mai 2000. Proposition PR-30 du 12 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 644 000 francs;
- plan de renouvellement annuel (tranche 2001) voté le 26 juin 2001. Proposition PR-102 du 4 décembre 2000. Ouverture d'un crédit de 1 122 000 francs;
- plan de renouvellement annuel (tranche 2002) voté le 15 janvier 2003. Proposition PR-145 du 11 septembre 2001. Ouverture d'un crédit de 3 514 316 francs;
- plan de renouvellement annuel (tranche 2003) voté le 3 juin 2003. Proposition PR-236 du 19 juillet 2002. Ouverture d'un crédit de 3 769 700 francs.

Procédure de renouvellement/acquisition de mobilier, machines de bureau et équipements de nettoyage

Chaque année, les services de l'administration municipale définissent leurs besoins en équipements. La coordination et le chiffrage de ces demandes sont assurés par le Service des achats. Les critères d'octroi sont liés à la justification des objets demandés, en tenant compte du programme financier quadriennal, des nouveaux postes figurant au budget, de l'obsolescence des équipements à remplacer et des compléments demandés correspondant à l'évolution des missions des services.

Mobilier standard

Le 23 mai 2000, le Conseil municipal acceptait la motion M-75, intitulée «Procédure de traitement des achats d'équipements de bureau», tout en respectant les recommandations de la Commission de la promotion de la sécurité et de la santé. Conformément à la réponse du Conseil administratif à la motion mentionnée ci-dessus, les standards de dotation en vigueur depuis le 1er janvier 2001 sont les suivants:.

Collaborateur

Fr. 6 500.-

(exécution standard)

- 1 bureau, plateau hauteur réglable
- 1 table retour, plateau hauteur réglable
- 2 corps de bureau indépendants
- 1 chaise
- 1 armoire à rideau avec serrure
- 1 lampe de bureau

Adjoint de direction, administrateur

Fr. 8 000.-

(exécution gamme moyenne)

- 1 bureau, plateau hauteur réglable
- 1 table retour, plateau hauteur réglable
- 2 corps de bureau indépendants
- 1 extension «conférence» non réglable
- 1 chaise
- 1 armoire à rideau avec serrure
- 1 lampe de bureau

Chef de service

Fr. 12 000.-

(exécution haut de gamme)

- 1 bureau, plateau hauteur réglable, châssis chromé
- 1 table retour, plateau hauteur réglable, châssis chromé
- 3 corps de bureau indépendants
- 1 extension «conférence» non réglable
- 1 fauteuil
- 2 armoires à rideau avec serrure
- 1 lampe de bureau

Besoins des services municipaux

Autorités

Administration centrale

Fr. 51 900.-

Nouveaux postes

Engagement d'un juriste et de quatre délégués à la démocratie participative.

Equipements de nettoyage

Acquisition d'un ensemble d'appareils d'entretien destinés aux concierges du Palais Eynard. Ces concierges assurent les nettoyages des locaux administratifs et des salons historiques depuis l'été 2002.

Service des ressources humaines

Fr. 93 500.-

Nouveaux postes

Engagement d'un adjoint de direction pour le suivi et la gestion des objets politiques et des dossiers de la direction, ainsi que deux collaborateurs pour renforcer la section des salaires et la gestion administrative.

Mobilier

Acquisition de mobilier pour l'accueil au public et pour l'équipement d'une salle de conférence. Divers compléments de mobilier administratif.

Machines de bureau

Remplacement d'appareils de reproduction permettant, selon les dispositions légales, de restituer sur papier les dossiers archivés sous des formes électroniques. Remplacement du destructeur de papier indispensable pour garantir la confidentialité découlant du traitement des dossiers. Remplacement de machines obsolètes et compléments divers.

Département des finances et de l'administration générale

Direction du Département des finances Fr. 9 100.-

Mobilier

Remplacement du mobilier de réunion du directeur de département.

Service des assurances Fr. 6 500.-

Nouveaux postes

Augmentation du taux d'activité de 2 collaborateurs administratifs.

Gérance immobilière municipale Fr. 14 500.-

Nouveaux postes

Engagement d'un gérant d'immeubles et d'un collaborateur administratif.

Taxe professionnelle communale Fr. 3 000.-

Machines de bureau

Acquisition d'un appareil de projection pour la salle de conférence.

Administration générale Fr. 26 000.-

Nouveaux postes

Engagement d'un adjoint administratif, d'un contrôleur de gestion et d'un apprenti de commerce.

Mobilier

Création d'une place de travail pour stagiaire.

Service des achats Fr. 8 900.-

Nouveaux postes

Engagement d'un adjoint de direction responsable des marchés publics.

Machines de bureau

Complément de mobilier mobile pour le transport interne des imprimés et machines.

Direction des systèmes d'information Fr. 24 000.-

Nouveaux postes

Engagement d'un administrateur informatique, d'un ingénieur systèmes et d'un concepteur de systèmes d'information.

Mobilier

Compléments de mobiliers divers.

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

*Direction du département de l'aménagement,
des constructions et de la voirie* Fr. 30 400.-

Mobilier

Remplacement de mobilier vétuste et compléments divers.

*Service des opérations foncières,
information et communication* Fr. 6 500.-

Mobilier

Remplacement d'un ancien poste de travail.

Service d'urbanisme Fr. 48 000.-

Nouveaux postes

Engagement de deux maquettistes et de deux secrétaires pour la commission de l'aménagement et de l'environnement. Achat de mobilier complémentaire spécifique pour ces fonctions.

Machines de bureau

Acquisition d'un destructeur de documents afin d'assurer la confidentialité de certains travaux du service.

*Service d'aménagement urbain
et d'éclairage public* Fr. 61 600.-

Mobilier

Remplacement de mobilier vétuste et unification du mobilier pour l'ensemble du service.

Service logistique et technique de la Division de la voirie Fr. 20 000.-

Mobilier

Remplacement de mobilier vétuste et compléments divers.

Service entretien du domaine public de la Division de la voirie Fr. 6 800.-

Mobilier

Remplacement de mobilier vétuste et complément de meubles de rangement pour le secteur de l'aménagement cyclable.

Machines de bureau

Acquisition de calculettes de bureau.

Département des affaires culturelles

Direction et secrétariat du département des affaires culturelles Fr. 700.-

Mobilier

Compléments divers.

Service administratif et technique de la Division art et culture Fr. 418 000.-

Machines diverses

Acquisition de projecteurs motorisés pour les salles de spectacle. Acquisition de deux tables de mixage et de matériel de sonorisation. Acquisition d'un pupitre et de ses accessoires pour l'Alhambra. Electrification des perches du Théâtre du Grütli.

Conservatoire et Jardin botaniques Fr. 71 400.-

Mobilier

Acquisition de mobilier divers pour le classement et de différents meubles et accessoires pour les espaces publics et administratifs.

Machines diverses

Remplacement de la machine à stencil, du lamineur et de la découpeuse, qui tous trois sont vétustes ou irréparables. Acquisition d'un objectif pour lecteur reproducteur de microformes.

Musée d'art et d'histoire Fr. 300 600.-

Equipements de nettoyage

Compléments des machines de nettoyage pour les équipes techniques, remplacement d'une monobrosse irréparable.

Mobilier

Mobiliers et accessoires complémentaires pour l'ensemble des Musées d'art et d'histoire.

Machines diverses

Remplacement du système de réflectographie (infrarouge et ultraviolet), système technologiquement dépassé, dont les performances sont insuffisantes.

Bibliothèque d'art et d'archéologie Fr. 513 000.-

Mobilier

Acquisition de meubles de classement complémentaires, due à l'accroissement des collections de diapositives et de la médiathèque.

Installations fixes

Acquisition d'armoires mobiles de rangement pour aménagement d'une zone de stockage de grande capacité (système Compactus).

Centre d'iconographie genevois Fr. 5 600.-

Mobilier

Compléments d'armoires diverses.

Musée Ariana Fr. 2 800.-

Equipement de nettoyage

Remplacement de la monobrosse défectueuse.

Musée de l'horlogerie Fr. 1 000.-

Mobilier

Remplacement d'un fauteuil vétuste et défectueux

Musée d'ethnographie Fr. 108 000.-

Nouveaux postes

Engagement d'un cadre intermédiaire au secteur des expositions.

Mobilier

Remplacement des chaises de l'auditoire. Remplacement du bureau du directeur. Remplacement de quelques meubles très anciens et non ergonomiques.

Muséum d'histoire naturelle Fr. 9 600.-

Mobilier

Remplacement de mobilier (principalement des chaises et tabourets) ne répondant pas aux critères ergonomiques en vigueur. Compléments divers.

Bibliothèques municipales Fr. 330 900.-

Mobilier

Renouvellement du mobilier de la succursale de la Jonction et des Minoteries. Compléments divers pour les succursales de la Cité, Vieussieux, Saint-Jean, Pâquis, Eaux-Vives.

Bibliothèque publique et universitaire

Fr. 132 600.-

Equipements de nettoyage

Complément du matériel existant par une monobrosse et un aspirateur compact.

Machines diverses

Remplacement de la presse à dorer, du lecteur reproducteur digital. Acquisition d'un générateur de vapeur.

Mobilier

Compléments de mobilier divers, tant pour le classement et la présentation que pour les postes de travail.

Département des sports et de la sécurité*Service des sports*

Fr. 459 200.-

Equipements de nettoyage

Remplacement du robot aspirateur sous-marin, de deux autolaveuses électriques pour grandes surfaces. Acquisition d'une balayeuse aspirante tractée pour l'esplanade et les extérieurs du centre sportif des Vernets. Acquisition d'une monobrosse pour la piscine de Varembeé, afin d'entretenir les plages et les vestiaires, et d'une machine pour le nettoyage des moquettes des salles où se tiennent un nombre croissant de réunions. Acquisition d'un aspirateur dorsal pour compléter l'équipement de Varembeé. Acquisition de deux aspirateurs à eau pour assurer l'hygiène à Varembeé et au Bout-du-Monde. Remplacement de la machine à pression à eau froide, usée et qui ne permet plus de garantir un nettoyage optimal de l'intérieur et de l'extérieur de la patinoire.

Machines diverses

Remplacement des deux Data manager pour l'eau qui ne sont plus compatibles avec les appareils de régulation de chlore et acide aux Vernets et à Varembeé. Acquisition d'un appareil de musculation pour la piscine de Varembeé. Acquisition d'un électrolyseur pour fabriquer l'eau de javel et d'un gestionnaire informatique de chronométrage pour les compétitions dans les bassins des Pâquis et de Liotard, soulageant ainsi les piscines des Vernets et de Varembeé. Remplacement des caméras de surveillance vidéo obsolètes du centre sportif du Bois-des-Frères. Remplacement du système de surveillance vidéo obsolète de la Queue-d'Arve.

Mobilier

Equipped de la salle de théorie du centre sportif du Bois-des-Frères. Compléments divers pour Varembeé, les Vernets (piscine et patinoire), la Queue-d'Arve et le Bout-du-Monde.

Installations fixes

Remplacement des trois horodateurs du parking des Vernets qui sont usés. Remplacement de la machine verticale à découper les panneaux qui n'offre plus la sécurité exigée. Remplacement du vestiaire public, usé et vétuste de la patinoire des Vernets.

Service d'incendie et de secours

Fr. 289 800.-

Nouveaux postes

Engagement d'un sous-officier pour seconder l'officier instructeur.

Equipements de nettoyage

Acquisition d'une balayeuse industrielle permettant de nettoyer les garages et les trois casernes. L'hélicoptère médicalisé des Hôpitaux universitaires pourrait ainsi effectuer des atterrissages dans des conditions minimales de sécurité.

Machines diverses

Remplacement de la tente de commandement (organisation catastrophe OSIRIS). Remplacement de huit appareils respiratoires obsolètes, usés et dont les pièces de rechange ne se trouvent plus. Acquisition d'une presse pour l'élimination de déchets. Acquisition de deux caméras thermiques, utilisées en cas de bourronage, pour se diriger dans les tunnels. Remplacement de l'installation vidéo obsolète de la caserne 3.

Mobilier

Remplacement des lits usagés de la caserne 2. Changement des fauteuils obsolètes des salles de TV.

Service d'assistance et de protection de la population

Fr. 79 900.-

Mobilier

Remplacement des chaises vétustes du centre de formation de Richelien. Complément de meubles de rangement.

Machines de bureau

Remplacement d'une machine à écrire obsolète.

Machines diverses

Acquisition d'un défibrillateur semi-automatique et d'un mannequin pour la formation à l'utilisation de ces appareils. Remplacement de la machine à graver vétuste et usée.

Service des agents de ville et du domaine public

Fr. 129 500.-

Mobilier

Acquisition de mobilier suite à l'engagement de 17 collaborateurs et d'un adjoint administratif.

Equipements de nettoyage

Remplacement de la machine monobrosse usagée.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Délégation à la petite enfance

Fr. 66 900.-

Mobilier

Acquisition de mobilier pour équiper les salles de conférences Dolto et Montessori. Remplacement de deux places de travail dont le mobilier est vétuste. Compléments divers dont deux postes de travail pour le personnel temporaire qui effectue des missions ponctuelles.

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Fr. 25 000.-

Installation fixe

Mise en place d'une chambre froide à températures négatives afin de permettre la production de repas par la cuisine de l'école EFP Saint-Gervais.

Service des espaces verts et de l'environnement

Fr. 8 400.-

Machines de bureau

Complément de l'équipement de l'adjointe administrative.

Mobilier

Remplacement de lampes halogènes par des éclairages plus respectueux de l'environnement (Agenda 21). Remplacements divers de mobilier usagé et en mauvais état.

Office de l'état civil

Fr. 6 000.-

Equipements de nettoyage

Remplacement de l'autolaveuse qui a plus de vingt ans de fonctionnement et pour laquelle on ne trouve plus de pièces de rechange en cas de panne.

Délégation à la jeunesse

Fr. 32 500.-

Nouveaux postes

Engagement de travailleurs sociaux hors murs.

Récapitulatif

	Coûts	Références au 20 ^e PFQ (2002-2005)
Nouveaux postes	Fr. 227 000.-	
Machines de bureau	Fr. 58 000.-	] 110.45.08
Mobilier	Fr. 1 249 500.-	
Équipements de nettoyage	Fr. 208 500.-	]
Machines diverses	Fr. 945 600.-	
Installations fixes	Fr. 865 000.-	
Total	Fr. 3 553 600.-	

Maintenance des équipements

L'entretien (préventif et curatif) de l'ensemble des équipements compris dans la présente demande de crédit est à la charge et sous la responsabilité des services bénéficiaires, sous réserve des équipements dont la compétence a été attribuée à un service bien précis.

Référence au 20^e programme financier quadriennal

Cette demande de crédit figure dans le 20^e programme financier quadriennal sous la référence 110.45.08 pour un montant total de 1 million de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charges financières

Ce crédit n'entraînera aucune augmentation du budget ordinaire de fonctionnement.

Quant à la charge financière annuelle comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités pour les installations fixes, 8 annuités pour le mobilier et les nouveaux postes et 5 annuités pour les machines de bureaux et machines diverses et équipements de nettoyage, elle atteindra respectivement 102 800 francs, 212 700 francs et 266 800 francs, soit au total 582 300 francs.

Service gestionnaire et services bénéficiaires

Service gestionnaire

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service des achats. L'acquisition des installations fixes sera faite sous la supervision technique du Service des bâtiments.

Services bénéficiaires

Les bénéficiaires de ce crédit sont les suivants:

Dpt	Serv.	Libellé des services	a)	b)	c)	d)	e)	f)	Total
0	SEG	Administration centrale					17 900	34 000	51 900
0	OPE	Ressources humaines		47 500	25 000			21 000	93 500
1	DSF	Direction des finances		9 100					9 100
1	ASU	Assurances						6 500	6 500
1	GIM	Gérance immob. municipale						14 500	14 500
1	TAX	Taxe prof. communale			3 000				3 000
1	DAG	Administration générale		5 000				21 000	26 000
1	ACH	Achats		900				8 000	8 900
1	DSI	Systèmes d'information		3 000				21 000	24 000
2	SIM	Dpt amén.constr. & voirie		30 400					30 400
2	OPE	Opérations foncières		6 500					6 500
2	URB	Urbanisme			2 000			46 000	48 000
2	AMU	Aménagements urbains		61 600					61 600
2	VOI	Logistique et technique		20 000					20 000
2	VOI	Entretien domaine public		4 800	2 000				6 800
3	BAC	Dpt affaires culturelles		700					700
3	SAT	Administratif et technique				418 000			418 000
3	CJB	Cons. et jardin bot.		44 800	24 000	2 600			71 400
3	MAH	Musée d'art et d'histoire	40 000	169 600		82 000	9 000		300 600
3	BAA	Bibl.art & archéologie	500 000	13 000					513 000
3	MAH	Centre iconographique		5 600					5 600

3	MAH	Musée Ariana				2 800		2 800
3	MAH	Musée de l'horlogerie			1 000			1 000
3	ETH	Musée d'ethnographie			101 500			8 000 109 500
3	MHN	Musée d'histoire naturelle			9 600			9 600
3	BMU	Bibliothèques municipales			330 900			330 900
3	BPU	Bibl. pub. & universitaire			77 100	1 000	51 500	132 600
4	SPO	Sports	300 000		69 700		96 000 143 500	609 200
4	SIS	Incendie et secours		20 000		248 000	15 300	6 500 289 800
4	PCI	Assist.&prot.population		31 400	1 000	47 500		79 900
4	ADP	Agents de ville		110 500			11 000	8 000 129 500
5	DPE	Dél. petite enfance			66 900			66 900
5	ECO	Ecoles&instit.enfance	25 000					25 000
5	SEV	Espaces verts&environ.			8 400			8 400
5	CIV	Etat civil					6 000	6 000
5	DEJ	Dél. jeunesse						32 500 32 500
		Totaux :	865 000	1 249 500	58 000	945 600	208 500	227 000 3 553 000

Légendes :

- a) Installations fixes
- b) Mobilier
- c) Machines de bureau
- d) Machines diverses
- e) Equipements de nettoyage
- f) Nouveaux postes

Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 865 000 francs destiné à l'acquisition d'installations fixes pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 865 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2014.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 476 500 francs destiné à l'acquisition de mobilier pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 476 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2012.

PROJET D'ARRÊTÉ III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 212 100 francs destiné à l'acquisition de machines, matériel et engins spécifiques pour différents services de l'administration municipale.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 212 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2005 à 2009.

La proposition est renvoyée à la commission des finances sans débat de préconsultation.

10. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit (plan N° 29321-610) (PR-319).

En application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement a établi en 1998 un projet d'attribution des degrés de sensibilité au bruit pour l'ensemble du territoire cantonal.

Après l'enquête publique, chaque commune a été invitée à se prononcer. Le Conseil municipal de la Ville de Genève a donné, le 14 avril 1999, un préavis favorable au plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit à une large majorité (plan N° 29010/21).

Suite à la procédure d'opposition, le Conseil d'Etat a adopté le 3 mai 2000 les plans d'attribution pour 15 communes, dont celui de la Ville de Genève. Ces décisions ont été contestées par un recours au Tribunal administratif déposé par la Fédération des associations de quartier et d'habitation, l'Association transports et environnement, la section genevoise du Fonds mondial pour la nature et la Société suisse pour la protection de l'environnement.

Ces associations ont notamment mis en cause l'étendue des territoires auxquels a été attribué le degré de sensibilité III où des entreprises moyennement gênantes peuvent être admises. Elles estiment que la fonction résidentielle doit être prépondérante pour le choix d'attribution et préconisent des normes plus sévères pour la plupart des quartiers, soit le degré de sensibilité II.

En date du 19 juin 2000, le Tribunal administratif a donné raison aux associations recourantes et a invalidé les décisions du Conseil d'Etat. Un nouveau plan d'attribution des degrés de sensibilité qui accroît la protection de la population a ainsi été élaboré.

1. Cadre général

La gestion des nuisances dues au bruit repose sur trois piliers:

- un cadastre du bruit, aujourd'hui complet, pour le bruit provenant des routes et des installations ferroviaires en ville de Genève;
- une attribution des degrés de sensibilité au bruit en fonction de l'affectation du sol. Compte tenu de l'invalidation du plan N° 29010/21 recouvrant l'ensemble du territoire communal, seuls des périmètres limités font actuellement l'objet d'une attribution. Ces périmètres correspondent aux modifications des limites

de zones adoptées par le Grand Conseil, aux plans localisés de quartier et autres plans d'affectations spéciaux adoptés récemment par le Conseil d'Etat;

- un plan d'assainissement identifiant les mesures de réduction des nuisances sonores à prendre pour les installations provoquant des nuisances supérieures aux valeurs limites fixées par les degrés de sensibilité. A titre d'exemple, une route doit être assainie si la valeur d'immission dépasse 55 dB(A) la nuit et 65 dB(A) le jour en degré de sensibilité III. Cette limite est abaissée respectivement à 50 dB(A) et 60 dB(A) en degré de sensibilité II.

La Ville de Genève est particulièrement concernée par ce type d'assainissement en tant que propriétaire de la voirie et sachant que le bruit provoqué par le trafic routier est un élément essentiel de la pollution sonore que la population subit. Un inventaire établi sur la base des attributions adoptées par le Conseil d'Etat en 2000 indique que 150 rues ou tronçons de rues doivent faire l'objet de projets d'assainissement. Seul l'assainissement du boulevard Saint-Georges a pour l'instant fait l'objet d'une procédure complète avec une approbation cantonale et fédérale. Un autre projet est en cours pour la route de Malagnou et un projet d'assainissement pour la rue des Deux-Ponts est actuellement bloqué par les autorités cantonales. La tâche de la Ville de Genève s'annonce donc longue et difficile, même si l'expérience acquise devrait permettre de simplifier l'élaboration des nombreux projets futurs.

Comme le stipule l'article 2, alinéa 3, de l'OPB: «Les limitations d'émissions sont des mesures techniques, de construction, d'exploitation ainsi que d'orientation, de répartition, de restriction ou de modération du trafic, appliquées aux installations ou des mesures de construction prises sur le chemin de propagation des émissions.»

Or c'est le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement qui est compétent en matière de gestion de la circulation, notamment pour interdire, restreindre ou régler la circulation sur certaines routes. Il en résulte une situation paradoxale du fait que le coût des projets d'assainissement incombe entièrement à la Ville (sous réserve d'un subventionnement fédéral), alors que les meures en matière de circulation lui échappent quasi totalement. Le Conseil administratif compte donc sur le Canton, qui propose ce plan, pour qu'il prenne, dans le même temps, les mesures qui permettront de le réaliser.

2. Modifications apportées au plan adopté le 3 mai 2000 par le Conseil d'Etat

Afin de permettre une bonne compréhension des critères d'établissement des degrés de sensibilité et de minimiser les risques de recours sur un nouveau plan d'attribution, MM. Robert Cramer et Laurent Moutinot, conseillers d'Etat, ont engagé en automne 2001 une concertation avec les représentants des associations de protection de l'environnement, des milieux économiques et d'associations d'automobilistes, de la Fédération des associations de quartier et d'habitant, de la

Chambre genevoise immobilière, de l'Association des communes genevoises et de la Ville de Genève. L'existence de ce groupe de travail avec des compétences élargies a été formalisée le 20 août 2002 par un règlement du Conseil d'Etat instituant une commission cantonale contre le bruit.

Un sous-groupe de travail a été constitué pour la Ville de Genève et s'est réuni à six reprises. Ses travaux ont abouti à des propositions considérées comme un compromis acceptable par une large majorité des membres de la commission cantonale:

- L'attribution DS III est abandonnée au profit du DS II pour 8 périmètres situés dans la zone de développement 3, soit Agasse, Eidguenots, Cité-Jardin d'Aire, Ouches, Soret, Forêt, Mervelet et Point-du-Jour. Cette modification est limitée aux quartiers à l'écart des lieux d'échange afin d'éviter d'hypothéquer une future mixité en cas de densification de la couronne urbaine.
- L'attribution DS III est abandonnée au profit du DS II pour le quartier des Tranchées. Cette attribution se justifie par le caractère du quartier, formé d'hôtels particuliers où l'installation d'entreprises moyennement gênantes n'est ni souhaitable ni réalisable en raison des mesures de protection du patrimoine.
- L'attribution DS III est abandonnée au profit du DS II pour la Vieille-Ville. Le maintien de la diversité des affectations constitue un objectif qui pourrait être difficile à atteindre. C'est pourquoi ce secteur fera l'objet d'un suivi des cas pouvant poser problème, puis d'un bilan, afin de corriger le tir rapidement si le choix du DS II devait entraîner une perte de substance commerciale et d'activités.
- Deux autres modifications apportées pour l'ensemble du territoire cantonal ont des effets en ville de Genève: le DS II est introduit pour tous les établissements scolaires et les établissements médico-sociaux (EMS). L'attribution d'un degré de sensibilité pour des bâtiments particuliers destinés à de l'équipement n'est pas préconisée par les représentants des collectivités publiques en raison notamment des surcoûts constructifs qu'elle peut occasionner lorsque ces bâtiments sont situés dans un environnement où des mesures moins sévères sont appliquées (DS III). Il serait en effet disproportionné de prendre des mesures à la source, en particulier des mesures sur le trafic routier, sur la base d'exigences plus élevées que pour tous les autres immeubles bordant la même rue. Les représentants de l'Etat et de la Ville admettent cependant cette proposition, dans la mesure où elle permet d'aboutir à un compromis plus aisément acceptable par les associations qui ont contesté les décisions du Conseil d'Etat.

3. Attributions maintenues selon le plan adopté le 3 mai 2000

Les parties non modifiées du plan obéissent aux principes d'attributions suivants:

- zones de construction 1 et 2 développement 2 et 3: DS III pour les zones caractérisées par une forte mixité et DS II limité aux périmètres actuellement non exposés au bruit, sans activité incommodante, dont la protection est réalisable et souhaitable;
- zone de développement 3: DS III pour les zones destinées à des activités mixtes et DS II pour les secteurs déjà développés et destinés à l'habitat en situation calme;
- zone de construction 4 et de développement 4: DS II pour les zones destinées principalement à l'habitation (Beau-Séjour) et DS III pour les zones destinées principalement aux activités (secteur sud de la place des Nations);
- zone de construction 5 (villas): DS II;
- zone industrielle et artisanale: DS IV en général, mais DS III pour des zones situées dans un contexte très urbain, avec des activités peu bruyantes (Rosemont, Tavaro);
- zone sportive et destinée à de l'équipement public: DS III pour les zones d'activités avec nuisances (piscines, manifestations). Une attribution DS II est réservée à des zones sans nuisance, hors du territoire de la Ville de Genève;
- zone de verdure: DS II, étant précisé qu'il n'est applicable qu'aux bâtiments comprenant des locaux à usage sensible au bruit. Un DS III est exceptionnellement attribué pour des bâtiments exposés de manière notable au bruit ou qui sont affectés aux activités.

4. Conclusion

Les modifications proposées au plan adopté par le Conseil d'Etat le 3 mai 2000 font suite à une décision du Tribunal administratif et devraient permettre une meilleure protection de la population contre le bruit. Elles sont le fruit de nombreuses séances de concertation et constituent un compromis acceptable par l'ensemble des milieux concernés, tout en conservant la rigueur d'élaboration du plan d'origine. Même adopté par le Conseil d'Etat, le plan n'aura par ailleurs pas un caractère figé et définitif: la Commission cantonale de protection contre le bruit sera informée par les services compétents de l'effet des dispositions prises, ce qui permettra, le cas échéant, de relancer une procédure de révision si le choix du degré de sensibilité au bruit devait s'avérer trop rigide dans certains secteurs.

Les résultats de l'enquête publique N° 1372 qui a été ouverte le 17 novembre 2003 seront communiqués ultérieurement au Conseil municipal.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif, vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement du 7 octobre 1983 (LPE) et les articles 43 et 44 de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB);

vu l'invalidation par le Tribunal administratif du plan N° 29010 approuvé par le Conseil d'Etat le 3 mai 2000;

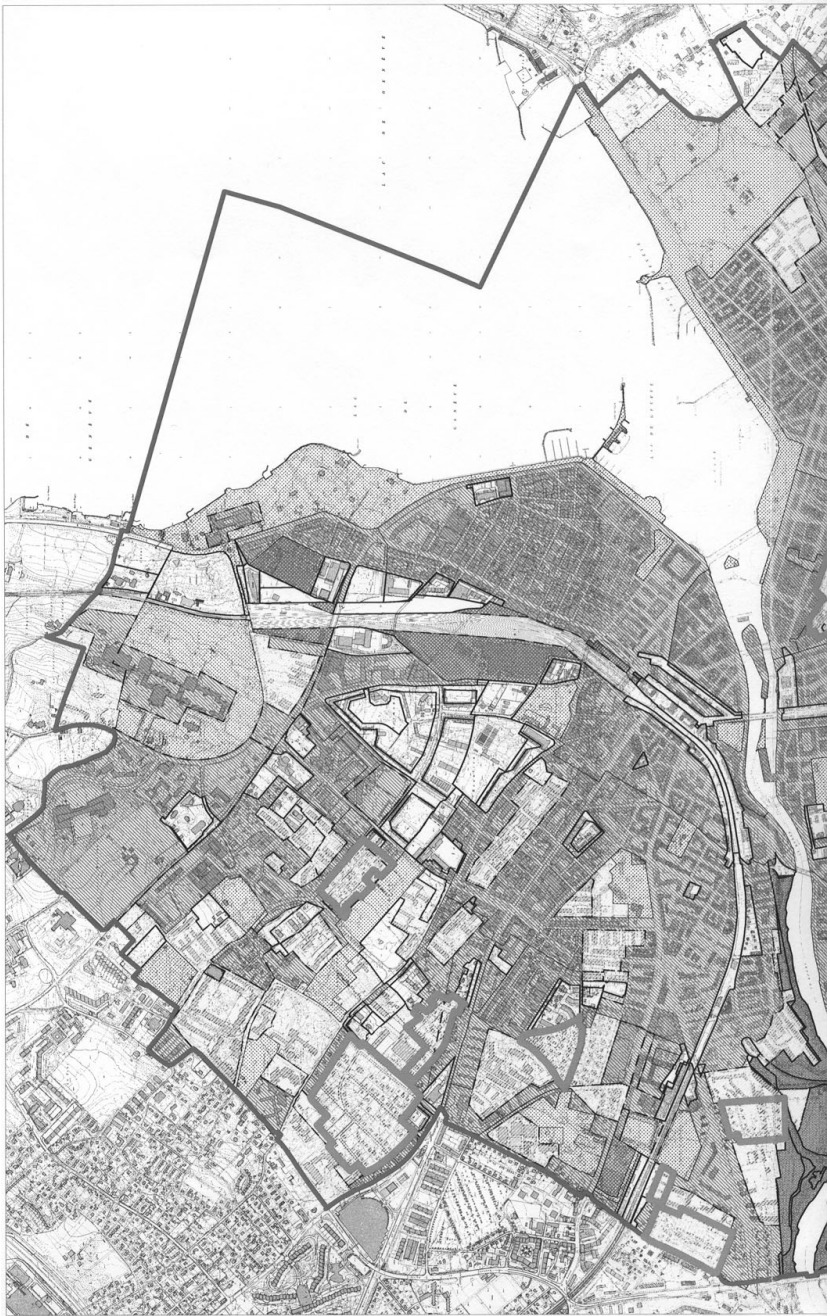
vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

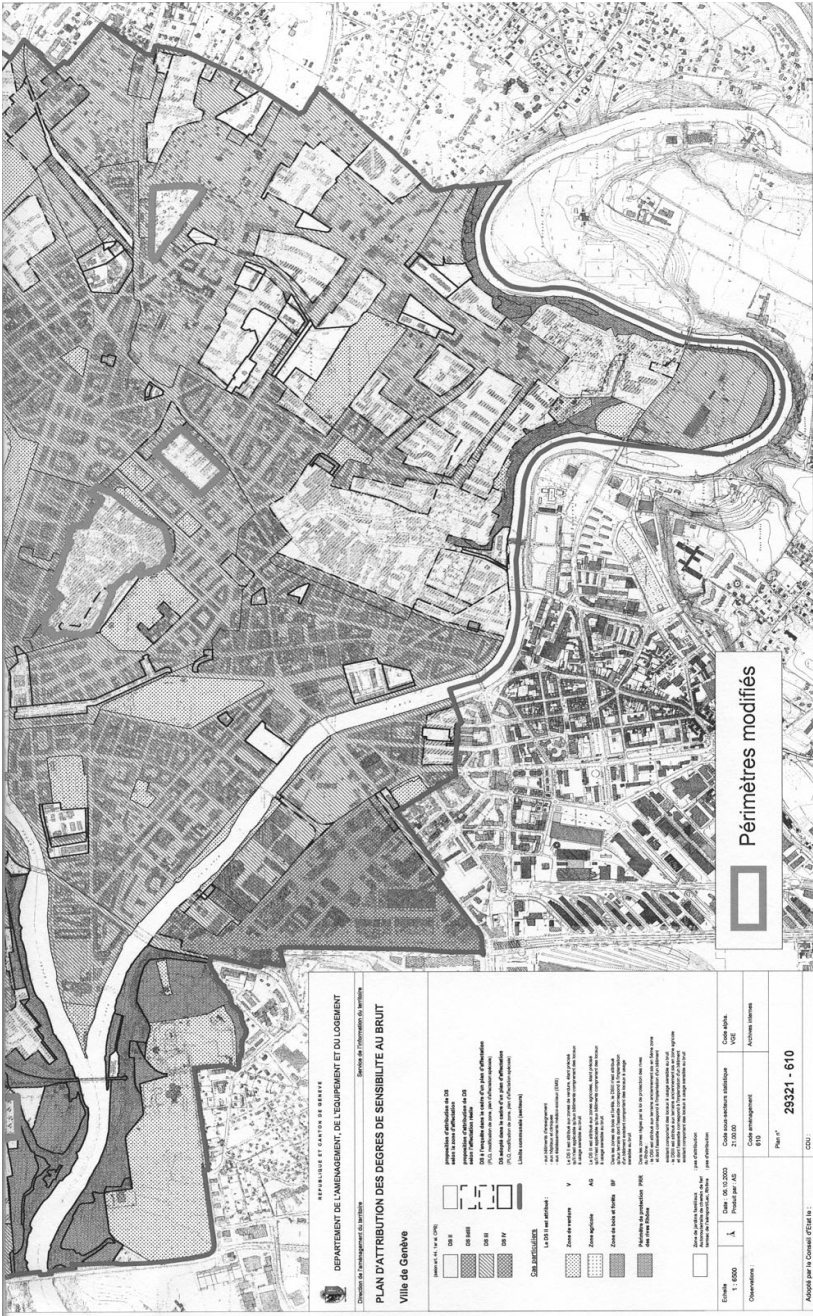
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique.– De donner un préavis favorable au plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit pour le territoire de la Ville de Genève (plan N° 29321-610).

Annexe: plan N° 29321-610





Périmètres modifiés

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENÈVE

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DE L'EQUIPEMENT ET DU LOGEMENT

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Service de l'Urbanisme et du Logement

PLAN D'ATTRIBUTION DES DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT

Ville de Genève

05.12.2003

1:5000

Projet par M. J. B.

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

Code alpha: VGE

M. Christian Ferrazino, maire. Voilà une proposition qui vient du Canton, sur laquelle la Ville doit exprimer son préavis. Je ne vais pas refaire toute l'histoire de ce long dossier, mais vous vous souviendrez que le Conseil municipal, en 1999, avait déjà été saisi par le Canton d'une demande de préavis sur un plan visant à attribuer les degrés de sensibilité pour la Ville de Genève (proposition PR-435).

Le Conseil municipal de l'époque avait préavisé favorablement ce plan. Ensuite, le 3 mai 2000, ce plan avait été ratifié par le Conseil d'Etat et, finalement, il avait été contesté par des associations de défense de l'environnement devant le Tribunal administratif, lesquelles associations avaient obtenu gain de cause devant cette instance cantonale. Le Canton avait renoncé à poursuivre la procédure devant le Tribunal fédéral, privilégiant la voie de la concertation. C'est ainsi qu'une délégation du Conseil d'Etat composée de MM. Robert Cramer et Laurent Moutinot a réuni l'ensemble des intervenants et des associations concernées, pas seulement les recourants, mais également les représentants du Touring Club Suisse, de l'association Feu vert, du Groupement transports et économie, des communes concernées et donc de la Ville de Genève.

Après un certain nombre de séances de concertation, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur un compromis qui, à défaut de susciter l'enthousiasme des uns et des autres, a permis qu'un accord puisse intervenir. Cet accord, tout le monde l'espère, devrait empêcher qu'une fois le plan adopté par le Conseil d'Etat il y ait de nouveaux recours, parce que, comme vous le savez, ces recours ont pour effet de geler la situation pendant un certain temps, qui se chiffre en général plutôt en années qu'en mois... Dans l'intervalle, nous, Ville de Genève, ne disposons toujours pas d'un plan d'attribution des degrés de sensibilité et la conséquence est que nous ne pouvons pas obtenir de la Confédération les subventions auxquelles nous avons droit.

Bon nombre d'entre vous sont parfaitement au courant de cette situation, puisque nous l'avons évoquée à plusieurs reprises, notamment dans le cadre de la commission de l'aménagement et de l'environnement, qui a été amenée à traiter deux dossiers importants, l'un pour Malagnou, l'autre pour les Eaux-Vives. A cette occasion, les membres de cette commission avaient souhaité avoir une discussion plus large sur la question de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). C'est ainsi que nous nous sommes mis d'accord – d'ailleurs, cela a été relevé dans la motion M-392 votée au sein du Conseil municipal en octobre 2003, si ma mémoire est bonne – pour dresser une sorte de plan d'intervention, sur la base du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit et du cadastre du bruit, de façon à savoir où nous allons nager dans les dix à quinze ans à venir et ce que cela va coûter.

Sur ce deuxième aspect du coût, je reste toujours très prudent. Nous avons examiné quelques exemples où nous avons constaté qu'on pouvait obtenir des résultats extraordinairement performants avec un coût ridiculement bas. Par exemple, en changeant le sens de circulation d'une rue, on enregistre des résultats extraordinaires avec une baisse de la charge de trafic qui peut être de 60%, 70%, 80%. Vous me direz que nous ne faisons que reporter le problème ailleurs... Nous avons eu cette discussion ici, je ne vais pas entrer dans les détails ce soir, mais je donne cet exemple pour vous démontrer qu'on peut très bien obtenir des résultats tout à fait honorables à moindre coût et, inversement, avec des frais relativement importants, enregistrer des résultats qui ne sont pas forcément extraordinaires. Au niveau du coût, je reste donc encore réservé tout en sachant – je crois que nous en sommes tous convaincus – que l'addition se chiffrera en dizaines de millions de francs, qu'elle sera forcément très lourde. Cela étant, il est urgent de pouvoir obtenir un subventionnement fédéral, comme la loi fédérale le prévoit, et, en amont, nous devons donc pouvoir bénéficier d'un plan qui soit en force.

Alors, me direz-vous, quelle différence entre le plan que le Conseil d'Etat nous demande d'approuver aujourd'hui et celui qui avait été précédemment approuvé par le Conseil municipal dans la proposition PR-435? Je dirai que ce nouveau plan témoigne davantage de la volonté des pouvoirs publics Canton/Ville de s'attaquer à la problématique du bruit. Le plan qui figure dans la proposition PR-319 a été réduit de manière un peu excessive, on a de la peine à lire la légende, mais nous vous présenterons le plan original en commission – qui, lui, est un vrai drap de lit! – et vous verrez qu'il y a tous les détails qui vous permettront d'apprécier en connaissance de cause ce qu'il en est.

D'une manière générale, que ce soit en Vieille-Ville, que ce soit aux Tranchées, pour prendre des secteurs centraux, mais également dans des quartiers comme la Forêt ou le Mervelet, qui sont des zones de développement, nous avons souhaité privilégier le degré de sensibilité II, qui nécessite au niveau de la démarche constructive davantage d'interventions pour protéger les futures habitations du bruit extérieur. C'est cette volonté-là qui est, très schématiquement, imprimée dans ce nouveau plan, qui est plus efficace en matière de lutte, de protection contre le bruit. Le corollaire, c'est que ce plan sera plus exigeant au niveau des mesures qui devront être prises pour pouvoir réaliser ces objectifs relativement ambitieux. Je dis «relativement», parce que je ne veux pas attiser ici une polémique; certains trouveront qu'ils ne vont pas suffisamment loin, d'autres nous diront qu'ils sont certainement excessifs. C'est en l'occurrence ce qui nous permet de penser que nous sommes dans la bonne voie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en préambule, les quelques mots que nous pouvions dire, étant précisé que, bien entendu, ce plan sera examiné avec tout le sérieux requis au sein de la commission qui en sera saisie.

Le président. Avant d'ouvrir le tour de préconsultation, j'ai le plaisir de saluer à la tribune du public notre ancien collègue, M. Claude Martens. (*Applaudissements.*)

Préconsultation

M. Gérard Deshusses (S). Pour notre part, nous sommes moins optimistes quant à la facture finale de l'application des normes OPB. Monsieur le conseiller administratif, vous parlez de dizaines de millions de francs: nous pensons que pour les années qui viennent, soit 2010, 2012, 2018, ce seront des centaines de millions de francs. Mais d'ores et déjà le groupe socialiste est d'accord avec ces mesures, parce qu'elles sont indispensables.

Ce soir nous disons: quel bonheur! Non pas d'avoir cette facture à payer bientôt, mais de voir arriver ce plan d'attribution qui a longtemps été une Arlésienne. Il est vrai que la faute ne peut pas vous être imputée, Monsieur Ferrazino, puisque c'est le Canton qui a longuement hésité et qu'il y a eu des recours. Finalement, ces hésitations, ces attermoissements montrent deux choses: d'une part, la timidité extrême du Canton par rapport à ce dossier et, d'autre part, les limites du pouvoir de toutes les communes en la matière. Quant à nous, à la commission de l'aménagement et de l'environnement, cette Arlésienne, nous l'avons entrevue. Au travers de trois propositions d'aménagement dans les quartiers et de réduction des nuisances sonores, nous avons perçu qu'il y avait déjà un plan sur lequel vous appuyiez. Nous ne l'avons pas étudié, mais nous l'avons entrevu.

Cela revient à dire que la démarche dans laquelle nous sommes entrés s'est faite à l'envers. Normalement, nous aurions dû traiter ce plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit avant les propositions que j'ai citées. Cela n'a pas été le cas et n'a pas simplifié les choses. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre du rapport sur la proposition PR-278, qui traite des normes OPBruit. Nous pouvons regretter d'avoir reçu si tard un plan qui, au demeurant, reste modeste, mais encore une fois, Monsieur Ferrazino, vous n'êtes pas responsable de cela, et peut-être que nous verrons bientôt l'application des normes OPB. Il n'empêche que ce retard va également différer l'octroi d'éventuelles subventions fédérales en la matière et, cela, nous le regrettons. Bien entendu, nous demandons le renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Roberto Broggin (Ve). Les statistiques officielles nous apprennent que 60% de la population genevoise se plaint du bruit et que, parmi elle, près de la moitié attribue le bruit à la circulation routière. En ville de Genève, de par la den-

sité du bâti et le nombre de routes, cette proportion est évidemment plus élevée. Au niveau de la Confédération, le coût de la pollution sonore est estimé à quelque 2,5 milliards de francs par année en frais d'hospitalisation, en frais de suivi et en frais généraux. C'est donc bien aux collectivités de se saisir de cette importante question et de tâcher d'apporter des solutions, afin de garantir le bien-être de l'ensemble de la population.

En 1999, lorsque le Conseil municipal fut saisi pour la première fois d'une proposition concernant les degrés de sensibilité au bruit, nous avons dû travailler avec des délais extrêmement brefs, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement ne nous ayant imparti que peu de temps pour nous prononcer sur cet objet si important. Pour les Verts, le point déterminant était la prise en considération de la nécessité de mettre en application un plan directeur. Nous disions ici même, le 14 avril 1999, que nous n'avions pas le temps d'entrer en profondeur dans les termes de l'application de ce plan, mais qu'il fallait bien l'adopter pour aller de l'avant.

C'est ainsi que la Fédération des associations de quartier et d'habitants, l'Association transports et environnement, la section genevoise du Fonds mondial pour la nature et la Société suisse pour la protection de l'environnement ont saisi le Tribunal administratif en contestant le plan adopté par le Conseil d'Etat, suite à nos travaux, et ont obtenu raison. Un nouveau plan nous est présenté aujourd'hui, il est donc censé accroître la protection de la population de la ville de Genève. Nous constatons que les écoles, les hôpitaux, la Vieille-Ville et certaines zones d'habitation sont passés d'un degré de sensibilité III à un degré de sensibilité II. C'est une évolution positive par rapport au premier plan.

Il est vrai que l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1987, que nous aurions eu jusqu'à 2002 pour l'appliquer, et qu'une première prolongation jusqu'en 2007 a été convenue – maintenant, on parle de 2018... La tâche est vaste, c'est pourquoi les délais sont repoussés. Nous devons cependant tenir compte de cette ordonnance sur la protection contre le bruit et celle-ci doit être appliquée. Nous ne devons pas attendre jusqu'à cette date butoir, nous reposer sur un oreiller de paresse et laisser faire. Nous ne pouvons pas continuer à voir les plus faibles, notamment les enfants, souffrir du bruit. Il n'est pas responsable de laisser nos hôpitaux soigner avec des palliatifs les personnes qui souffrent du bruit; les tranquillisants, quand ce ne sont pas les antidépresseurs puissants, ne résolvent pas le problème, ils le repoussent. Ce ne sont pas des soins ni des remèdes, vous en conviendrez, mais des pis-aller que la médication peut proposer.

C'est de notre responsabilité aujourd'hui, c'est à notre Conseil municipal d'intervenir avec les moyens dont il dispose, avec des choix clairs. Il s'agit d'un problème de santé publique. Tous les jours, nous pouvons constater que plusieurs

de nos artères en ville sont invivables, que ce soit la rue de la Servette, la route de Malagnou, le boulevard du Pont-d'Arve, la route des Acacias, la rue des Deux-Ponts, qui fait d'ailleurs l'objet d'une pétition que nous traiterons tout à l'heure, et j'en passe car la liste est trop longue. Dans toutes ces rues, les taux ne sont pas seulement dépassés, ils atteignent des seuils intolérables. Des centaines de façades sont exposées à des valeurs d'alarme inadmissibles, 75 km de routes sont hors normes. Des mesures doivent donc être prises dès maintenant.

De nombreuses déclarations politiques ont déjà été faites, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. Les normes sont inscrites dans des législations, elles sont censées nous contraindre, mais malheureusement on repousse les échéances et l'on ne s'attaque pas à la racine du mal. Lorsqu'en 1999 ce Conseil municipal a été saisi de la première mouture du plan de sensibilité au bruit, nous savions, en l'adoptant, que celui-ci serait évolutif. Nous disions déjà qu'adopter le premier plan n'était pas une fin en soi, mais qu'il ne s'agissait que d'un premier pas qui devrait être suivi par d'autres, et nous voici devant le deuxième pas, mais même si les premiers pas sont importants, ce n'est pas pour autant que l'on marche! C'est pour cela que nous serons extrêmement attentifs aux suites à donner aux degrés de sensibilité au bruit.

A notre avis, ce n'est pas en enfermant les habitants chez eux derrière des doubles ou des triples vitrages, en renforçant les murs antibruit, en changeant l'asphalte de nos chaussées et en y mettant du goudron phonoabsorbant que l'on résoudra le problème, mais en s'attaquant à la base. Si nous n'avions pas à prendre des mesures palliatives qui ont un coût – murs antibruit, isolation – plusieurs centaines de millions de francs pourraient être dégagés pour l'aménagement convivial de notre municipalité. C'est en faisant des choix de société, en ayant le courage de dire que la voiture n'aura plus la même place en ville à l'avenir, que l'on parviendra à appréhender le problème. Le bruit diffus et constant de la circulation en arrière fond fait qu'on supporte moins ou plus du tout les autres bruits qui s'y ajoutent, les bruits qui font la ville; les enfants qui jouent, les animations estivales, les bruits d'une cité.

Avant de conclure, je citerai le cas de deux rues complètement différentes, qui étaient bruyantes et malodorantes, qui se sont métamorphosées: la rue de Lau-sanne, qui est une artère principale, et la rue Georges-Leschot, qui est une rue de quartier à Plainpalais. Qui, il y a cinq ans, savait qu'il y avait des échoppes dans ces rues, qui voulait y habiter, qui imaginait que ces rues pouvaient être agréables? Voilà deux exemples réussis de rues qui ont retrouvé une vraie vie et les réalisations opérées dans celles-ci sont des investissements durables et rentables. C'est pour cela que nous vous proposons de renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement cette proposition. Nous devons nous attaquer à la source des nuisances sonores, afin de nous éviter de prendre des mesures palliatives. Ainsi, nous pourrions vivre dans une ville à dimension humaine, ni

bruyante ni aseptisée derrière les protections contre le bruit. Plutôt qu'accroître la sévérité des normes, commençons par les appliquer et, après, nous aurons le loisir de les adapter.

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole à M. Alain Fischer, en votre nom à tous, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire au représentant de la Radio suisse romande, M. Jürg Bissegger. (*Applaudissements. Les conseillers entonnent «Joyeux anniversaire».*)

M. Alain Fischer (R). Après cette petite parenthèse festive pour M. Bissegger, je vais prendre la parole sur le document que nous venons de recevoir au sujet des normes OPBruit. Nous voyons que le travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement n'est pas resté vain. Nous avons tous travaillé dans un esprit serein et, après des efforts certains de tous les partis, quels qu'ils soient, nous avons enfin obtenu ce premier plan. Je vous en remercie, Monsieur Ferrazino. De temps en temps, la commission de l'aménagement et de l'environnement est écoutée...

Certes, des problèmes peuvent apparaître comme, par exemple, à l'avenue Soret qui est en degré de sensibilité II. Dans cette avenue, il y a de l'artisanat: des carrossiers, des tôliers, des électriciens. Des camions passent régulièrement à cet endroit et j'imagine mal que le degré de sensibilité II puisse correspondre. Il y aura donc certaines rectifications à apporter à ce plan.

Je rejoins M. Deshusses dans ses propositions, ses doléances et ses félicitations. Quant aux propos de M. Broggini, j'ai rarement vu des murs antibruit érigés dans une ville, tels les murs antibruit de 3 à 4 m de hauteur qu'on voit sur certaines autoroutes. Personnellement, je n'en ai jamais vu. Peut-être qu'à Berlin, dans certains anciens quartiers, il en existait, mais à Genève il n'en existe pas, heureusement, car les gens vivent en liberté!

En ce qui concerne les tapis phonoabsorbants, certes le coût est plus élevé, mais cela permet de faire vivre une partie de l'économie. Certains oublient que les entreprises doivent travailler avec des véhicules automobiles, quels qu'ils soient. Les restrictions de circulation coûtent cher aux entreprises privées et diminuent aussi les recettes de la taxe professionnelle. Chaque jour nous voyons des PME, des PMI, voire des micro-entreprises quitter la ville de Genève pour aller s'installer à l'extérieur pour des raisons de coût. (*Remarque de M. François.*) Si M. François ne comprend pas, je l'inviterai dans une entreprise privée pour qu'il comprenne ce qu'est le coût d'une entreprise. Le temps perdu derrière un volant coûte de l'argent à une entreprise qui doit payer ses employés...

Une voix. Ils peuvent être derrière un guidon!

M. Alain Fischer. Je vois mal un plombier livrer un lavabo ou un menuisier livrer une armoire autrement que derrière un volant! En plus, je rappelle que la LDTR interdit d'augmenter le prix de la pièce lors de rénovations. C'est donc le serpent qui se mord la queue...

Monsieur Ferrazino, le plan que nous avons reçu est très bien. Certes, certaines modifications doivent être apportées, comme par exemple à l'avenue Soret, mais la commission de l'aménagement et de l'environnement sera tout à fait capable d'étudier ce plan avec soin et d'y apporter certaines modifications.

M. Guy Mettan (DC). Je n'avais pas prévu de prendre la parole, puisque c'était ma collègue Alexandra Rys qui devait se prononcer sur ce sujet. Malheureusement, elle est grippée et est excusée ce soir; je la remplace donc au pied levé. Tout cela pour vous dire que nous, Parti démocrate-chrétien, sommes très attachés à la lutte contre le bruit, parce que nous considérons que le bruit est une des pollutions majeures dans notre ville, pollution à laquelle on ne pense pas assez.

Le plan qui est déposé ce soir va dans le bon sens. Nous sommes attachés à étudier toutes les possibilités de réduire le bruit. Toutefois, nous sommes opposés à des stratégies qui viseraient à utiliser la modération du trafic comme seule arme de lutte contre le bruit, puisqu'il y a d'autres possibilités, notamment l'étude de revêtements antibruit, qui existent et qui sont sous-utilisés dans notre ville.

En l'état, ce plan va dans le bon sens, nous le soutenons et je pense qu'à la commission de l'aménagement et de l'environnement nous aurons l'occasion de revenir sur des propositions concrètes pour le mettre en œuvre.

M. Patrice Reynaud (L). Comme M. Mettan, je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je la prends pour m'étonner que nous commençons d'ores et déjà à entrer sur le fond du plan d'attribution, ce débat-là n'étant pas à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

Cela étant, je souhaite rendre grâce à ce qu'a dit M. Deshusses il y a quelques instants concernant le travail général de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Celle-ci a été confrontée au problème de la charrue avant les bœufs, à savoir qu'il a fallu d'abord s'intéresser aux détails avant de s'intéresser aux plans généraux. Nous, groupe libéral, nous sommes les initiateurs de la motion M-392 qui a été votée en octobre 2003, consistant à solliciter du Conseil

administratif le plan qui, aujourd'hui, est soumis à notre sagacité. Nous ne pouvons que nous réjouir qu'un tel plan puisse être étudié dans un laps de temps relativement court.

Avant tout débat sur le fond, je pense qu'il convient de renvoyer cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin que cette dernière puisse étudier dans les détails ledit plan.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

11. Proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 933 000 francs destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra, affectée principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique. La salle de l'Alhambra est située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-320).

Préambule

La salle de l'Alhambra, construite en 1918-1920 pour le cinéma, a été classée monument historique le 29 avril 1996. La Ville de Genève en est devenue propriétaire le 1^{er} janvier 2000, dans le cadre d'un échange de parcelles intervenu entre la Ville et l'Etat pour la réalisation du stade de la Praille. Cet échange concrétise le résultat d'un référendum populaire lancé pour la conservation de cette salle.

Des travaux d'urgence ont été votés par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, pour permettre l'exploitation de la salle jusqu'à la rénovation et l'aménagement du bâtiment en une salle de concerts de taille moyenne (environ 500 places).

Le crédit d'étude de 150 000 francs, voté par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, a permis d'entreprendre une étude de faisabilité pour évaluer la future destination du bâtiment, en tenant compte du projet d'aménagement de la place de la Rôtisserie, qui fait partie du même périmètre. Ce dernier projet a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire, délivrée le 3 janvier 2003.

Plusieurs variantes, avec leurs coûts respectifs, ont été présentées et discutées avec les milieux associatifs concernés. Le projet initial a été simplifié et son coût réduit, permettant ainsi l'affectation de la salle de l'Alhambra principalement à la musique amplifiée, et accessoirement à la musique acoustique; cette solution a été acceptée à l'unanimité par les représentants des utilisateurs potentiels de l'Alhambra.

Exposé des motifs

Premier cinéma de Genève, édifié du temps du muet, et véritable music-hall, la salle de l'Alhambra jouit d'une acoustique naturelle qui la destine tout naturellement à la musique.

Rappelons que la salle avait pu être préservée, dans les années 1980, grâce notamment à l'intervention des associations culturelles qui s'y produisaient et qui souhaitaient la maintenir dans son état, à l'usage de spectacles et manifestations.

Puis l'Etat de Genève, propriétaire de la salle, l'a gérée en collaboration avec ces associations, avant d'en transférer la propriété à la Ville de Genève, dans le cadre d'un échange de parcelles.

La salle était dans un état de vétusté avancé et la Ville a dû, très rapidement, entreprendre des travaux de préservation, dans la perspective d'une réfection ultérieure destinée à lui restituer ses qualités d'origine et à les mettre en valeur.

Dans cette optique, il avait été envisagé tout d'abord d'affecter l'Alhambra à toutes les musiques, qu'elles soient acoustiques ou légèrement amplifiées.

Il est apparu, en cours d'étude, que celles-ci excluaient celles-là, et inversement: une bonne acoustique naturelle n'est pas forcément favorable à l'amplification, en raison d'un excès de réverbération. De même, une acoustique sèche, idéale pour l'amplification, apparaîtra comme peu adaptée au son naturel. D'où la nécessité d'un choix. Considérant qu'il y avait moins de salles à Genève pour la musique amplifiée que pour la musique acoustique, il a été décidé, dans un premier temps, de donner la priorité, à l'Alhambra, à la musique amplifiée. Ce qui ne signifiait pas que les productions acoustiques seraient exclues de la salle: leurs besoins techniques ne seraient, toutefois, pas prioritaires dans la réfection des locaux.

Puis, en examinant le calendrier prévisionnel d'utilisation, il est apparu que les choses ne pouvaient pas être aussi tranchées et que la coexistence des genres était seule apte à assurer une occupation suffisante de la salle sur toute l'année, propre à justifier les investissements qui doivent y être réalisés.

C'est donc un moyen terme qui vous est proposé aujourd'hui.

D'une part, la musique amplifiée demeure prioritaire. Par musique amplifiée, l'on entend tous les genres qui nécessitent la présence de micros et haut-parleurs, à l'exclusion du hard rock.

D'autre part, l'on renonce à des aménagements tels que la cage de scène ou la fosse d'orchestre qui, bien que souhaités par certains utilisateurs potentiels, renchérisse considérablement le coût du projet.

En revanche, on tient compte de tous les besoins de la musique acoustique pouvant être raisonnablement satisfaits par les travaux projetés.

Cette clarification dans l'affectation de ce lieu permet également de simplifier le projet de rénovation de la salle et de le faire tenir dans l'enveloppe prévisionnelle disponible: quelque 19,5 millions de francs.

Le calendrier prévisionnel d'utilisation de la salle pourrait donc s'articuler comme suit:

- Ateliers d'ethnomusicologie: 20 à 25 soirées annuelles.
- Association pour la musique vivante: 20 concerts, 2 festivals.
- Bâtie: 1 mois, de mi-août à mi-septembre.
- Fanfare du Loup: 3 à 6 semaines pour la création d'un spectacle.
- Post Tenebras Rock: 5 à 15 soirées.
- AMR: besoins non communiqués.

Soit, en moyenne, 140 soirées publiques par an pour les musiques amplifiées, qui représentent environ 200 jours d'exploitation de la salle en tenant compte des jours de répétition et d'installation.

A quoi s'ajoutent toutes les utilisations par les organismes actifs dans la musique acoustique (Contrechamps, Centre international de percussion, Festival Archipel, producteurs d'art lyrique, Concerts du dimanche et Musiques en été, imprésarios privés, etc.), dans la mesure des dates disponibles et pour la valeur de cinquante soirées par an.

Enfin, un projet pédagogique pourrait être développé à l'Alhambra, à destination du jeune public, dans le cadre d'une salle à la jauge idéale pour des présentations et démonstrations des diverses facettes de l'art musical.

Ce qui, au total, donne une fourchette d'utilisation de 250 à 300 jours par an et justifie les travaux qui vous sont demandés aujourd'hui.

Quant à la forme de l'exploitation future, si la Ville devra en assumer les aspects techniques, la responsabilité du calendrier d'utilisation sera confiée à un(e) directeur(trice) choisi(e) d'entente avec les associations intéressées, de manière à donner une identité forte au lieu.

Estimation sommaire du coût de l'opération

Le crédit concerne la poursuite de l'étude jusqu'à la demande d'autorisation de construire et l'établissement du devis général pour permettre d'aboutir au crédit de construction et désigner par appel d'offres le bureau d'architectes qui s'occupera de l'exécution du projet.

Le coût a été estimé sur la base d'une étude de faisabilité avec la mise en forme du programme établi par le département municipal des affaires culturelles.

Le montant des travaux découlant de cette étude, estimé à +/- 10%, se monte à 19,5 millions de francs.

Estimation du coût de l'étude selon codes CFE

<i>Position</i>		<i>Montants</i>	<i>Montants</i>
<i>CFE</i>	<i>Intitulé</i>	<i>HT</i>	<i>HT</i>
A	<u>Terrain</u>		
A.0	Acquisition, frais accessoires		
	Etude de faisabilité du projet, expertises		139 400
V	<u>Frais secondaires</u>		
V.0	Frais secondaires généraux		
	Relevés, sondages, reproduction documents, information		110 600
W	<u>Honoraires</u>		
W.2	Honoraires ouvrages		756 000
	Honoraires architecte	350 000	
	Honoraires ingénieur civil	52 000	
	Honoraires ingénieur électricien	51 000	
	Honoraires ingénieur chauffage/ventilation	80 000	
	Honoraires ingénieur sanitaire	18 000	
	Honoraires ingénieur acousticien	40 000	
	Honoraires spécialiste géomètre	10 000	
	Honoraires spécialistes économie construction	20 000	
	Honoraires spécialiste scénographie	20 000	
	Honoraires spécialiste éclairage	20 000	
	Honoraires spécialiste concept énergétique	20 000	
	Honoraires spécialiste signalétique	10 000	
	Honoraires spécialiste restauration décors	15 000	
	Honoraires spécialiste de scène	10 000	
	Honoraires spécialiste physique du bâtiment	15 000	
	Honoraires ingénieur en sécurité	20 000	
	Honoraires spécialiste gestion des déchets	5 000	
A - W Coût total du crédit d'étude			1 006 000

Z	Taxe à la valeur ajoutée (TVA) appliquée sur les positions A à W (7,6%), soit 76 456, admis		77 000
A - Z	Coût total du crédit d'étude	TTC	1 083 000
A déduire: Crédit d'étude selon proposition PR-117 du 9 mars 2001, votée par le Conseil municipal le 15 janvier 2002			
			150 000
Total	du crédit d'étude demandé	TTC	<u>933 000</u>

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le numéro 43.42.03, dans la liste des objets votés ou déposés au 20^e programme financier quadriennal 2002-2005, pour un montant de 150 000 francs, et sous le numéro 43.42.04, dans la liste des projets retenus par le Conseil administratif, pour un coût prévisible de 11 850 000 francs.

Charge financière

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 933 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et un amortissement au moyen de 3 annuités, se montera à 331 825 francs.

Maîtrise de l'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit d'étude est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est le Service aux artistes et acteurs culturels.

Situation foncière

La parcelle 6415, feuille 25 de Genève, section Cité, située à la rue de la Pélisserie 1 - rue de la Rôtisserie 10, contenant 945 m², avec le bâtiment I130 de 922 m², est sise en 1^{re} zone.

Cette parcelle fait l'objet d'une mention de protection des monuments et des sites inscrite au Registre foncier le 28 juin 1996.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 933 000 francs, destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra, affectée principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique. La salle de l'Alhambra est située à la rue de la Rôtisserie 10, sur la parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 933 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 150 000 francs du crédit d'étude voté le 15 janvier 2002, soit un montant total de 1 083 000 francs, sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Sinon, l'étude sera amortie en 3 annuités.

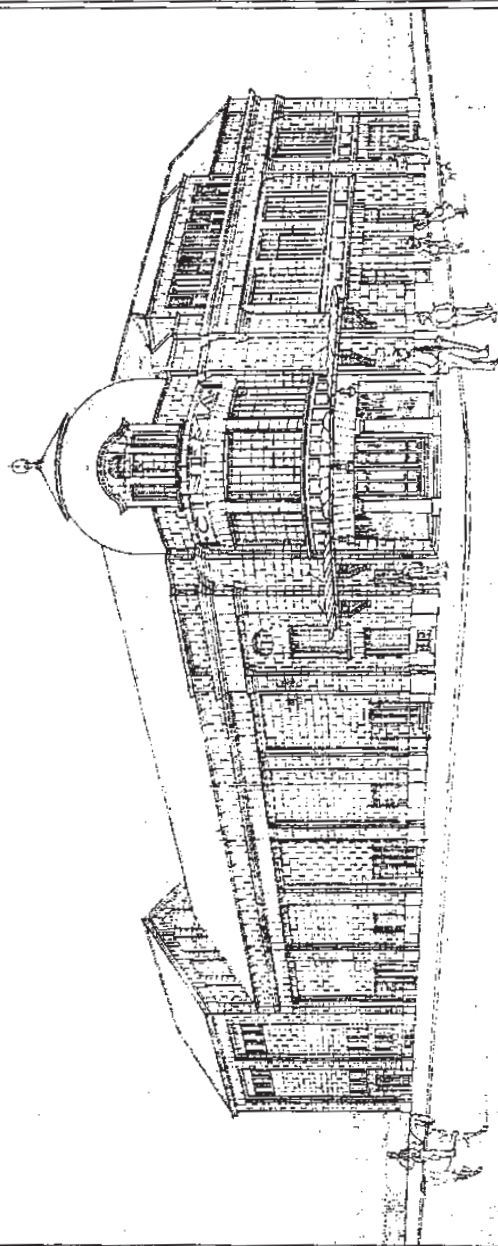
Art. 4. – Les frais d'étude du projet seront, en cas de réalisation de celui-ci, intégrés au crédit de construction. En cas de non-réalisation du projet, ils feront l'objet d'un arrêté à soumettre au Conseil municipal, dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

Art. 5. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée.

Annexes: plan de situation
croquis perspectif

-SALLE de SPECTACLES à GENÈVE-

croquis perspectif



LE CRAYON
D'OR
N° 1

M. Christian Ferrazino, maire. Comme nous parlons de musique, je vais vous présenter la proposition en deux temps... Je vais commencer en rappelant que le Conseil municipal avait permis que ces études commencent, puisqu'un premier crédit a été voté le 15 janvier 2002; c'était un crédit d'urgence, car le bâtiment prenait l'eau et des interventions devaient être faites rapidement en toiture. La Ville de Genève est propriétaire de cet immeuble depuis le 1^{er} janvier 2000, suite aux échanges fonciers qui ont eu lieu avec l'Etat en lien avec le stade de la Praille. Mais avant cela, rappelez-vous, la population s'était mobilisée dans le cadre d'un référendum pour préserver l'Alhambra. Un grand débat avait animé notre cité et Dieu sait si aujourd'hui nous sommes fiers de pouvoir compter dans notre parc immobilier un bâtiment de la renommée de celui de l'Alhambra. Nous en sommes fiers pour ce qu'il nous a apporté jusqu'à maintenant – je ne vais pas retracer son passé – mais aussi pour ce qu'il nous permettra d'effectuer durant les années à venir.

Dans un premier temps, mon collègue Alain Vaissade avait mené, à mes côtés d'ailleurs, une concertation avec les différents groupes intéressés et nous avions parlé d'une maison de toutes les musiques. Puis le projet s'est affiné, Patrice Mugny est arrivé, nous avons repris la concertation et le projet s'est un peu modifié, puisque finalement le bâtiment sera réservé à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique. Mon collègue le dira mieux que moi tout à l'heure.

Dans le cadre de notre réflexion, nous avons souhaité trouver une solution qui permette à ce bâtiment d'être pleinement utilisé, ce qui n'était pas le cas précédemment. Nous avons donc privilégié une affectation permettant une très large utilisation du bâtiment. S'agissant du crédit qui vous est demandé, nous sommes conscients que le coût est élevé, mais il faut savoir que l'estimation de l'ensemble des travaux qui viseront ce bâtiment atteint également un montant très élevé, puisqu'on parle de 19 millions de francs.

J'aimerais relever que toute cette réflexion s'est faite dans le cadre du projet d'aménagement de la place de la Rôtisserie. Nous avons d'ores et déjà obtenu une autorisation de construire, qui a été délivrée en janvier 2003, pour le périmètre de la Rôtisserie. Vous ne vous étonnerez pas d'apprendre que cette autorisation a fait l'objet d'un recours, qui a été déposé au début de l'année dernière. En décembre, nous avons reçu un joli cadeau de Noël, puisque la Commission de recours en matière de construction a débouté les recourants. Depuis, au début de cette année, un deuxième recours à l'autorité supérieure a été interjeté. C'est un peu l'illustration des propos que je tenais tout à l'heure: ces démarches-là, effectuées souvent par les mêmes personnes, ne font que retarder de quelques années la bonne marche et la réalisation de nos projets.

Voilà ce que je souhaitais vous dire en préambule. Je laisse la parole à mon collègue Mugny – si vous le voulez bien, Monsieur le président – pour la suite de cette explication.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je ne vais pas prolonger inutilement cette introduction, mais j'aimerais dire que la salle de l'Alhambra s'inscrit dans un éventail de lieux consacrés à la musique. Quand je suis arrivé, on parlait de la maison de toutes les musiques et cela m'avait un peu surpris, parce que, même néophyte, je trouvais bizarre d'imaginer Archipel ou Contrechamps et Post Tenebras Rock dans la même salle. Je n'avais pas tout à fait tort. Effectivement, les conditions d'acoustique pour la musique contemporaine ou pour le rock and roll ne sont pas tout à fait les mêmes.

Nous avons donc regardé ce qui existait dans les différents secteurs musicaux et nous nous sommes rendu compte que la musique classique était globalement bien dotée. Je parle de la musique classique au sens générique, au sens de la musique acoustique. D'ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la tour de la télévision et de la radio – vous le verrez prochainement – nous étudions la préservation de la salle Ernest-Ansermet, qui est un haut lieu de la musique acoustique.

Quand nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvions pas faire les deux, qu'il y avait un certain nombre de salles pour la musique acoustique, mais qu'il en manquait une de 400 à 500 places pour la musique amplifiée, nous avons décidé que l'Alhambra serait un lieu pour la musique amplifiée. Ce qui n'empêche pas que des concerts de musique faiblement amplifiée ou de musique acoustique pourront avoir lieu. Archipel, Contrechamps et l'Orchestre de chambre de Genève se sont ralliés à cette version, il n'y a pas eu de conflits. Ces orchestres se partageront la salle de Plainpalais et la salle Ernest-Ansermet, lorsqu'elle sera rénovée, si vous acceptez les propositions que nous vous ferons concernant cette salle dans le cadre du budget 2005.

Il faut donc retenir que la rénovation va principalement servir la musique amplifiée et faiblement amplifiée: le jazz, la musique ethno, le rock and roll – mais pas le rock dur qui, lui, aura toujours sa place à l'Usine – ainsi que tout ce qui tourne autour des musiques actuelles. Nous viendrons devant la commission pour vous expliquer dans le détail de quoi il s'agit.

J'aimerais encore dire que, lorsque je suis arrivé, j'ai trouvé que cette rénovation revenait très cher. Puis j'ai découvert que la mise en conformité du lieu, avant de faire quoi que ce soit pour la musique, coûtait déjà très cher. Le fait d'évacuer l'eau dans les sous-sols, de sécuriser les planchers – qui se trouvent à la barre à mine à certains endroits – d'assainir le système électrique, de faire tout ce qui est nécessaire pour préserver le bâtiment lui-même, tout cela s'élève déjà à

près de 10 millions de francs. Et c'est seulement après la mise en conformité du bâtiment qu'on commencera à discuter des questions artistiques et de ce qu'on va y mettre. Voilà, Mesdames et Messieurs, je tenais à apporter ces précisions pour que vous les ayez à l'esprit.

Préconsultation

M. Roman Juon (S). Au Parti socialiste, nous nous réjouissons qu'enfin, après le vote populaire en 1996, on commence à agir sur ce lieu. Je vais vous épargner tout l'historique de l'Alhambra, on le fera ultérieurement.

M. Mugny vient de déclarer que 10 millions de francs sont prévus uniquement pour l'assainissement du bâtiment. Certaines personnes ici le savaient déjà, ce chiffre nous interpelle et nous nous demandons si on arrivera à 15 ou 22 millions de francs, comme cela nous a été dit. Bien que ce bâtiment soit classé monument historique, on peut se poser la question.

Ce qui inquiète davantage le Parti socialiste, qui voudrait avoir quelques explications, c'est la question du site. La votation populaire sur le site de la Rôtisserie portait, entre autres, sur l'installation d'un cinéma. Depuis, on sait que l'installation éventuelle de la Comédie a été envisagée. Nous aimerions bien qu'une décision soit prise à cet égard avant d'entreprendre des travaux sur le bâtiment de l'Alhambra. Je précise que je ne parle pas des études, mais des travaux.

D'autre part – Monsieur Ferrazino, vous le savez – plusieurs fois j'ai insisté pour avoir des précisions sur le bâtiment locatif qui devrait se faire sur la rue Calvin, mais nous n'avons pas de nouvelles. C'est dans ce sens-là qu'à la commission des travaux nous interviendrons pour avoir un certain nombre d'informations sur l'ensemble du périmètre. A mon avis, il serait irrationnel d'ouvrir le chantier, de commencer les travaux, sans avoir étudié l'ensemble du périmètre, au risque de devoir, deux ou trois ans plus tard, refaire des travaux pour la Comédie ou le bâtiment locatif.

En dernier ressort, j'aimerais attirer votre attention sur un bar qui marche très bien, qui est un lieu très prisé par les jeunes. C'est grâce à ce bar, l'Alhambar, qu'un minimum d'activités ont pu être maintenues dans ce bâtiment. Dans le quartier, des bruits courent disant qu'il sera supprimé, mais nous veillerons à son maintien.

M. Michel Ducret (R). Pour les radicaux, ce n'est pas vraiment une surprise: cela va coûter cher! Déjà à l'époque de l'initiative pour l'Alhambra, nous avions

rendu attentive la population au fait que restaurer une telle salle, par rapport à sa valeur d'usage, entraînerait des coûts très élevés. Nous sommes maintenant au pied du mur, il va falloir le faire et, bien entendu, le groupe radical accepte l'étude en commission de la rénovation de ce bâtiment, qui nécessite plus qu'urgemment une mise à jour, puisqu'une majorité souhaite le conserver.

Cela étant, ce qui nous préoccupe, c'est l'aménagement du périmètre. Si je partage le souci du préopinant concernant l'installation d'une éventuelle institution théâtrale dans le périmètre, j'aimerais surtout rappeler ceci: des projets nous ont été présentés non seulement sur la place de la Rôtisserie, mais encore sur cet ancien terrain vague qui, à l'époque, avait au moins l'avantage d'avoir des arbres et un peu de verdure et qui, maintenant, sert de parking sous les murs de soutènement derrière l'Alhambra. Mesdames et Messieurs, cette friche urbaine reconverte en parking provisoire n'est guère acceptable. C'est un emplacement où, il y a plus de dix ans maintenant, on nous a présenté des projets intéressants. La Ville aurait pu réaliser non seulement quelques équipements pour la collectivité, mais surtout des logements, dans un périmètre, ma foi, relativement agréable et préservé de pas mal de nuisances, qui compléterait et fermerait de manière agréable la Vieille-Ville. Il s'agit, je le rappelle, d'un trou suite à des démolitions effectuées dans les années 1930 et il est plus que temps, depuis 1930, de boucher ce trou et de réfléchir à l'avenir de ce périmètre. Il y a plus de soixante ans qu'on attend qu'il se fasse à cet endroit quelque chose de convaincant et d'utile pour la collectivité!

Je rappelle qu'on est tout le temps en train de se demander où on pourrait faire des logements, on cherche, on fait des propositions dans tous les coins. Alors, quand on a un terrain sous la main pour pouvoir réaliser quelque chose et que des projets existent, même s'ils n'ont pas forcément été acceptés, on pourrait en reprendre au moins la substantifique moelle et proposer quelque chose, en même temps qu'on nous propose la restauration de la salle dont le maintien a bloqué tout l'aménagement du périmètre. Mesdames et Messieurs, on pourrait aussi réfléchir à l'ensemble du périmètre et donner des réponses pour cet ensemble, pour qu'il soit satisfaisant du point de vue de l'urbanisme, pour satisfaire non seulement aux besoins de la culture, mais aussi à ceux de l'ensemble de la population.

Voici notre souci. Nous saisissons l'occasion d'en faire part à ce Conseil municipal et de rappeler au Conseil administratif qu'il ne peut pas laisser cette situation en l'état. Nous attendons également des réponses à ce sujet.

M. Jacques François (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche est extrêmement content de constater que la rénovation de l'Alhambra est en vue. Il nous

semble que le projet de Patrice Mugny est un excellent projet. Je crois que c'est vraiment l'occasion pour la salle de l'Alhambra de devenir un lieu culturel très important.

Il s'agit ici d'une entrée en matière pour un crédit d'étude; je propose donc de renvoyer la proposition à la commission des travaux, pour que le débat se fasse dans cette commission et non pas maintenant dans ce plénum.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

12. Proposition du Conseil administratif du 7 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 450 000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la centième édition de la Foire de Paris, du 29 avril au 9 mai 2004 (PR-321).

La Foire de Paris fêtera son centième anniversaire en 2004 et se déroulera du 29 avril au 9 mai. Cet événement unique, qui attend quelque 800 000 visiteurs, permettrait de présenter la ville de Genève sous un nouveau visage, plus complet et surtout loin des stéréotypes habituels.

Au niveau international, une telle présence profiterait d'ailleurs de la tenue, du 1^{er} au 5 mai à Paris, du congrès de réunification de la Fédération mondiale des cités unies (FMCU) et de l'International Union of Local Authorities (IULA). La Ville de Genève est un membre actif de ces deux importants réseaux de villes dont le rôle va grandissant, d'autant plus après la réunion des 23 et 24 octobre 2003 au Palais des Nations de Genève, qui a permis d'établir des contacts promoteurs entre les autorités locales et le système des Nations Unies. Plusieurs centaines de maires sont attendus à cette réunification.

Outre l'impact touristique évident, nous pourrions développer, de manière significative, nos liens avec d'autres municipalités, soit pour continuer sur la lancée des fructueuses réunions des 23 et 24 octobre et du 10 décembre dernier dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, soit pour en créer de nouveaux. A ce titre, il est utile de rappeler qu'une telle participation à la Foire de Paris fait suite à la signature en 2002 d'un accord de coopération et d'amitié avec la mairie de Paris qui prévoyait, entre autres, une participation des deux villes à leurs foires respectives¹.

¹ Paris était l'invité d'honneur de la Foire de Genève en 2002.

Préambule

Cette centième édition de la Foire de Paris s'annonce des plus animées. Elle se déroulera au cœur du Parc des expositions de la porte de Versailles et cherchera à faire revivre les grands événements du siècle ainsi que les arts de la vie du XX^e siècle qui ont bouleversé la vie quotidienne, en la rendant plus facile: automobile, TSF, phonographe, réfrigérateur, machine à laver, etc., autant d'objets qui ont pour la plupart fait leur apparition à la Foire de Paris.

La foire se divisera en trois pôles (Envies d'ailleurs, Maison et envies, et Temps libre et envies) et 22 salons (Cap plein air, Concours Lépine, Côté bien-être, Espace enfants, Génération multimédi@, Les artisans d'art, Les ateliers créatifs, Objets déco, Richesses du monde, Terres de France et d'Europe, Terres des tropiques, etc.).

La place de Genève à Paris

Les organisateurs de la foire ont proposé de louer à la Ville de Genève un espace de 428 m² qui se situe dans le pôle Terres de France et d'Europe, plus précisément dans le salon central Envies d'ailleurs. Pour mettre la Ville de Genève en avant, les organisateurs de la foire proposent les prestations suivantes:

- campagne de presse: communiqués et dossiers de presse;
- marketing auprès des professionnels et du grand public;
- guide et plaquette de la foire présentant la Ville et son stand;
- organisation d'une journée officielle qui mettrait Genève à l'honneur (l'allée centrale du salon serait mise à disposition et permettrait à la Ville et à ses exposants de circuler dans tout le salon);
- organisation d'une journée des saveurs genevoises¹.

Le concept genevois

Pour organiser une présence genevoise, des professionnels de la branche ont élaboré un concept qui pourrait servir de base à la réalisation du stand de Genève. Ce concept se développe autour du thème «Genève, carrefour de la paix et de l'Europe» qui est rappelé dans chacun des six secteurs qui composent le stand. Ces secteurs correspondent aux six lettres du nom «Genève» (voir projet annexé):

G: Générer la paix dans le monde.

E: Essence et technologie.

N: Nature et environnement.

¹ Les organisateurs proposent que ces deux journées soient groupées.

E: Esprit de goût et d'ouverture.

V: Vie, sport et culture.

E: Economie et gestion.

Dans chaque secteur, des exposants représenteront leur corps de métier et proposeront leurs produits. La foire durera une dizaine de jours et pourrait mobiliser quelques collaborateurs de l'administration municipale: il est notamment envisagé de recourir aux services du SEVE pour donner vie au secteur nature et environnement. La Division de la voirie pourrait également être sollicitée pour la mise à disposition de matériel (tables, chaises, etc.).

A noter que le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement de la République et canton de Genève a accepté de fournir des bouteilles de vin et éventuellement quelques spécialités genevoises. M. Robert Cramer, président du département, réfléchit quant à l'opportunité de participer financièrement à la présence genevoise à Paris. De même, plusieurs entreprises privées pourraient être approchées.

Impacts et résultats attendus pour Genève

En une dizaine de jours, la Foire de Paris devrait rassembler quelque 800 000 visiteurs et plusieurs centaines de journalistes. Tant la Ville de Genève que les exposants qui animent son stand en tireraient un bénéfice sans précédent. La visibilité qu'apporterait cette manifestation à la ville de Genève serait accrue par la présence des maires et d'élus qui assisteront au congrès d'unification de la FMCU et de IULA. A ce titre, il pourrait, le cas échéant, être opportun d'informer ces derniers et de les inviter à un événement lié au stand de la Ville.

Coûts

Le Conseil administratif a décidé de soutenir les actions suivantes:

- Réalisation d'un stand Ville de Genève dont le budget est estimé à 410 000 francs.
- Autres frais liés à l'événement (frais d'électricité, entretien du stand), estimés à 28 000 francs.
- Frais de déplacement, estimés à 7000 francs.
- Frais de réception, estimés à 5000 francs.

Au total, le budget de la participation de la Ville de Genève à la Foire de Paris est évalué à 450 000 francs. Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 28 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 450 000 francs destiné à financer les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la Foire de Paris, du 29 avril au 9 mai 2004.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2004 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2004 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève, sous les comptes suivants:

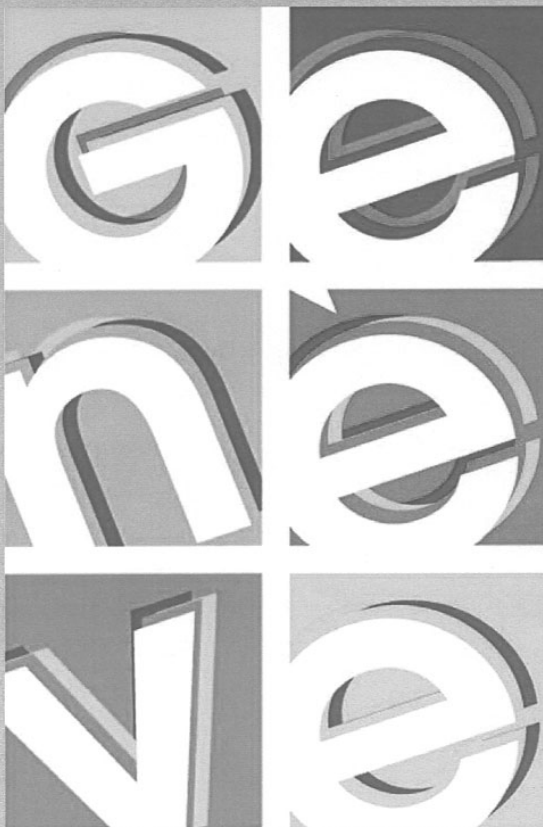
- 31826.000400 (conception et réalisation du stand) pour un montant de 410 000 francs;
- 31861.000400 (organisation d'événement) pour un montant de 28 000 francs;
- 31707.000400 (frais de déplacement et de représentation) pour un montant de 7000 francs;
- 31851.000400 (frais de réception) pour un montant de 5000 francs.

Annexes: concept général

Genève à la Foire de Paris – du 29.04.04 au 9.05.04

Annexes
p. 1

CONCEPT GÉNÉRAL



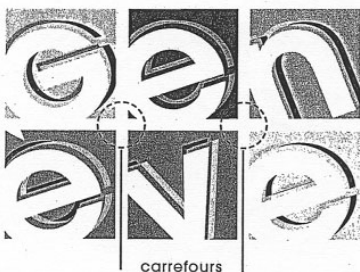
**Genève,
carrefour de la paix
et de l'Europe**

Le concept

p. 2

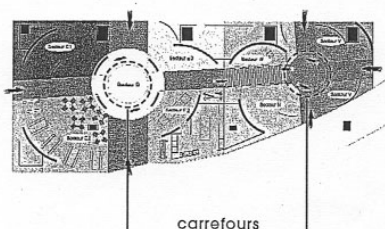
Présenter et démontrer que Genève est,
sur le plan géographique, **un carrefour au centre de l'Europe**,
et sur le plan politique, **un carrefour de Paix**.

Telle est la base de notre concept, que nous démontrons dans le visuel
présenté ci-dessous:



**Genève,
carrefour de la paix
et de l'Europe**

Construit et structuré dans l'esprit du graphisme du mot Genève
qui a été développé **en un logotype explicite et festif**, nous rendons
**l'architecture du Pavillon attractive, ouverte, colorée, chaleureuse
et très compréhensible** dans son message destiné au grand public.



carrefour de la paix et de l'Europe

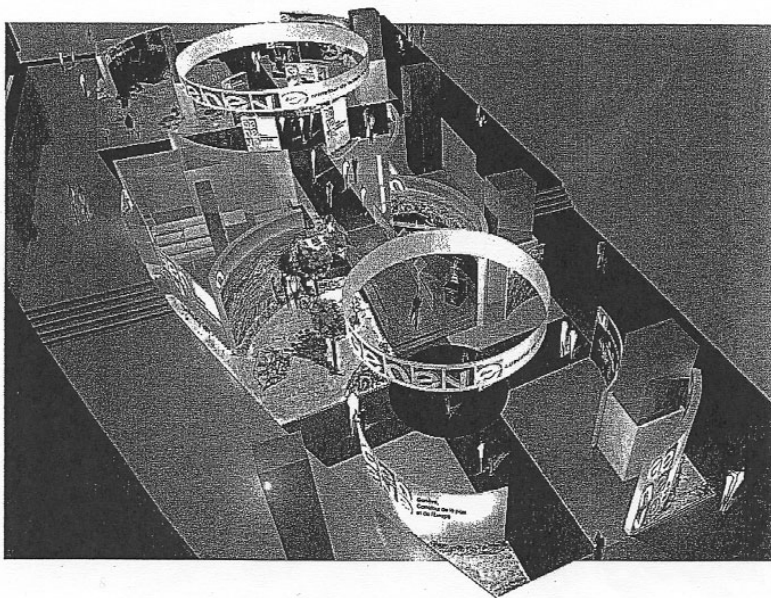


carrefour de la paix et de l'Europe

Le thème développé sous ce titre ne peut que séduire et intéresser le grand public de la Foire de Paris.

Afin d'être perçu sous tous les angles de la halle d'exposition, nous l'avons prévu:

- sur les 2 anneaux suspendus au dessus du Pavillon
- aux quatre coins du pavillon, sur le verso des panneaux d'angles arrondis et décorés de fleurs en leur base.



carrefour de la paix et de l'Europe

Déclinaison

Au travers de ce concept de base, nous avons décliné six points forts de Genève, créant ainsi six secteurs.

Chacun de ces secteurs a un titre dont la première lettre est l'une du mot Genève.

Nous obtenons ainsi, en plus du titre général du Pavillon mentionné ci-avant, les titres des secteurs suivants :

Gérer la paix dans le monde

Essences de technologies

Nature et environnement

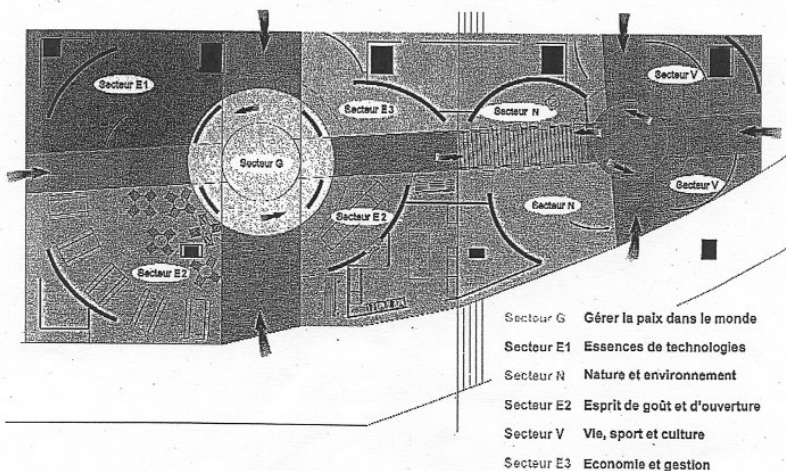
Esprit de goût et d'ouverture

Vie, sport et culture

Economie et gestion

L'ensemble de ces six secteurs nous semble bien représenter la Genève internationale que l'on veut faire découvrir aux Parisiens et ses particularités.

En page suivantes, nous présentons en détails les divers secteurs illustrés de ce que sera notre projet.



Genève

carrefour de la paix et de l'Europe



Ge co et

p.6

Genève

carrefour de la paix et de l'Europe



carrefour de la paix et de l'Europe

p. 8



carrefour de la paix et de l'Europe

ene

1. Secteur G - Gérer la paix dans le monde

- Démontrer le rayonnement et l'importance de la Genève Internationale.
- Quelques dates de grandes rencontres (par exemple: conférences au sommet, Gorbatchev/Reagan, humanitaires, l'initiative de Genève entre la Palestine et Israël, ainsi que toutes autres activités internationales ayant marqué le monde) à définir avec vous.



P. 9

visuels des principaux sièges internationaux



2,5 m



carrefour de la paix et de l'Europe

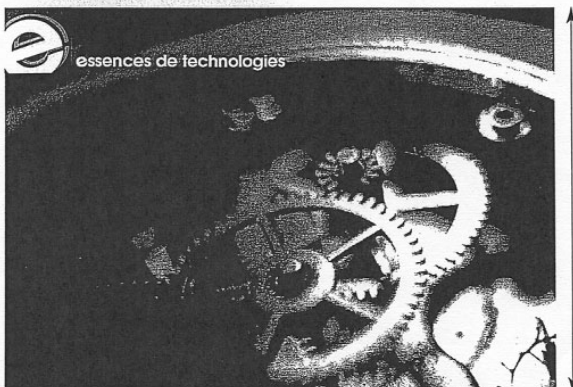
2. Secteur E1 - Essences de technologies

- Démontrer ce qui se fait à Genève en matière d'essences de parfum, d'arômes, de chimie, de pharmacologie, de manufactures horlogères, de mécanique de précision et de high tech, etc. au travers de grands noms et groupes tels que:

- Firmenich, Givaudan
- Seroxo
- Rolex, Patek Philippe, Piaget, Vacheron et Constantin, Gilbert Albert, etc.
- Derendinger, Firstech
- Caran d'Ache et autres firmes

- Animation toujours spectaculaire: la présentation de rhabilleurs au travail, de testeurs d'essences.
- Vente sur place de produits
(Par exemple une montre Swatch "spéciale Genève", décorée par Poussin, des crayons de couleurs par Caran d'Ache ou toute autre forme de ventes susceptibles d'attirer et d'intéresser le client de la Foire.)

Dans ce contexte, nous suggérons de choisir des produits à prix abordables, adaptés à la clientèle visiteuse de la Foire.



3. Secteur N - Nature et environnement

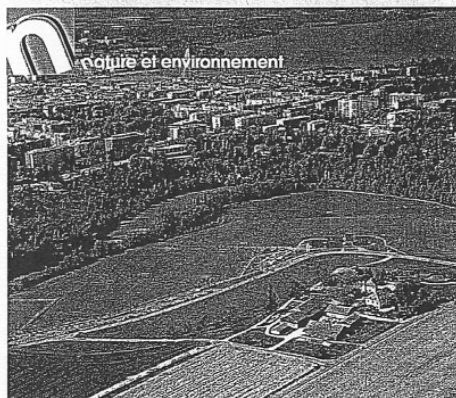


Le plaisir des yeux, où l'on démontrera combien Genève est une ville de parcs à l'environnement agréable et surtout à deux pas des montagnes qui se mirent dans le lac.

Dans ce cadre, nous avons prévu que le SEVE et l'Ecole d'horticulture de Lullier pourront s'exprimer et se distinguer en décorant ce secteur et les angles du pavillon.

On peut ainsi présenter le Concours de la Rose d'or et, si cela est possible, la Coupe de l'America.

La passerelle symbolique rappelant le pont du Mont-Blanc, reliant les deux rives, permettra suivant le sens utilisé, d'accéder à la partie supérieure (ou inférieure) du pavillon et donnera un aspect attractif au lieu. A son passage, le visiteur admirera de chaque côté ce qui fait le charme de Genève : sa vue, ses parcs, sa campagne et son milieu de vie agréable.



3,5 m



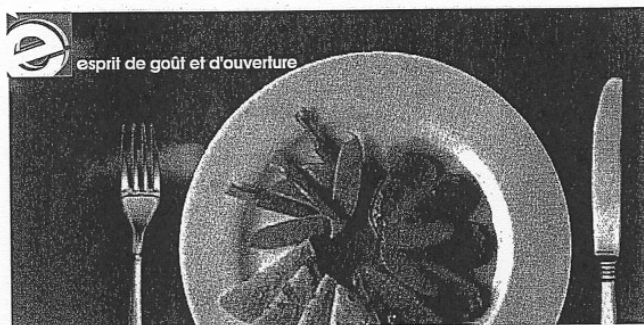
carrefour de la paix et de l'Europe

4. Secteur E2 - Esprit de goût et d'ouverture

Le secteur festif par excellence, où l'on pourra faire déguster des produits genevois (chocolat, vin, tartes et autres spécialités). Commander et acheter des vins, par exemple, et surtout se restaurer, moyennant finance, en dégustant un plat du jour, longéole gratin ou saucisson pistaché frites, arrosé de vin genevois.

C'est aussi sur ce périmètre que des attractions et productions pourront se faire.

- En permanence nous pourrions avoir un "garçon de café maladroit" toujours drôle.
- La compagnie ALIAS, assez extraordinaire, pourrait distraire l'assistance selon un timing à prévoir, ainsi que tous les groupes représentatifs que Genève souhaite présenter (à étudier avec vous).



3 m



5. Secteur V - Vie, sports et culture

Les activités culturelles ou sportives de la population sont en général, à Genève comme ailleurs, toujours axées autour de ces thèmes. Il va sans dire que si nous pouvons avoir la présence de la Coupe de l'America, notre lieu sera suffisamment attractif.

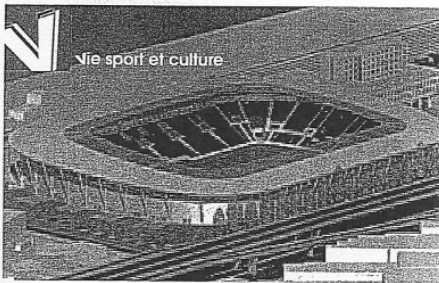
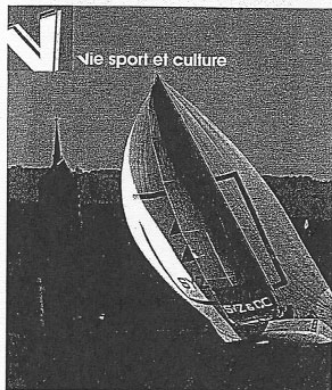
Par contre, une animation ludique peut-être prévue comme par exemple:

- le jet de ballon dans un panier de basket,
- un double home trainer où deux concurrents peuvent se mesurer
- ou un home trainer simple sur lequel un record peut être battu.

Ces activités sont simples à animer et ne prennent pas trop de place. On peut éventuellement prévoir des jeux d'adresse.

Pour la culture, si la Compagnie ALIAS mentionnée pour l'animation du restaurant est choisie, elle pourrait alternativement se produire à ces deux endroits.

(une série de renseignements et animations peuvent être donnés s'ils sont pris en charge par des musées et galeries d'arts. Il ne faut pas perdre de vue que nous sommes à Paris et que dans cette capitale, les gens n'ont pas beaucoup de choses à nous envier sur le plan artistique) *programme à décider avec vous.*



6. Secteur E3 - Economie et gestion

Ces activités, qui font la force de Genève, doivent être présentes et, le cas échéant, pouvoir en quelques mots clefs être explicites.

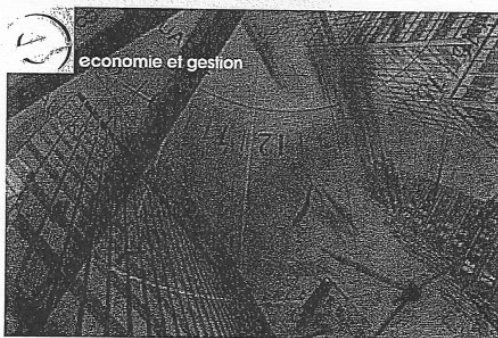
Cependant, il nous semble important que pour développer avec précision et doigté ce secteur, un avis de spécialiste doit être pris.

La place financière de Genève ou un organisme bancaire défini pourraient nous apporter un soutien dans cette opération.

Nous proposons donc que, dès janvier, lorsque ce concept aura été approuvé, M. J.-L. Valencien prenne contact avec eux, pour définir les possibilités de partenariat que nous pourrions espérer et qu'ils pourraient prendre à leur charge.



2,5 m



carrefour de la paix et de l'Europe

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, inutile de rappeler ici l'importance des réseaux de villes et l'émergence des villes depuis quelques années. Vous savez que, depuis 1999, le Conseil administratif a décidé d'être beaucoup plus présent dans ces grands réseaux de villes. C'est en 1999 que Genève a décidé d'adhérer à l'International Union of Local Authorities (IULA) et à la Fédération mondiale des cités unies (FMCU), les deux grands réseaux qui vont fusionner en mai de cette année 2004 à Paris, lors d'un grand congrès qui rassemblera à peu près 5000 maires des grandes villes de la planète.

Il est important que Genève ne reste pas à l'écart de ces réseaux de villes et que, en tant que ville et canton, Genève montre un peu plus ses atouts à l'extérieur des frontières, un peu comme une belle fille: quand on a des atouts, si on reste claquemuré, on ne peut pas séduire à l'extérieur... Parmi les atouts de Genève, citons le tourisme, le commerce, l'industrie et les organisations internationales. Vous savez que celles-ci rapportent à peu près, d'une manière directe ou indirecte, 5 milliards de francs suisses par an à la Confédération, au Canton et à la Ville. Il est important de dire aussi que Genève est une ville de paix. Depuis le 1^{er} décembre 2003 et l'initiative de Genève, on le sait encore plus...

Il faut être présent sur la scène internationale, non seulement dans les réseaux, mais aussi dans les manifestations et les expositions. Cela a été le cas lors du Sommet mondial sur la société de l'information. MM. Ferrazino, Muller et moi-même avons participé au sommet préparatoire des maires à Lyon et M. Segond, qui était l'ambassadeur de ce sommet de l'information, a souligné que les manifestations organisées conjointement par Lyon et Genève avaient été un grand succès, à Lyon comme à Genève. Nous devons donc continuer sur cette lancée. Encore une fois, en ne sortant pas de nos frontières, en ne présentant pas ce que nous avons ici, nous perdrons des parts de marché dans le domaine du commerce, de l'industrie, du tourisme, et il est évident que certaines organisations internationales ou non gouvernementales quitteront Genève si nous ne faisons pas tout pour convaincre, ici et ailleurs.

Depuis 1999, nous avons signé des conventions avec Sao Paulo, Paris, Lyon et d'autres villes, car nous, Conseil administratif, privilégions une politique axée sur le rapport de ville à ville. En ce qui concerne Paris, il avait été décidé que la Ville de Paris serait l'invitée d'honneur de la Foire de Genève en 2002; cela a été fait et cela a été un succès. Nous avions aussi prévu que Genève serait l'invitée de la Foire de Paris en 2003, 2004 ou 2005.

Je sais, car j'ai déjà entendu un certain nombre de critiques, que vous allez nous opposer le montant du crédit de 450 000 francs. Mais pour un tel stand, c'est peu de chose, les spécialistes des foires vous le diront de manière très objective. Pourquoi voulons-nous être présents en 2004 à la Foire de Paris? D'une part, parce que, en même temps que la Foire de Paris, se tient une autre manifestation,

Proposition: participation de la Ville de Genève à la Foire de Paris

soit le congrès des maires pour le rapprochement FMCU-IULA. D'autre part, c'est aussi le centième anniversaire de la Foire de Paris et, du point de vue médiatique, la résonance sera plus importante qu'en temps normal.

Je reconnais que nous avons pris du retard dans la présentation de ce crédit et je vous prie de nous en excuser, mais nous avons eu passablement de problèmes d'organisation. Reste que ce soir, Mesdames et Messieurs, il vous faut donner un signe clair concernant notre présence à la Foire de Paris en mai 2004, afin que nous sachions si, au niveau du contenant, du stand lui-même, nous pouvons aller de l'avant. Au niveau du contenu, il est vrai que la proposition PR-321 peut être peaufinée, améliorée; c'est une première esquisse et nous sommes conscients qu'il faut apporter quelques modifications au concept, au contenu, mais pour cela nous avons un peu plus de temps. Comme je l'ai dit, c'est votre réponse concernant le contenant qui est urgente.

Nous sommes prêts, au sein du Conseil administratif, à écouter tous les avis – à gauche, au centre et à droite – concernant le contenu, afin que le stand de Genève à la Foire de Paris, conjointement au grand congrès des maires dont j'ai parlé, représente toutes les Genevoises et tous les Genevois, représente dignement notre ville auprès de plusieurs milliers de visiteurs. Nous sommes conscients qu'il faut peut-être améliorer le fil rouge concernant ce stand, mais je vous invite à vous mobiliser ce soir et à accepter le principe de la présence de la Ville de Genève à la Foire de Paris.

Ces 450 000 francs représentent à peu près 60% de ce que va coûter le stand. Je rassure M^{me} Cornu, qui à maintes reprises nous donne gentiment des leçons concernant le sponsoring et le mécénat – et elle a raison – comme elle l'a fait dernièrement pour le Festival des arbres de Noël: nous allons également trouver de l'argent auprès de privés, de sponsors et de mécènes, et nous allons continuer à négocier avec le Canton, éventuellement avec la Confédération, pour qu'ils participent aussi financièrement au stand de Genève à la Foire de Paris.

Préconsultation

M. Pierre Losio (Ve). Je m'efforcerai d'être bref. Je pourrais résumer la position des Verts en disant: «Oui, mais pas comme cela!» Effectivement, Monsieur le conseiller administratif, Genève est une belle fille, mais les habits avec lesquels vous voulez la vêtir pour aller à Paris nous semblent une tenue trop homogène qui, pour dire les choses clairement, rassemble tous les clichés véhiculés sur Genève depuis des décennies. Les Verts sont souvent intervenus dans cette enceinte, notamment à propos des subventions à l'Office du tourisme, pour

expliquer que Genève n'est pas seulement ce qui est proposé dans la proposition PR-321. Genève est une place financière, c'est vrai, Genève, c'est des industries de pointe, oui, mais Genève, c'est aussi autre chose.

Nous sommes favorables à ce que la Ville de Genève soit présente à la Foire de Paris, nous mesurons l'importance de cette présence, mais nous souhaiterions en profiter pour présenter également d'autres aspects de Genève, comme nous l'avons déjà expliqué à maintes reprises dans cette enceinte à propos de l'Office du tourisme. Dans la proposition PR-321, on ne dit rien sur le développement durable. On parle des parcs, mais Genève, c'est aussi toute une série de promenades pédestres à l'intérieur de la ville et dans la campagne. Genève, c'est aussi un tissu de petites et moyennes entreprises, qui ne sont pas les grandes industries de pointe citées dans cette proposition.

Nous, les Verts, nous disons, non pas qu'on peut améliorer ce projet, mais qu'il faut l'améliorer pour que nous soyons d'accord. Nous vous faisons confiance pour que, dans un délai très bref, vous amélioriez la proposition PR-321 et, dans cette attente, nous demandons à ce Conseil de la renvoyer à la commission des finances.

J'ajoute, car c'est tout de même le pompon, que, dans les annexes, on lit: «Genève, carrefour de la paix» et, trois pages plus loin: «Gérer la paix dans le monde». Or, dans la liste des entreprises qui sont citées, il y a une entreprise qui fabrique des structures pour les avions de combat F/A-18! Cette seule et unique raison nous inciterait à refuser ce crédit, mais nous sommes favorables à la présence de la Ville de Genève à la Foire de Paris, alors présentez-nous un autre projet et nous le voterons bien volontiers. (*Applaudissements.*)

M. Jacques François (AdG/SI). C'est vrai, M. Tornare a raison, il peut être parfois intéressant que la Ville de Genève participe à des manifestations telles que la Foire de Paris. Faire connaître Genève peut engendrer effectivement quelques retombées économiques et culturelles intéressantes. Cependant, je dois avouer que le demi-million de francs que nous allons dépenser pour dix jours d'exposition à Paris me paraît un peu lourd. Je ne doute pas que la réalisation d'un stand qui ait quelque allure coûte un prix assez considérable, mais ma question est beaucoup plus simple: cette exposition et ces dix jours valent-ils le demi-million de francs que cela va coûter aux contribuables de la Ville? D'autant plus que, comme le dit le projet, le stand va, en particulier, faire la promotion des grandes industries genevoises telles que Serono, Firmenich, Givaudan, Rolex, Patek Philippe, Caran d'Ache et autres firmes. Monsieur Tornare, ces industries n'ont-elles pas les moyens de payer elles-mêmes leur participation à ce stand?

Pour ce qui concerne l'Etat, on apprend dans la proposition du Conseil administratif que M. Robert Cramer est en train de réfléchir – ce qui est une bonne nouvelle en soi, peut-être la seule de la journée! – pour trouver quelque argent et qu'il nous promet quelques bouteilles de vin... Mais est-il bon? Faudra-t-il en plus lui dire merci pour cette contribution princière?

Quant à la description du projet, elle ressemble aux descriptions de projets de toutes les expositions: ce projet suinte l'ennui dans le catalogue! Je ne suis pas très objectif et je crois que mon groupe s'est trompé en me demandant de faire cette intervention, parce que dans ce genre d'exposition je m'ennuie comme un rat mort, du reste je n'y vais jamais! Je laisse volontiers le bénéfice du doute à M. Tornare pour cette exposition, mais nous serons très attentifs à ce qui va se passer.

En tout cas, voter sur le siège un demi-million pour dix jours à Paris, c'est difficile pour nous et, comme les Verts, nous proposons le renvoi de la proposition à la commission des finances. Ensuite, nous verrons ce que nous ferons.

M. Jean-Charles Rielle (S). Nous, les socialistes, avons une position un peu différente de celle des préopinants. Moi-même, je m'occupe d'un stand dans le cadre du Village prévention et environnement de la Foire de Genève et je connais la difficulté de présenter un tel projet. Si certains ici sont allés à la Foire de Genève, s'ils ont visité le village et qu'ils l'ont réduit à quelques maisons construites et à une place, c'est sûr qu'ils peuvent parler de répétition. Dans le cas de Paris, ce qui va faire le contenu, c'est l'animation et, à partir de là, je trouve que le projet n'est pas si ridicule que cela. Je pense qu'il est essentiel pour nous tous que la Ville de Genève soit présente à Paris du 29 avril au 9 mai 2004. La Foire de Paris fêtera son centième anniversaire et, à ce titre-là, il est important que nous soyons partenaires d'une ville qui, en 2002, a été l'hôte d'honneur de la Foire de Genève.

En plus du réel intérêt touristique international, Genève profitera du 1^{er} au 5 mai, comme l'a dit M. Tornare, de l'important congrès qui verra la réunification de la Fédération mondiale des cités unies et de l'International Union of Local Authorities, qui sont deux importants réseaux de villes dans le monde. La présence de plusieurs centaines de maires est assurée, sur les 5000 maires que cette réunification représente. C'est donc l'occasion pour Genève d'inviter ces gens-là à découvrir notre ville lors d'une future manifestation que nous pourrions organiser.

J'appuierai mon soutien sur quatre points qui font que ce projet peut tenir la route. Premièrement, le stand de la Ville de Genève aura une place privilégiée.

Trois pôles seront représentés et le stand de la Ville de Genève sera installé dans le pôle Terres de France et d'Europe, qui est un des pôles principaux, plus précisément dans le salon central Envies d'ailleurs.

Deuxièmement, je citerai le concept. Le thème «Genève, carrefour de la paix et de l'Europe» est connu, encore faut-il le rappeler à de multiples reprises pour qu'il soit systématiquement repris. Concernant les six thèmes pour les six lettres du nom Genève – Générer la paix dans le monde, Essence et technologie, Nature et environnement, Esprit de goût et d'ouverture, Vie, sport et culture, Economie et gestion – il me semble que c'est une bonne idée et qu'on y retrouve l'essentiel de ce qui fait Genève.

Troisièmement, des professionnels s'occuperont de la réalisation de ce stand. D'une part, M. Jean-Luc Valencien est, depuis plus de trente ans, directeur de la Foire de Genève et il sait comment organiser un stand. Beaucoup d'entre vous ne vont pas à la Foire de Genève, mais je les y invite, parce qu'il y a tout de même des choses intéressantes, ne serait-ce que le Village prévention et environnement... D'autre part, l'entreprise sollicitée est reconnue sur la place de Genève, elle s'occupe aussi du Village prévention et environnement. N'y voyez aucune tentative d'obtenir une réduction de prix en lui faisant de la promotion ce soir, je dis simplement que nous avons apprécié la qualité de son travail, la tenue des délais. En Suisse comme à l'étranger, elle est à même de réaliser un tel projet.

Quatrièmement, s'agissant du crédit qui est demandé – car cela nous occupe tous – cette somme de 450 000 francs est fort modérée, je vous demande de me croire, par rapport à un stand qui montrera notre ville sous différentes facettes et qui vantera les atouts de la Genève internationale.

En conséquence, les socialistes vous demandent de voter cette proposition sur le siège pour pouvoir aller de l'avant, étant donné que cette manifestation aura lieu très prochainement. Nous devons faire confiance au conseiller administratif, qui nous a promis qu'il allait soigner le contenu, qu'il allait développer le concept. Ce soir, il s'agit de donner une enveloppe qui permettra d'aller de l'avant et de pouvoir être présent à Paris au début mai. En renvoyant la proposition en commission, nous prenons le risque que les délais deviennent trop courts et que la Ville de Genève soit privée d'être au centième anniversaire de la Foire de Paris, à laquelle je vous invite d'ailleurs tous à aller, car on y présentera une rétrospective importante. Connaissant cette foire, je crois que la Ville de Genève a toute sa place là-bas. Je vous demande ce soir de faire un effort et de voter sur le siège cette proposition, afin que la Ville de Genève soit représentée.

M. Pierre Maudet (R). Comme le préopinant, nous, radicaux, reconnaissons la pertinence de ce projet quant au fait que la Ville soit présente à Paris. Comme le

magistrat, nous pensons que notre ville n'est pas dénuée d'atouts, mais encore faut-il qu'elle soit correctement vêtue... Nous trouvons qu'avec ce projet, Monsieur le magistrat, un rien l'habille, un rien qui coûte cher – je vais y revenir dans un instant. Pour nous, je le dis d'emblée, la réponse ne sera pas: «Oui, mais», elle sera: «Non, mais».

En effet, à la lecture de ce projet nous sommes ravis de constater que le Conseil administratif, dans un éclair de lucidité, s'est rendu compte que l'économie genevoise vit, apporte de l'argent, permet de faire valoir les atouts de notre région – le magistrat les citait tout à l'heure – et nous nous félicitons de voir le catalogue des banques et des industries sollicitées. Il y a même le Stade de Genève – enfin, le Conseil administratif se rallie à cette construction majeure! – dans la présentation photographique du projet qui nous a été envoyée. Nous saluons également l'intérêt du Conseil administratif pour le tourisme. Nous avons cru comprendre, au mois de décembre, lors d'une proposition de subvention de 200 000 francs pour l'Office du tourisme, que le Conseil administratif était parfois un peu réticent à investir dans ce domaine. Nous constatons que ce n'est pas le cas, nous nous en félicitons et nous l'en félicitons également.

Cela dit, pour notre part, nous trouvons que ce projet est comme qui dirait «superqualifragilistique», c'est-à-dire extrêmement léger. Il est léger pour quatre raisons. La première est que les partenaires du tourisme ne sont quasiment pas évoqués, ou alors ils sont évoqués comme des partenaires potentiels, et nous nous demandons ce que le Conseil administratif a réellement entrepris comme démarche auprès d'eux. Je pense là particulièrement à l'Office du tourisme. De même, tout à l'heure, M. François a évoqué les pistes avec l'Etat et d'autres, mais ce ne sont que des pistes et on n'a pas plus d'informations. Mesdames et Messieurs, vous avouerez qu'à trois mois de l'événement on peut s'interroger sur l'état d'avancement de ce projet.

La deuxième raison qui nous pousse à refuser cette proposition, c'est la question des délais. Cette foire est centenaire, cela fait cent ans qu'elle est organisée, on connaissait donc les dates longtemps à l'avance, et voilà qu'on attend minuit moins cinq pour nous présenter ce projet! Ce n'est pas sérieux!

La troisième raison est le coût. J'ai calculé qu'il était un peu en dessus de 1000 francs le mètre carré; vous m'apprenez maintenant que le crédit demandé représente seulement 60% du coût total du stand. Finalement, si mes calculs sont justes, le coût total sera donc de 750 000 francs, ce qui fait quasiment 2000 francs le mètre carré. Je m'étonne des coûts qui nous sont annoncés, car j'ai le souvenir de coûts nettement inférieurs dans des manifestations récentes.

La dernière raison tient au concept, qui nous semble extrêmement léger. Nous doutons que ce concept fasse envie et, là, je partage l'opinion des préopinants. Si Genève doit être présentée à l'étranger, c'est dans des atours valables. A tous

égards, pour nous ce projet est de mauvaise facture, au propre comme au figuré! C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous vous invitons à le refuser et à demander au Conseil administratif de faire son travail, c'est-à-dire de revenir dans des délais très courts avec un autre projet, car ce n'est pas à la commission des finances de faire ce travail. Voilà, je vous invite donc à refuser d'entrer en matière sur cette proposition.

M. Armand Schweingruber (L). Je ne vais pas me prononcer sur le fond, mais j'ai quelques remarques d'ordre personnel à exprimer au sujet de ce projet. D'abord, je partage l'avis qui a déjà été exprimé en ce qui concerne la brièveté du délai; cela fait un peu peur quant à la qualité de la réalisation. Il y a bien des années, j'ai fait partie de deux comités d'organisation. Le premier concernait la présence du Canton de Genève à l'OLMA de Saint-Gall, il y a vingt-cinq ans de cela; le deuxième, deux ans plus tard, concernait la présence de Genève au Comptoir suisse à Lausanne. Ces projets ont démarré environ deux ans à l'avance. Là, j'ai donc réellement peur d'un dérapage quant à la qualité du produit qui nous sera proposé au final. Mais je ne vais pas m'étendre plus longtemps sur le problème de fond.

Une présence de Genève à Paris, c'est certainement une occasion à ne pas manquer, mais, sur le contenu, il y a quelques remarques à faire. Lorsque la plus petite des grandes capitales, comme Genève prétend l'être, se présente dans une autre capitale d'une tout autre dimension, il faut que la présentation soit à la mesure de l'ampleur de l'événement. Vu la brièveté du délai, on peut avoir une sorte de vertige en ce qui concerne le résultat final...

J'ai encore deux remarques à exprimer quant au contenu. Tout d'abord, au sujet du secteur V, quand je lis qu'on prévoit comme animation le jet de ballon dans un panier de basket ou un home-trainer simple ou double, je me dis que c'est du niveau des promotions de l'école enfantine ou de l'école primaire! Cela ne tient pas la route pour une présentation de prestige telle qu'on prétend vouloir la réaliser. Ensuite, concernant le secteur E1, je lis: «Essences de technologies». Je ne sais pas quel jeu de mots on a voulu faire en donnant un titre pareil à ce secteur, mais c'est, pour commencer, un mauvais jeu de mots qu'il convient de corriger.

J'arrête là mes commentaires, j'en ai assez dit. Simplement, si la Coupe de l'America pouvait être exportée à Paris pendant quelques jours, je pense que ce serait plus significatif et que cela pourrait retenir l'attention au plus haut niveau.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien refusera également l'entrée en matière sur cette proposition, non pas à cause du principe d'une pré-

sence de Genève à Paris, mais parce que ce projet est particulièrement mal ficelé. Le caractère novateur qui nous a été promis dans le texte du Conseil administratif se réduit à présenter Genève comme le carrefour de la paix et de l'Europe et, si on ne peut qu'être favorable à cette orientation, son caractère novateur reste à démontrer.

Indépendamment de cette remarque préliminaire, nous avons deux critiques à formuler à l'encontre de ce projet. Comme l'a annoncé le conseiller administratif, la Ville de Genève souhaite participer à la Foire de Paris pour établir des liens, créer des contacts avec les représentants des villes, c'est-à-dire les 5000 maires qui seront présents à Paris à ce moment-là. En l'occurrence, il y a un problème conceptuel. Je ne vois pas comment le fait de disposer d'un stand au sein de la Foire de Paris donnera la possibilité de créer des liens avec des maires qui seront présents à Paris, mais dans un arrondissement bien éloigné de celui où la Foire de Paris aura lieu. En effet, la Foire de Paris sera installée dans le XV^e arrondissement et le congrès de réunification de la FMCU et de IULA aura lieu dans le XVII^e arrondissement. J'ai pris un petit plan de Paris et me suis rendu compte qu'il était impossible d'établir des liens, de faire venir les maires à la Foire de Paris, car il n'y a pas de proximité géographique entre ces deux grandes manifestations. Comme la Ville n'a pas prévu de navettes ou autres moyens pour inciter les maires à se rendre physiquement à la Foire de Paris et sachant qu'ils sont aussi présents pour établir des contacts avec d'autres maires, je me demande pourquoi ils viendraient spécialement découvrir notre stand et les merveilles qu'on produit à Genève...

La deuxième critique est la suivante. L'objectif explicite du Conseil administratif est la promotion économique, soit. Pourquoi, en effet, ne pas mener une opération de relations publiques à Paris? Seulement, il ne faut pas oublier que la ville de Genève n'est pas seule au monde, qu'elle est intégrée dans un canton et que d'autres communes avoisinantes ont des structures de promotion économique. Il est regrettable que ces structures n'aient pas été sollicitées pour réaliser un stand qui présenterait Genève sous l'angle voulu par le concept, avec ces différents partenaires. D'autre part, il y a un certain nombre d'entreprises pour lesquelles on souhaite faire de la promotion économique, mais qui ne sont pas situées sur le territoire de la commune de Genève. Je n'en citerai que quatre: Givaudan, qui se situe sur la commune de Vernier, deux sociétés qui sont à Plan-les-Ouates et Caran d'Ache qui est sur le territoire de Thônex. Ces quatre entreprises ne sont pas situées sur la commune de Genève et, en termes d'impôts, ne rapportent rien à la Ville de Genève.

Voilà les deux raisons pour lesquelles nous estimons que ce projet est particulièrement mal ficelé et pour lesquelles le Parti démocrate-chrétien n'entrera pas en matière.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Lorsqu'il s'agit de présenter la ville de Genève sous ses meilleurs atours, les libéraux y sont très favorables. Encore faut-il que ces atours soient suffisamment bien définis pour qu'on puisse avoir une image, même grossière, de ce qui sera présenté.

Dans le projet qui nous est proposé ici, il y a beaucoup de choses à redire, beaucoup de critiques à faire quant à la méthode. Elles ont déjà été formulées par d'autres avant moi, je n'y reviendrai pas. Mais nous mettre pratiquement le couteau sous la gorge, sous prétexte que les délais sont à ce point serrés que nous ne pouvons pas délibérer du projet en commission, est proprement inacceptable. Finalement, cela n'est que le résultat ou la marque d'un manque d'organisation des services concernés!

Lorsqu'on examine le projet, on est frappé par son indigence, non que les grands thèmes évoqués soient dénués d'intérêt, au contraire, mais plutôt parce que le début de concrétisation qui leur est donné dans la plaquette ne nous permet pas de nous convaincre que la réalisation finale sera à la hauteur des ambitions de la Ville de Genève. Effectivement, on mentionne, dans le secteur consacré à l'économie, un certain nombre d'entreprises. M. Ricou a signalé que certaines d'entre elles n'étaient pas situées, ou n'étaient plus situées sur la ville de Genève, puisque certaines ont été chassées vers d'autres communes... Il est vrai qu'aujourd'hui ce ne serait que justice de donner un coup de pouce à ces entreprises, en termes de reconnaissance, et de les intégrer dans un projet de ce genre.

Quoi qu'il en soit, pour nous, le geste positif qui est attendu par le Conseil administratif ne pourra être que le renvoi à la commission des finances. Nous pensons en effet qu'il y a probablement d'autres explications à donner pour nous convaincre que nous tenons là un projet digne d'être soutenu.

Quant aux délais, la commission des finances a déjà montré, et cela fort récemment, qu'elle savait travailler de manière rapide et efficace lorsqu'on lui expliquait pourquoi elle devait le faire. Pour toutes ces raisons, nous nous prononcerons en faveur d'un renvoi à la commission des finances.

M. Alain Dupraz (T). Pour le Parti du travail, il est nécessaire que la Ville de Genève soit représentée à la Foire de Paris. J'ai beaucoup aimé le plaidoyer de Manuel Tornare pour nous faire accepter son projet, mais, malheureusement, il y a beaucoup de lacunes dans la proposition PR-321. Des remarques pertinentes ont été faites par les Verts, que je comprends parfaitement, mais ce que je comprends moins, c'est quelles sont les participations des entreprises, notamment financières. On ne les a pas contactées. Je suis moins étonné qu'il n'y ait pas de participation de la part du Canton, parce qu'à l'étranger on ne connaît pas le Canton, on

Proposition: participation de la Ville de Genève à la Foire de Paris

ne connaît que la Ville! Même en France voisine, les gens ne savent pas ce qu'est le Canton. On comprend donc que M. Cramer ne veuille pas s'engager financièrement, puisqu'il n'existe pas pour les autres...

Le Parti du travail fait confiance au Conseil administratif pour améliorer ce projet, comme cela a été demandé et pour autant que cela soit possible, car je ne sais pas si on peut encore le faire dans un délai si court. Nous soutiendrons les socialistes et nous demandons aussi le vote sur le siège de cette proposition.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. M. Tornare, mon collègue, m'a demandé tout récemment de participer à ce dossier et d'appuyer la démarche de la Ville de Genève qui souhaite s'installer pendant quelques jours à la Foire de Paris. J'y ai souscrit, car, comme vous, je pense qu'il s'agit d'une bonne démarche marketing pour notre ville. Mesdames et Messieurs, vous le savez, nous faisons de la promotion au sens large: promotion économique, promotion touristique... Monsieur Winet, vous hochez la tête, mais c'est bien ce qui se passe! Chaque fois que nous voyageons, nous sommes les ambassadeurs de la ville de Genève et, croyez-moi, nous le faisons assez bien.

En l'occurrence, il y a deux formes de promotion. La promotion endogène consiste à promouvoir Genève, ici, à Genève. Nous le faisons tous les jours par le biais des discussions et des rencontres que nous avons, nous le faisons en participant à des manifestations, comme nous l'avons fait au Sommet mondial de la société de l'information à Palexpo ou, comme l'a dit le conseiller municipal Rielle, à la Foire de Genève. Nous donnons des coups de pouce: depuis que je suis en place, je puise dans ma cassette de promotion économique pour aider telle ou telle association. Puis, il y a la promotion exogène qui consiste à promouvoir Genève à l'extérieur du canton et de la Suisse. C'est ce que nous faisons lorsque nous voyageons. Récemment, M. Ferrazino et moi étions à l'étranger et nous avons vendu Genève sous toutes ses facettes.

La Foire de Paris, c'est 800 000 à 900 000 visiteurs et c'est l'occasion, sur une surface de 428 m², de recevoir des milliers, voire des dizaines de milliers de visiteurs qui viennent voir ce que nous faisons à Genève, cela pendant une huitaine de jours. C'est une occasion absolument unique, d'autant plus, comme il a été dit, que nous serons extrêmement bien placés, au centre de la foire.

Lorsqu'on présente Genève, on peut le faire de différentes manières et c'est ce que nous allons faire. Nous allons parler des activités propres à la municipalité, du tourisme, de l'économie au sens large. Quand je dis de l'économie au sens large, Monsieur Winet, cela comprend le tourisme et, en l'occurrence, l'Office du tourisme n'est pas à la Foire de Paris cette année. Nous allons parler des organisa-

tions non gouvernementales, des organisations internationales, de ce que nous savons faire et que nous faisons, dont l'Agenda 21 et tout ce que nous faisons en matière environnementale: les parcs, le Jardin botanique, etc., la liste n'est pas exhaustive, Monsieur Losio.

Comme vous, j'ai trouvé la présentation du projet un peu faible, pour ne pas dire légèrement ringarde; il est vrai qu'elle manque un peu de peps, mais ce n'est qu'une ébauche. Nous ne vous demandons pas maintenant de définir le programme, nous vous demandons de nous donner une ligne budgétaire pour pouvoir améliorer ce projet qui le mérite. Evidemment, lorsqu'on parle de sociétés, certaines sont situées en ville de Genève et d'autres ne le sont pas, comme Caran d'Ache ou Derendinger. Il ne faut cependant pas avoir l'esprit de clocher: c'est Genève que l'on promeut, ce n'est pas le quartier de Plainpalais ou celui des Pâquis, c'est Genève au sens large, parce que toutes ces entreprises ont un effet induit sur le canton et sur la ville.

Monsieur Losio, Derendinger – vous n'avez pas osé la citer clairement, mais vous nous avez passé un petit papier pour nous signifier qu'il s'agissait bien de cette entreprise – travaille dans l'aéronautique. Mais rappelez-vous qu'il y a quelques années la société était en quasi-faillite et que, si un marché nouveau ne s'était pas ouvert, c'était 50 emplois qui passaient à la trappe! Il est vrai que la société en question – dont je ne suis pas le défenseur – travaille dans l'aéronautique et vend des pièces à l'aéronautique civile et militaire, mais ce n'est pas une raison pour fustiger le projet de M. Tornare.

En ce qui concerne les remarques sur le coût, permettez-moi de dire que ce sont des billesvées, que cela ne vaut pas tripette! Monsieur le conseiller municipal radical, si vous aviez déjà eu l'occasion d'aller voir ce qui se passe dans une foire, vous sauriez que 1000 francs le mètre carré, ce n'est pas cher! Evidemment, peut-être que pour vous c'est un montant inconsidéré, mais je peux vous assurer que ce n'est pas cher. Faites des comparatifs avec d'autres foires et vous verrez qu'il s'agit d'un prix bon marché.

Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, nous cherchons des partenaires, évidemment auprès de l'Etat, auprès de la promotion économique cantonale et de M. Lamprecht. Nous aimerions qu'il se joigne à nous, comme nous nous joignons à lui quand il nous le demande, mais il faut savoir que le déficit de 554 millions prévu au budget cantonal 2004 empêche probablement la promotion économique de faire un effort supplémentaire, comme il empêche aussi certainement M. Cramer de nous offrir autre chose que 12 bouteilles de vin! Vous avez raison, mais nous ne désespérons pas de trouver des accords avec l'Etat.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est de nous donner les moyens de peaufiner ce projet. Puisque, visiblement, une majorité refusera de voter sur le siège cette proposition, nous vous demandons de la renvoyer à la commission des

finances et qu'un rapport oral soit fait au mois de février. Pour notre part, nous allons engager des démarches et nous souhaitons avoir votre aval au terme de ces discussions en commission des finances. Renvoyez donc, s'il vous plaît, ce projet à la commission des finances en votant l'entrée en matière!

M. Jean-Charles Rielle (S). Je voudrais apporter quelques précisions. D'abord, sur le fond, nous sommes d'accord avec nos amis les Verts et ceux qui se gargarisent d'une éventuelle divergence entre nous peuvent ravalier leur rire! La seule différence, c'est que nous voulons donner ce soir les moyens au Conseil administratif d'aller de l'avant. Tout à l'heure, au moment du vote, nous verrons bien ce qui arrivera...

Par contre, permettez-moi de m'étonner du peu de confiance que certains préopinants de droite ont dans les entreprises qui doivent participer à la Foire de Paris. Cela m'interpelle vraiment. Vous avez peu confiance dans les réalisations de vos entreprises et je tenais à le souligner ce soir.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Il faut savoir que, sur le marché genevois, il n'y a que deux ou trois spécialistes pouvant proposer des stands de foire. M. Maudet le sait aussi, puisque les personnes choisies pour élaborer le concept sont plutôt proches de son parti. Monsieur Maudet, vous les connaissez bien, elles ont beaucoup travaillé avec votre parti... Même si, ce soir, je suis le bonimenteur pour vendre le stand de Genève à la Foire de Paris, ce n'est pas mon métier – ni celui de Jean-Charles Rielle ou de Pierre Muller – de proposer des contenus pour un tel stand. Nous pouvons donner des directives en ce qui concerne la philosophie et le fil rouge qui doivent habiter le stand, mais, à un moment donné, comme le disait Jean-Charles Rielle et je l'en remercie, il faut faire confiance aux spécialistes.

Dans les couloirs, j'ai entendu des conseillers municipaux dire qu'il fallait mettre des œuvres de Giacometti sur ce stand. Mesdames et Messieurs, en novembre 2003, lors de la Foire de Genève, quand la nouvelle directrice a voulu mélanger des fers à repasser Jura avec des lithos de Picasso et de Pissarro, cela a été un échec! La confusion des genres mène à ce genre d'échec, parce que les visiteurs des foires ne sont pas forcément intéressés par l'art, par exemple. Mais ils font partie d'une population pouvant aussi, ici et à l'étranger, conforter l'image d'une Genève dynamique, d'une Genève qui veut relever certains défis.

Concernant les délais, je rappelle qu'à la demande de Guy-Olivier Segond – Monsieur Maudet, je crois que vous le connaissez bien et que vous l'appréciez beaucoup – nous avons installé un stand à Lyon pour présenter Genève au Som-

met mondial des villes et que nous l'avons fait en un mois! Ce stand, je peux vous le dire, a été salué de toutes parts; toutes les villes qui étaient présentes à Lyon ainsi que les journalistes de la presse française ont dit que le stand de Genève était excellent, bien présenté, contrairement à ceux d'autres villes. Nous l'avons fait en un mois, avec les collaborateurs du Service des relations extérieures, nous avons tenu ce pari. C'est dire qu'à un moment donné il faut aussi nous faire confiance, Mesdames et Messieurs. Comme Pierre Muller, je vous demande de nous donner un signe politique concernant le contenant. Pour la forme, pour le contenu, nous avons un peu plus de temps.

En ce qui concerne les relations avec le Canton, il faut lire entre les lignes et l'intervention de Pierre Muller allait dans ce sens. Certains départements nous reprochent de ne pas donner d'argent pour Palexpo ou pour le Centre des congrès, par exemple, et nous le font payer, de ne pas donner 3 millions pour le Stade de Genève et nous le font payer, cela a été dit. En revanche, je dois saluer l'attitude de M. Cramer qui, lui, contrairement à un de ses collègues, est entré en matière puisqu'il nous a envoyé son secrétaire général, M. Convers, qui a déjà participé à des séances avec nous. Enfin, il y a un autre règlement de comptes, que je trouve assez lamentable, de la part de la droite qui, à longueur d'année, nous demande de fortifier l'image de Genève à l'extérieur et qui, ce soir, a un autre discours! Elle nous fait payer peut-être les 200 000 francs qui n'ont pas été attribués à Genève Tourisme en décembre... Reste que ce n'est pas avec des règlements de comptes que Genève gagnera!

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 60 oui contre 13 non.

Mise aux voix, la discussion immédiate est refusée par 42 non contre 26 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission des finances est accepté à l'unanimité.

13. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

14. Interpellations.

Néant.

15. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3670
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3670
3. Election d'un membre du Conseil municipal pour faire partie du bureau du Conseil municipal en remplacement de M. Roberto Brogini, démissionnaire	3670
4. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie de la Commission de la petite enfance en remplacement de M ^{me} Anja Wyden, démissionnaire (Règlement relatif aux conditions de subventionnement des institutions privées pour la petite enfance, art. 4) (RCM, art. 131, lettre B)	3671
5. Questions orales	3672
6. Proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 370 000 francs destiné à la rénovation du bâtiment et de son annexe situé à la rue de la Coulouvrenière 15, place des Volontaires 1, quai des Forces-Motrices, parcelle 86, feuille 4, commune de Genève, section Plainpalais (PR-315)	3683
7. Proposition du Conseil administratif du 12 novembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 400 000 francs destiné au catalogage rétrospectif des ouvrages de la Bibliothèque d'art et d'archéologie et de la bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques (PR-316)	3705
8. Proposition du Conseil administratif du 3 décembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude d'un montant de 250 000 francs destiné à une étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres au sein du parc de véhicules de la Ville de Genève (PR-317)	3710
9. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003 en vue de l'ouverture de plusieurs crédits pour un montant total de 3 553 600 francs destiné au renouvellement/acquisition de mobilier,	

machines de bureau, équipements de nettoyage, engins et équipements spécifiques pour les services de l'administration municipale - tranche 2004 (PR-318)	3717
10. Proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2003, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit (plan N° 29321-610) (PR-319)	3732
11. Proposition du Conseil administratif du 17 décembre 2003 en vue de l'ouverture d'un crédit d'étude de 933 000 francs destiné à la poursuite de l'étude de la rénovation et de l'aménagement de la salle de l'Alhambra, affectée principalement à la musique amplifiée et accessoirement à la musique acoustique. La salle de l'Alhambra est située à la rue de la Rôtisserie 10, parcelle N° 6415, feuille 25 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève (PR-320)	3746
12. Proposition du Conseil administratif du 7 janvier 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 450 000 francs destiné à couvrir les dépenses relatives à la participation de la Ville de Genève à la centième édition de la Foire de Paris, du 29 avril au 9 mai 2004 (PR-321)	3758
13. Propositions des conseillers municipaux	3788
14. Interpellations	3788
15. Questions écrites	3789

La mémorialiste:
Marguerite Conus